

L'Action

NATIONALE

Volume LXXXIX, numéro 2, février 1999



L'Action

NATIONALE

Directeur

Rosaire Morin

Directrice adjointe

Laurence Lambert

Rédacteur en chef

Michel Rioux

Secrétaire administrative

Claire Caron

Comité de rédaction

François Aquin, *avocat*

Jacques Brousseau

Jean-Yves Duthel, *administrateur*

Henri Joli-Cœur, *administrateur*

Robert Laplante, *sociologue*

Ronald-E. Laviolette, *notaire honoraire*

Lise Lebrun, *animatrice communautaire*

Yvon Martineau, *avocat*

Denis Monière, *politologue, Université de Montréal*

Jacques-Yvan Morin, *constitutionnaliste, Université de Montréal*

Hélène Pelletier-Baillargeon, *écrivaine*

Comité de lecture

Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval*

Jean-Jacques Chagnon, *ex-sous-ministre aux Affaires culturelles*

Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR*

Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ*

Chrystiane Pelchat, *enseignante*

Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*

Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*

Paul-Émile Roy, *écrivain*

Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*

Prix André-Laurendeau, Membres du jury

Jules Bélanger, *historien*

Lucia Ferretti

Daniel Thomas, *professeur, UQAT*

Prix Richard-Arès, Membres du jury

Roland Arpin, *directeur, Musée de la civilisation du Québec*

Gérard Bouchard, *directeur de l'IREP, professeur UQAC*

Henri Brun, *professeur de droit international, Université Laval*

Simon Langlois, *sociologue, Université Laval*

Comptes rendus

Paul-Émile Roy

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5
Téléphone : 514-845-8533 - Télécopieur : 514-845-8529
Courriel : revue@action-nationale.qc.ca - Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

TABLE DES MATIÈRES

Volume LXXXIX, numéro 2, février 1999

Éditorial

LE BILINGUISME INSTITUTIONNEL

Rosaire Morin

3

L'indépendance

EN FINIR AVEC LE CONTENTIEUX QUÉBEC-CANADA

Gilles Vandal

8

L'épargne

LA BOURSE DE MONTRÉAL, UNE SOCIÉTÉ FILIALE TORONTOISE ?

Rosaire Morin

27

PLAIDOYER POUR UNE ÉCOLE CULTURELLE

Roland Arpin

49

L'ACTION NATIONALE

Orientation et Comités

72

L'ÉVOLUTION DÉGÉNÉRESCENTE DE NOTRE LANGUE

Richard Weilbrenner

79

L'INDÉPENDANCE ET LES PIÈGES DE LA COMPLAISANCE

Robert Laplante

99

L'ÉGALITÉ DES DEUX LANGUES

Jean-Paul Perreault

103

CENT ANS DE PRÉSENCE QUÉBÉCOISE AU JAPON

Richard Leclerc

107

LES ARMOIRIES DU QUÉBEC

Luc Bouvier

115

FRANCESCO IACURTO AUX JARDINS DU VATICAN

Maurice Lebel

125

LA PETITE HISTOIRE DU QUÉBEC

Jean-Denis Robillard

131

REGARDS SUR L'ACTUALITÉ

Rosaire Morin

135

Chronique francophone

LE CAMBODGE

Michel Tétu

et Réjean Beaudin

148

LECTURES

163

COMPTES RENDUS DE LECTURE

167

COURRIER DES LECTEURS

174

INDEX DES ANNONCEURS

2

INDEX DES ANNONCEURS

- 114 Allard, Pierre, C.A.
- 124 Bijouterie emblématique Lamond & fils
- 134 Caisse d'économie des travailleurs de Québec
- 98 *Cap-aux-diamants*
- 7 CSN
- 106 *Devoir, Le*
- C3 Fonds Optimum
- C4 Fonds de Solidarité
- 130 *Forces*
- 102 Hôtel du Collège de France
- 48 Hydro-Québec
- 129 Laboratoire D^r Renaud
- 78 Loto-Québec
- 129 Maxima Capital
- 123 Mouvement national des Québécoises et Québécois
- 124 Poitras, Larue & Rondeau inc.
- 129 Sansregret, Taillefer et Associés
- 71 Société des Alcools du Québec
- 123 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
- 123 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec
- 105 Société nationale d'assurance
- 124 Syndicat des employés de magasins
et de bureaux de la SAQ
- 124 Tassé & Associés Limitée
- 124 Translatex Communications
- 147 Veilleux, Marc, Imprimeur Inc.

Un champ de bataille : le bilinguisme institutionnel

Rosaire Morin

La connaissance et l'usage de plusieurs langues favorisent la réussite personnelle. Elles sont également nécessaires au progrès de l'entreprise québécoise. *L'Action nationale* est parfaitement consciente de la nécessité du « trilinguisme ». La conquête des marchés mondiaux l'exige. L'épanouissement personnel aussi. Charles-Quint disait qu'un « homme qui sait quatre langues vaut quatre hommes ».

Mais la propagande qui vise à rendre le Québec bilingue vise à faire de nous des citoyens de langue anglaise. L'usage simultané de l'anglais, au Québec, dans les institutions publiques et dans les grandes entreprises, diminue le rayonnement et l'utilité de la langue française. Toute personne qui a de l'avenir dans l'esprit sait que le déclin d'une langue débute par son inutilité.

L'usage répandu d'entreprises francophones qui publient leurs rapports annuels dans les deux langues est une pratique qui déprécie l'utilité du français. L'accueil téléphonique

bilingue est une autre mode qui produit les mêmes effets. Les résultats de quelques appels sont ici reproduits :

**ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE D'ENTREPRISES OU D'ORGANISMES,
LANGUE PARLÉE, LE 25 JANVIER 1999**

	Français	Anglais	Bilingue ¹	Bilingue ²
10 industries francophones, Montréal	4	0	4	2
10 industries anglophones, Montréal	1	0	7	2
10 sociétés financières du Québec	0	1	7	2
10 sociétés financières de Toronto	0	9	1	0
10 hôtels de Montréal	3	0	7	0
10 hôtels de Toronto	0	10	0	0
5 centres hospitaliers à Montréal – français	0	0	5	0
5 centres hospitaliers à Montréal – anglais	0	0	3	2
10 centres hospitaliers à Toronto	0	10	0	0
10 organismes fédéraux à Montréal	0	0	10	0
10 ministères fédéraux à Montréal	0	0	10	0
10 ministères provinciaux à Toronto	0	7	0	3
10 ministères du gouvernement du Québec	10	0	0	0
Résultats	18	37	54	11
Bilingue ¹ : pour des instructions en français, appuyez sur le 1 ou le 2...				
Bilingue ² : pour des instructions en anglais, appuyez sur le 1 ou le 2...				

La différence est grande. On ne croirait jamais que ces personnes morales habitent le même pays. Et l'écart est toujours grandissant. Dix-huit sur cent vingt répondants utilisent le français pour nous accueillir au téléphone. Si vous doutez de l'étendue du malaise, parce que le sondage est à petite échelle, multipliez l'exercice par cent, et vous obtiendrez les mêmes proportions.

À Toronto, la réception est shakespearienne, trente-six fois sur quarante. Admirez la manœuvre ! Quatre entreprises seulement répondent dans les deux langues. Toronto n'est pas une métropole bilingue. L'équilibre binational est rompu. *A mari usque ad mari*, la langue anglaise a dévoré le français dans les provinces anglophones.

Au Québec, il est difficile de faire la distinction entre le faux et le vrai. Montréal est devenue la plus grande ville française de langue anglaise au monde. Le terrain devient glissant. Dix-neuf sur quatre-vingts répondants téléphoniques parlent la langue de Molière dont dix émanent des ministères du gouvernement québécois. Soixante sociétés au Québec font usage des deux langues pour nous accueillir. Cinquante-trois entreprises québécoises imposent aux « Français du Québec » l'obligation d'appuyer sur 1 ou sur 2 pour poursuivre une conversation en langue française. C'est humiliant, avilissant, vexant.

Les dix centres hospitaliers québécois sont bilingues et les dix centres torontois sont unilingues anglais. Sept des dix hôtels montréalais sont bilingues et les dix hôtels torontois sont unilingues anglais. Huit institutions financières québécoises sont bilingues et neuf sociétés torontoises répondent en anglais.

Ne perdons point la tête. L'histoire canadienne et universelle démontre que la pire erreur que puisse commettre un peuple, dans sa vie publique, c'est de n'être pas réaliste. La langue menacée au Québec, ce n'est pas l'anglais; c'est le français. La pratique du bilinguisme institutionnel est dangereuse. Le déclin d'une langue débute par son inutilité. Si la langue anglaise devient indispensable, le français devient une langue seconde. Après quelques décennies, le Québec bilingue dans ses institutions deviendra une terre de langue anglaise.

L'âme d'un peuple passe avant le portefeuille. Comme le poisson pourrit d'abord par la tête, une société périlite par ses chefs de file. Les décideurs qui fixent les normes sont-ils tentés de démissionner, de se soumettre? À diminuer l'effort pour le rayonnement du français, à institutionnaliser le bilinguisme, à rendre indispensable la langue anglaise, le peuple québécois se suicide.

La langue est le lien de la vie civile. Elle s'impose à tous les individus d'un même groupe national. Il n'y a qu'une seule langue commune pour toutes les personnes. Rousseau disait que c'est celle « que les enfants parlent avant de savoir parler ». Certes, la maîtrise d'au moins une langue supplémentaire est une nécessité vitale pour tous les Québécois et Québécoises. Mais la langue française est pour nous l'expression de notre identité nationale et l'affirmation de l'existence du peuple québécois. Elle souffre et elle succombe devant l'affaiblissement de son usage.

La réalité linguistique ne correspond pas à la vie réelle. Les personnes d'origines des îles britanniques au Québec s'élèvent à 168 985¹ et les personnes d'origines françaises en Ontario sont au nombre de 302 550. Les manigances de la Statistique fédérale tronquent, il est vrai, la réalité démographique. Mais ce n'est pas *L'Action nationale* qui établit les questions du recensement. Ce ne sont pas les Québécoises et les Québécois qui ont construit et qui ont détruit le mythe de l'unité canadienne.

1. Source: Le Canada en statistiques – Origine ethnique de 1996, Canada, provinces et territoires.

L'ÂME DE CE PAYS

*S'il est venu
le temps
de se donner
un pays,
il importe
de savoir
ce que nous
en ferons.*

L'Action nationale
a accompagné
le Québec
tout au long
de ce siècle.
Elle apporte
à nouveau
une pièce majeure
dans la patiente
construction de
notre projet collectif.



La CSN salue
cette initiative
qui contribue
à la qualité
de nos débats.

L'indépendance

*Ce texte ouvre un débat.
Le contenu est sujet
à beaucoup de discussion.
Mais, à l'heure actuelle, le Québec ne peut
se permettre de garder le silence.
Il ne peut demeurer sur la défensive.
Les troupes fédérales sont en guerre.
Le Québec doit **répondre**.*

La rédaction

En finir avec le contentieux Québec-Canada

Gilles Vandal¹

1. La signification de l'élection de novembre 1998

Compte tenu des sondages précédant l'élection, les résultats du scrutin du 30 novembre dernier en ont surpris plusieurs et en ont laissé plus d'un perplexe. Une fois de plus, les Québécois révélaient leur ambiguïté proverbiale. Plusieurs messages, parfois contradictoires, peuvent être décelés de l'élection québécoise de 1998. Les Québécois ont d'abord voté pour un bon gouvernement formé par le Parti

1. Professeur titulaire, Directeur du Département d'histoire et de sciences politiques, Université de Sherbrooke.

Québécois; ont reconnu les efforts effectués depuis trois ans dans l'assainissement des finances publiques; ont reconnu que le gouvernement de Lucien Bouchard était plus apte que l'équipe de Jean Charest à défendre les intérêts du Québec; ont montré qu'ils formaient un électorat plutôt sophistiqué et que l'influence d'un chef de parti, si charismatique soit-il, a une influence limitée sur les résultats d'un scrutin électoral.

Par ailleurs, en refusant de donner au premier ministre Lucien Bouchard la victoire éclatante qu'il recherchait, les Québécois ont montré leur réticence à endosser son engagement à réunir les conditions gagnantes pour la tenue d'un éventuel référendum sur la souveraineté. Dans ce contexte, les récents louvoiements post-électoraux du premier ministre Bouchard concernant la démarche à suivre ne sont pas surprenants. Il est conscient qu'une réflexion en profondeur s'impose. Il hésite devant la réponse attendue, mais inexprimée par la population. Il doit toutefois favoriser une réflexion en profondeur et l'entreprendre sans tarder. Attendre davantage, c'est abandonner la bataille au gouvernement fédéral.

Le message du 30 novembre n'est pas aussi négatif pour le gouvernement Bouchard qu'on pourrait le croire à première vue. Les libéraux ont obtenu en terme de voix leur troisième pire score électoral des cinquante dernières années et leur cinquième plus mauvais résultat depuis 1897. Bien plus, la base électorale libérale est confinée à Montréal et à deux régions périphériques: l'Estrie et l'Outaouais. L'appui libéral dans l'électorat francophone ne cesse de s'effriter depuis le début des années 1990, dépassant à peine les 30%. L'élection de 1998 a montré que le message libéral ne passait pas parce que ce parti n'a plus de position constitutionnelle bien définie concernant les revendications autonomistes du Québec. Par contre, l'ADQ, dont le programme constitutionnel consiste à récupérer le contrôle de 22 champs de compétence envahis par le gouvernement fédéral, est devenu un refuge pour bon nombre de nationalistes mous.

Mais par dessus tout, les Québécois ont montré lors de la dernière élection qu'ils étaient fatigués des débats interminables et stériles sur l'avenir du Québec qui les divisent toujours davantage sans jamais rien régler. Par ailleurs, Les Québécois ne sont pas prêts à appuyer majoritairement ni la souveraineté, ni le statu quo constitutionnel, d'où l'appui important que l'ADQ a obtenu.

2. Un avenir politique apparemment bloqué

Un agenda constitutionnel bloqué

Depuis les échecs de Meech et de Charlottetown, le gouvernement fédéral et ceux des autres provinces ont mis en veilleuse toute velléité de réformer globalement et en profondeur le système politique canadien. La constitution de 1982 satisfait très clairement les élites canadiennes et à peu près plus personne hors Québec, à part Preston Manning, ne ressent de besoin urgent de changer cette dernière. Ces élites considèrent que les demandes québécoises comme de simples caprices faisant partie d'une obsession constitutionnelle. Par conséquent, elles se refusent à voir plus longtemps le Canada pris en otage par le Québec.

La position du reste du Canada(ROC), c'est d'offrir le moins possible au Québec tout en évitant de fermer la porte. On veut montrer aux Québécois que la souveraineté n'est pas nécessaire, et même plus qu'elle causerait plus de problèmes qu'elle n'en réglerait. Pour ce faire, on recourt au discours creux du fédéralisme flexible tout en jouant à la fois de la carotte (Accord de Calgary, amendement constitutionnel sur les commissions scolaires linguistiques) et du bâton (Stéphane Dion, renvoi à la Cour Suprême). On recule sur un aspect (accord sur le transfert de la main d'œuvre), pour ensuite envahir d'autres champs de compétence provinciale (bourses du millénaire). La stratégie fédéraliste consiste à

tenir le débat ouvert tout en reportant ultérieurement les discussions en profondeur sur le contentieux Québec-Canada.

Le Parti libéral du Québec a fait sienne cette position depuis les échecs répétés de Meech et de Charlottetown. Les libéraux du Québec se sont résignés au fait que le fédéralisme canadien est incapable de répondre à la volonté québécoise d'une plus grande autonomie. L'adoption de leur programme constitutionnel, *Reconnaissance et Interdépendance*, au printemps 1997, reflète ce virage important et l'abandon par ce parti de toute velléité de revendications autonomistes. Le PLQ a fait le constat que le Québec n'avait pas d'autres choix que de se conformer à la réalité canadienne. L'arrivée de Jean Charest² à la tête du PLQ illustre d'ailleurs remarquablement bien le virage qui est survenu au sein de ce parti depuis 1992. Le Canada est donc devenu le seul choix du PLQ. Ce n'est pas accidentel si Jean Charest a fait du refus de tenir tout référendum le thème majeur de sa campagne électorale.

Il n'est pas surprenant dans ce contexte que l'on évite à tout prix, dans le camp fédéraliste, d'ouvrir la boîte de Pandore constitutionnelle. On affirme qu'il sera possible de régler une fois pour toute le contentieux Québec-Canada seulement après l'élection d'un gouvernement fédéraliste à Québec. En d'autres mots, une fois que le peuple québécois aura abandonné ses principales revendications traditionnelles et aura accepté que le Québec soit une province comme les autres. Alors seulement, le reste du Canada sera prêt à discuter sérieusement de changements constitutionnels avec le gouvernement du Québec.

La stratégie fédéraliste consiste à gagner du temps. Cette stratégie mise donc sur la lassitude des Québécois, sur leur fatigue constitutionnelle. On recourt à une politique d'usure,

2. Jean Charest a non seulement endossé le concept de l'égalité des provinces mais il a presque fait une religion de la coopération interprovinciale, acceptant dans le processus une cogestion d'une variété de programmes avec le gouvernement fédéral.

car les fédéralistes sont conscients qu'à long terme le temps travaille en leur faveur.

Dans ces circonstances, le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces ont tout avantage à voir l'actuel gouvernement du Québec se cloisonner dans un agenda rigide lié à la souveraineté. Les discours du premier ministre Jean Chrétien le démontrent très bien, lorsqu'il affirme que la seule question acceptable pour lui en serait une qui porterait sur la sécession. Ce que le gouvernement fédéral et le reste du Canada ne veulent surtout pas, peu importe le discours officiel, c'est de rouvrir le débat constitutionnel pour répondre aux demandes du Québec. Le Canada tel qu'il est leur convient très bien. Pour eux, tout a été réglé en 1982.

Le gouvernement du Québec doit donc se doter d'une stratégie forçant le reste du Canada à rouvrir la boîte de Pandore constitutionnelle. Dans le contexte actuel, seul un gouvernement souverainiste à Québec peut le faire. Mais pour cela, il a besoin d'établir un rapport de force qui repose sur un large consensus québécois, dans le cadre d'un projet rassembleur non partisan.

Diminution de la ferveur nationaliste

Les résultats de l'élection du 30 novembre sont venus confirmer ce que démontraient les sondages. L'option souverainiste est en perte de vitesse et ne recueille tout au plus qu'entre 40 et 45 % de la faveur de l'électorat. En ce sens, le discours fédéraliste consistant à affirmer qu'il y a des problèmes plus importants que de parler de constitution et de souveraineté a porté fruit. Ce discours a permis à Jean Charest, comme nous l'avons mentionné plus haut, de faire de l'opposition à la tenue de tout référendum le thème majeur de sa campagne, comme si le contentieux Québec-Canada avait déjà été réglé. Ainsi, sondage après sondage, plus de 70 % des Québécois affirmaient à l'automne 1998 leur opposition

à la tenue d'un référendum sur la souveraineté au cours du prochain mandat du gouvernement. La ferveur nationaliste semble donc loin de ce qu'elle était au début des années 1990.

Cependant, le tableau est beaucoup moins noir qu'il apparaît à première vue. D'abord, le gouvernement Bouchard a été réélu, en dépit de l'effet Charest du printemps dernier. De plus, pour la première fois depuis 1995, une majorité des Québécois affirmaient dans un sondage réalisé au début de novembre 1998 que le peuple Québécois a le droit de se séparer (73 %), qu'il a les compétences humaines, techniques et financières pour former un État souverain (64 %), que la réforme du fédéralisme est impossible (62 %) et que la souveraineté est réalisable (65 %).³

Toutefois, ces mêmes Québécois désirent aussi dans une proportion de 70 % donner une dernière chance au fédéralisme canadien. Cette ambiguïté des Québécois est peut-être surprenante. Mais elle est assez compréhensible et reflète bien le tempérament des Québécois. Ces derniers ne sont pas prêts à faire la souveraineté sur un coup de tête. Cette attitude reflète une grande prudence et une maturité politique certaine. Beaucoup de Québécois entrevoient donc la souveraineté comme une mesure à laquelle ils recourront que s'ils n'ont pas d'autres choix.

Le peuple québécois semble donc aujourd'hui confronter à une situation sans issue. D'une part, le gouvernement fédéral et neuf provinces qui ne sont pas disposés à entamer des discussions constitutionnelles pour régler le contentieux Québec-Canada. D'autre part, le gouvernement souverainiste du Québec ne semble pas disposer de suffisamment d'appui populaire pour tenir un référendum sur la souveraineté.

Par ailleurs, bien que le présent gouvernement du Québec dirigé par Lucien Bouchard n'ait pas reçu le mandat moral de tenir un référendum sur la souveraineté, ce

3. Ces quatre indicateurs ont été développés par mon collègue Jean-Herman Guay dans le cadre d'études produites par le GROUPE.

dernier jouit tout de même de certains atouts dont le plus important à court terme est le temps, étant au début de son mandat. De plus, il dispose d'une certaine marge de manœuvre en dépit d'un horizon constitutionnel en apparence bloqué. Il pourrait donc avec un peu de vision et en développant le consensus québécois autour d'un projet rassembleur faire débloquer la situation.

3. Les diverses options ouvertes au gouvernement du Québec

Dans les circonstances actuelles, l'avenir politique du Québec semble bloqué et ce, tant et aussi longtemps que les Québécois seront incapables de se brancher, d'affirmer ce qu'ils veulent vraiment. En dépit des résultats mitigés de la dernière élection, le gouvernement du Québec dispose de plusieurs options. Il peut :

- Primo : prendre note du résultat électoral et adopter un moratoire sur le débat constitutionnel et la tenue d'un référendum sur la souveraineté. Même si cette option satisferait beaucoup de fédéralistes québécois, sans mentionner ceux des autres provinces, elle n'est pas vraiment acceptable pour le Québec. Elle signifierait à toute fin pratique une reconnaissance que le Québec n'était pas vraiment sérieux dans ses revendications autonomistes des 40 dernières années, qu'il peut facilement s'accommoder du statu quo et que le problème québécois est à toutes fins réglé.
- Secundo : tenir coûte que coûte un référendum sur la souveraineté. Cette option répondrait sans doute aux demandes de l'aile nationaliste pure et dure du PQ. Mais compte tenu des fortes probabilités d'une importante défaite, la tenue d'un tel référendum ne ferait qu'affaiblir davantage la position du Québec. Cette option n'est donc pas plus réaliste que la première.

- Tertio : tenter de réunir les conditions gagnantes et ne tenir un référendum sur la souveraineté que si les dites conditions sont réunies. Mais cette option rend plus qu'improbable la tenue d'un tel référendum. Elle pose le problème de définir ce que l'on entend par conditions gagnantes. Comment pourrait-on créer la ferveur nationaliste nécessaire à la victoire finale?
- Quarto : proposer une offre de partenariat au reste du Canada. Cette option peut paraître intéressante à première vue. Si le reste du Canada acquiesce à l'offre, il n'y a alors pas de problème et la souveraineté-partenariat va se faire d'elle-même. Mais il ne faut pas trop compter là-dessus. Si le reste du Canada refuse, le gouvernement du Québec peut toujours alors tenir un référendum sur la souveraineté. Mais les résultats d'un tel référendum seraient largement influencés par le refus du Canada de négocier au préalable le partenariat. On retourne donc plus ou moins à la situation de 1995, ferveur nationaliste en moins.
- Quinto proposer une réforme du fédéralisme canadien répondant aux aspirations traditionnelles du Québec. Malgré les apparences, cette proposition est à la fois plus radicale et plus hardie dans la perspective d'un gouvernement souverainiste. Et pourtant, c'est celle qui a le plus de chance de faire débloquer le contentieux Québec-Canada, voire même de réaliser la souveraineté du Québec.

4. Plaidoyer pour une réouverture du contentieux Québec-Canada

Le premier objectif du gouvernement du Québec doit être de forcer la réouverture du débat constitutionnel par une offre de renouvellement du fédéralisme canadien à partir des aspirations traditionnelles du Québec. Cette offre pourrait se faire dans le cadre d'un énoncé de politique où le gouvernement affirmerait son désir de régler une fois

pour toutes le contentieux Québec-Canada et que par conséquent il est disposé à tout mettre sur la table et à examiner toutes les avenues possibles.

Certes, les protagonistes des deux côtés de l'arène politique vont s'opposer farouchement à une telle démarche pour des raisons différentes. Les souverainistes purs et durs vont affirmer que cette démarche est inutile, que cette approche a déjà été tentée sans succès à Meech et à Charlottetown. Le reste du Canada a alors dit non au Québec. Une telle démarche représente donc pour eux une perte de temps qui ne fera que diviser davantage les Québécois.

Par contre, les Chrétien, Dion et autres fédéralistes vont déchirer leur chemise devant ce qu'ils considéreront comme une nouvelle astuce du Parti québécois. Ils dénonceront immédiatement une telle démarche, accusant le gouvernement du Québec de mauvaise foi et de ne chercher qu'à réaliser par une voie détournée son projet de souveraineté. Ils affirmeront avec force que le reste du Canada ne négociera jamais le couteau sur la gorge. Ils ajouteront que leur stratégie de petits pas fonctionne bien. Ils ont tout avantage à court-circuiter dès le départ une telle proposition venant du gouvernement du Québec.

Mais au-delà des lignes de parti, la démarche proposée s'inscrit dans la foulée de l'élection du 30 novembre, où les Québécois exprimaient leur désir de donner une dernière chance au Canada.

Voyons donc plus en détail le contenu de la démarche proposée en cinq points.

- Première étape : énoncé de politique devant l'Assemblée nationale

Cet énoncé politique pourrait contenir les cinq éléments suivants :

- affirmation de la volonté du gouvernement du Québec de régler une fois pour toutes le contentieux Québec-Canada et engagement à signer à certaines conditions la constitution canadienne ;
- réaffirmation des demandes traditionnelles du Québec (sur la base du rapport de la Commission Bélanger-Campeau et de la loi 150) ;
- définition des conditions minimales non négociables qui pourraient inclure le droit de veto sur tout amendement touchant le statut du Québec, l'abrogation du pouvoir de dépenser, l'abolition des pouvoirs résiduels, le prélèvement des impôts sur le territoire du Québec, le prélèvement des taxes de ventes, d'accise ;
- compétence exclusive dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la santé, de la sécurité sociale, de la main-d'œuvre, des communications, du développement régional, de l'administration de la justice, soit dans tous les domaines qui ont trait à la croissance humaine des Québécois, à leur affirmation économique, à leur épanouissement culturel et au rayonnement de la communauté québécoise ;
- définition des éléments à compétence partagée qui seraient négociables, comme la représentation internationale du Québec et tous autres domaines d'intérêts communs ;
- définition des éléments de compétences fédérales ; exemple : la défense ;
- définition du processus à suivre ;
- engagement du Québec de renoncer à la souveraineté si le reste du Canada accepte les demandes du Québec et signe un accord sur les bases de la présente proposition ;
- engagement du Québec de tenir un référendum sur la souveraineté si le reste du Canada rejetait les demandes du Québec.

Cet énoncé de politique pourrait avoir lieu dès le printemps 1999. Il est évident que cet énoncé pourrait prendre un cadre plus général où tout serait mis sur la table. Mais au

préalable il faudrait que le Canada anglais reconnaisse l'existence du peuple québécois.

- Deuxième étape : débat de la proposition dans le cadre d'une commission parlementaire spéciale

La tenue d'une commission parlementaire vise à permettre un débat public sur l'avenir du Québec ; à mettre à jour les demandes du Québec ; à permettre à différents groupes et experts d'exprimer leur point de vue ; à rétablir le large consensus québécois qui existait au début des années 1990.

Cette commission parlementaire spéciale pourrait se tenir à l'automne 1999.

L'Assemblée nationale adopterait une loi au printemps 2000, à la suite du dépôt du rapport de la commission parlementaire spéciale, sur l'engagement du gouvernement du Québec de signer la constitution canadienne à certaines conditions bien précises.

- Troisième étape : adoption d'un projet de loi sur la question référendaire

La question pourrait être :

Êtes-vous d'accord pour que le gouvernement du Québec signe la constitution canadienne selon les conditions stipulées dans la loi XX.

Question claire et sans ambiguïté. Elle choquerait plusieurs souverainistes, mais les avantages sont énormes. Une telle question créerait un large consensus au Québec. Elle affirmerait la volonté du Québec de demeurer dans le Canada, mais pas à n'importe quelles conditions. La balle serait dans le camp du ROC.

La question référendaire pourrait être adoptée au printemps ou à l'automne 2000.

- Quatrième étape : tenue du référendum proposé au moment fixé par le gouvernement du Québec

Si on peut s'attendre à une réponse largement positive de la population québécoise, alors certains pourraient se demander quelle est la nécessité de tenir un tel référendum au lieu d'entamer, à la suite d'une motion de l'Assemblée nationale, les discussions avec le reste du Canada. Pourquoi ne pas procéder comme en 1991-1992 et éviter ainsi des dépenses inutiles?

Il y a plusieurs raisons pour ce faire :

- D'abord, il y a une question de légitimité politique. Le gouvernement du Québec n'a pas demandé et n'a pas par conséquent reçu de mandat de réformer le fédéralisme.
- Deuxièmement, un tel référendum permettrait d'affirmer haut et fort au reste du Canada que le gouvernement québécois ne parle pas seulement en son nom mais qu'il exprime aussi la volonté du peuple québécois. L'expression du large consensus québécois donnerait donc plus de force aux demandes du Québec.
- Troisièmement, il faut prendre en compte la décision de la Cour Suprême. Le reste du Canada serait très mal vu de refuser de négocier après la tenue d'un tel référendum. La décision de la Cour Suprême a tracé la voie qu'il faut suivre.
- Quatrièmement, la tenue d'un tel référendum s'inscrit en continuité avec le développement du cadre démocratique des sociétés modernes (Suisse, États-Unis). On fait la démonstration une fois de plus que l'avenir du Québec doit être d'abord décidé par le peuple québécois et non par ses élites.

Ce référendum pourrait se tenir au printemps ou à l'automne 2000.

- Cinquième étape : définition du cadre des négociations

Le cadre des négociations serait déterminé par une loi adoptée par l'Assemblée nationale. Cette loi stipulerait clairement non seulement les demandes du Québec, mais aussi

le déroulement et la durée des négociations, qui ne devrait pas dépasser un an.

Pour éviter toute accusation de mauvaise foi de sa part, le gouvernement du Québec pourrait mettre sur pied, comme il avait prévu le faire en 1995, une commission indépendante de surveillance des négociations.

Le gouvernement du Québec aurait la possibilité de mettre fin aux négociations en tout temps suite à un rapport de la commission de surveillance révélant un refus de négocier du reste du Canada. Il serait alors en droit de tenir un référendum sur la souveraineté au moment qu'il le jugerait à propos.

5. Les avantages de la démarche proposée

Cette démarche comporte plusieurs avantages importants. Elle permettrait entre autres de

- Primo : rouvrir le contentieux Québec-Canada en obligeant le reste du Canada à répondre aux demandes du Québec

L'adoption de la démarche proposée permettrait non seulement au Québec de réaffirmer clairement ses demandes traditionnelles à partir d'un large consensus québécois. Bien plus, le débat constitutionnel serait rouvert selon des termes définis par le Québec.

L'exigence de résultat contenue dans la démarche proposée forcerait le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces à répondre aux demandes formulées par le peuple québécois. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la décision de la Cour Suprême contraint d'ailleurs le reste du Canada à négocier. Le gouvernement fédéral et ceux des autres provinces n'auraient donc pas le choix.

En forçant le reste du Canada à négocier sur la base des conditions établies par l'Assemblée nationale et entérinée par

le peuple québécois, la démarche proposée aurait de bonne chance de mettre fin à un long contentieux qui divise le Québec et le Canada depuis plus de cinquante ans. Le Québec aurait alors obtenu un statut particulier dans le cadre d'un fédéralisme asymétrique lui permettant d'exercer les pouvoirs d'un état quasi-souverain tout en évitant une rupture brutale.

Par contre, tout refus de négocier de la part du reste du Canada aurait des conséquences incalculables. Imaginons ici un peu la secousse psychologique qu'un nouveau refus du reste du Canada aurait sur la population québécoise. Ce refus serait perçu comme un nouveau rejet de tout le Québec. C'est au peuple québécois que l'on aurait alors dit non. Les effets seraient d'autant plus dévastateurs que ce nouveau rejet du Québec surviendrait après que le peuple québécois aurait parlé fort par voix référendaire.

Dans un tel contexte, un référendum sur la souveraineté ne pourrait être que gagnant.

- Secundo : donner au gouvernement du Québec le contrôle de l'agenda constitutionnel

Le gouvernement du Québec prendrait ainsi le leadership de l'agenda constitutionnel, fixerait les conditions du débat et définirait les règles du jeu. La démarche proposée permettrait aussi au gouvernement du Québec de se doter d'un échéancier précis et limité dans le temps dont il serait le seul à avoir le contrôle. Le projet d'échéancier contenu dans le présent document n'est donné qu'à titre d'exemple. Il pourrait être modifié selon la conjoncture.

- Tertio : faire de l'avenir politique du Québec une priorité immédiate

Le gouvernement du Québec aura atteint au printemps 1999 l'objectif du déficit zéro. Après la période des grandes coupures, les problèmes entourant la répartition des surplus budgétaires vont paraître bien minimes. Comme le gou-

vernement Bouchard ne peut à court terme relancer le débat sur la souveraineté du Québec, il devrait se limiter au simple rôle d'être un bon gestionnaire.

Par contre, la démarche ici suggérée propose une façon de relancer le débat national, de renouer avec le large consensus qui prévalait lors de la Commission Bélanger-Campeau, de placer la question de l'avenir du Québec au centre de l'échiquier politique.

- Quarto : amener les Québécois à se dire oui à eux-mêmes.

Les Québécois désirent donner une dernière chance au Canada. Notre proposition reflète l'ambiguïté des Québécois. En établissant un large consensus populaire, elle permettrait de créer une coalition arc-en-ciel. Cette proposition serait donc endossée :

- par une large majorité de nationalistes québécois qui, sans être purs et durs, rêvent depuis trente ans de voir un jour un Québec souverain ;
- par les nationalistes mous tant libéraux qu'adéquistes ;
- par beaucoup de fédéralistes québécois qui seraient tentés de voter oui à une telle proposition comme solution de dernier recours.

Cette démarche permettrait au gouvernement du Québec de bâtir à partir d'une approche non-partisane un large consensus populaire, parce qu'elle rejoint la grande majorité de la population qui est plutôt centriste. Les Québécois se diraient donc oui pour la première fois et ce avec une large majorité. À part une mince frange de purs et durs des deux extrémités, qui d'autre pourrait militer pour le non ?

- Quinto : amener le PLQ à supporter cette démarche

La dernière élection a montré que la tentative du PLQ de se doter d'un programme constitutionnel centré sur les préférences canadiennes a échoué. Ce dernier a déjà indiqué ses intentions de développer une approche plus autonomiste

dans les prochains mois afin de rejoindre l'électorat francophone.

La démarche proposée amènerait le Parti Libéral du Québec à se commettre davantage dans le cadre du renouvellement du fédéralisme canadien. Après tout, le PLQ a été porteur des grandes revendications autonomistes du Québec des 40 dernières années. La présente démarche s'inscrit dans la foulée du Rapport Allaire et de la Commission Bélanger-Campeau qui ont été tous deux endossés par le Parti libéral. En appuyant cette démarche, le PLQ s'inscrirait en continuité avec Jean Lesage et Robert Bourassa et pourrait ainsi renouer ses liens de confiance avec l'électorat francophone qui boude ce parti depuis le début des années 1990.

Par contre, si jamais le PLQ s'opposait à la présente démarche, il devrait dire pourquoi il rejette maintenant des demandes qu'il avait lui-même formulées dans le Rapport Allaire. Il avouerait alors qu'il ne croit pas que le fédéralisme canadien soit vraiment «réformable» et que le reste du Canada puisse vraiment reconnaître les demandes traditionnelles du Québec. Le refus d'appuyer cette démarche couperait davantage le PLQ de l'électorat francophone.

Pour ces diverses raisons, il ne fait pas de doute pour nous que le PLQ endosserait la démarche proposée.

- Sexto : amener le Parti québécois à endosser ce projet

Le Parti québécois devrait initier cette démarche pour plusieurs raisons.

La présente démarche s'inscrit, en dépit des apparences, dans la tradition du Parti québécois. Nous n'avons ici qu'à penser à la question référendaire de 1980, au beau risque du milieu des années 1980, à la proposition de référendums sectoriels de Parizeau en 1989, à l'endossement du rapport de la Commission Bélanger-Campeau de 1991, à l'offre de partenariat de 1995.

Le Parti québécois émergerait ainsi comme le parti qui a réussi à résoudre le contentieux Québec-Canada et à obtenir une réponse positive du ROC aux grandes revendications autonomistes du Québec. Les objectifs de l'article 1 du programme du PQ auraient en grande partie été atteints. Le Québec aurait ainsi obtenu un genre de souveraineté-association ou souveraineté-partenariat, tout en évitant les conséquences négatives d'une rupture trop brutale.

En adoptant une telle démarche, le Parti québécois démontrerait qu'il est un parti de tous les Québécois, qu'il n'est pas un parti dominé essentiellement par les Ayatollas de la souveraineté, qu'il forme un parti pragmatique qui est capable de réunir les Québécois de toutes allégeances dans un projet commun.

Par contre, en cas de refus du ROC, le Parti québécois aurait réuni les conditions gagnantes pour tenir un référendum sur la souveraineté.

- Septimo : amener le reste du Canada à accepter les demandes québécoises

En adoptant cette approche, le gouvernement du Québec aurait de bonnes chances de faire accepter par le ROC ses demandes pour plusieurs raisons bien simples. D'une part, le Canada serait obligé de négocier à la suite de la décision de la Cour Suprême. D'autre part, il serait très intéressé par la présente démarche, parce qu'elle mettrait fin une fois pour toutes au contentieux Québec-Canada. Cette démarche serait d'autant plus crédible qu'elle serait initiée et endossée par un gouvernement souverainiste. Le ROC serait d'autant plus tentée d'acquiescer aux demandes du Québec qu'il aurait la certitude que tout rejet de sa part de ces demandes serait suivi d'un référendum sur la souveraineté. Le Canada verrait donc la menace de son démantèlement disparaître avec la fin de l'incertitude politique qui a dominé la vie canadienne ces vingt dernières

années. Le Canada retrouverait la stabilité politique dont il a besoin.

- Octavo : garder toutes les options ouvertes

Un tel référendum aurait donc d'immenses conséquences. Le ROC ne veut présentement rien entendre d'un fédéralisme asymétrique, d'un statut particulier ou de société distincte pour le Québec. En dépit de cela, il serait forcé de négocier face à un Québec uni et fort. Face au large consensus québécois exprimé lors d'un référendum, le reste du Canada serait en état de faiblesse.

Tout refus de négocier de la part du reste du Canada aurait d'immenses répercussions internationales qui faciliteraient ultérieurement la reconnaissance du Québec comme État souverain. En rejetant les demandes du Québec, c'est le reste du Canada qui forcerait ce dernier à tenir un référendum sur la souveraineté.

Le Québec ressortirait donc gagnant d'une telle démarche peu importe son issue. Si jamais le reste du Canada disait oui à une telle démarche, les gains pour le Québec seraient extraordinaires. Le peuple québécois aurait pour ainsi dire acquis des grands pans de sa souveraineté sans souffrir des affres d'une rupture brutale. Par contre, si le reste du Canada disait non, le gouvernement du Québec aurait alors le mandat de tenir un référendum sur la souveraineté. Et contrairement à 1992, le gouvernement du Québec serait disposé à exercer ce mandat.

Donc, le peuple québécois conserve dans le cadre de la démarche proposée toutes ses options.

Conclusion

Les Québécois souffrent présentement de fatigue constitutionnelle. Ils perçoivent le débat entourant l'avenir du Québec comme une source interminable de conflits stériles. Le principal mérite de la proposition mise de l'avant ici est

de montrer qu'il est possible de mettre fin au contentieux Québec-Canada et de redéfinir une fois pour toutes les relations du Québec avec le reste du Canada dans un délai assez court.

En dépit de ses avantages indéniables, cette démarche a peu de chance d'être retenue par l'actuel gouvernement du Québec. La principale source d'opposition à la proposition mise de l'avant ici risque de venir non des fédéralistes ou du reste du Canada qui seraient plutôt « piégés » par cette proposition mais de l'aile la plus militante du Parti québécois qui y verrait une trahison de son idéal politique. Comme ces militants composent la base du Parti québécois et compte tenu de la culture politique de ce parti, Lucien Bouchard aurait fort à faire pour faire entériner une telle démarche. Pourtant, n'est-ce pas un peu cette démarche que proposait Jacques Parizeau lors de la campagne électorale de 1989, alors qu'il affirmait qu'il irait chercher les pouvoirs dont le Québec a besoin par une série de référendums. Sa proposition alors était de faire la souveraineté à la pièce.

Malgré tout, ce n'est que par une proposition semblable à celle-ci que le peuple québécois pourra faire débloquer la présente situation. Il faudrait pour ce faire que Lucien Bouchard fasse preuve de la même détermination que celle qu'il a démontrée dans la poursuite de l'objectif du déficit zéro et qu'il décide de confronter les militants de son parti sur cette question.

Le Québec est à la croisée des chemins. Il est encore maître de son destin. Plusieurs voies sont ouvertes devant lui. Le présent document montre qu'avec un peu de vision il est possible de débloquer le contentieux Québec-Canada. Mais seul l'avenir nous dira la route que le gouvernement du Québec s'apprête à suivre. Le débat est donc ouvert. ♦

La Bourse de Montréal, une société filiale torontoise ?

Rosaire Morin

*Je dirai de l'argent
ce qu'en disait de Caligula,
qu'il n'y avait jamais eu
un si bon esclave et un si méchant maître.*

Montesquieu

En 1141, Louis VII, roi de France, créait le premier marché de valeurs mobilières sur un pont de Paris. Ce n'est pas cette histoire que *L'Action nationale* vous raconte aujourd'hui. Notre inquiétude grandit devant la diminution du contrôle québécois des entreprises. La maîtrise de l'économie nationale est d'une importance capitale pour l'avenir québécois.

Les analyses publiées dans la revue, depuis septembre, soulignent la petite taille de nos entreprises dans divers secteurs financiers. Elles démontrent aussi la tragique déportation de l'épargne québécoise. Près de 300 milliards \$, fruits de notre travail, créent de l'emploi en d'autres provinces et pays.

L'article de ce jour jette un regard sur les valeurs mobilières. Cette industrie connaît une croissance accentuée par une conjoncture économique favorable. La chute des taux d'intérêt et la hausse du cours des actions ont incité les particuliers à investir leur épargne dans les actions, les obligations et dans les fonds de placement et de retraite.

Quelle est la part du marché dévolue à la Bourse de Montréal et aux maisons de courtage québécoises? La réponse n'est pas aussi complète que nous l'aimerions.

I.- La Bourse de Montréal

*Les cours de la Bourse
sont affaires d'opinions.
Ils reflètent les idées,
les imaginations sombres ou riantes... »*

Jacques Bainville

La bourse est un baromètre. Elle indique la météo de l'économie. Elle est sensible aux moindres changements. Ses indices affichent la température. Ils varient à l'annonce d'un tremblement de terre japonais. Ils oscillent lors d'un frisson brésilien. Les enchères à la bourse fluctuent selon le jeu de l'offre et de la demande.

Le marché des actions est l'activité principale de la bourse. On y offre aussi des options qui donnent le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre à un prix et dans un délai fixés. On transige également des produits financiers comme les obligations du gouvernement et les acceptations bancaires.

Dans la décennie 90, l'intérêt pour la Bourse grandit. La baisse des taux d'intérêt provoque une croissance accélérée des valeurs mobilières. De nouvelles émissions d'actions financent l'expansion des entreprises. Comme le rendement est supérieur à l'intérêt des banques et des caisses, l'in-

vestisseur est preneur. En 1996, près de 37 % des Canadiens détiennent des actions cotées en bourse¹.

Une minute de silence est observée en 1997. Le scandale de la société minière Bre-X rappelait la volatilité des marchés financiers. Sur la foi de rumeurs d'une découverte de riches gisements d'or en Indonésie, le titre de la société de Calgary monte en flèche. Il s'effondre brutalement quelques mois plus tard. Des Canadiens voient les gros profits s'envoler en fumée. Mais la croissance a, depuis, retrouvé un second souffle.

Au Canada, les marchés boursiers exercent leurs activités à Montréal, Toronto, Winnipeg, Calgary et Vancouver. En 1996, la valeur des actions négociées grimpe de 45 %. Elle atteint le sommet de 301 milliards \$². Les revenus de l'industrie totalisent 8,4 milliards \$. Près de 35 000 employés gagnent leur vie dans ce secteur.

Un peu d'histoire

Montréal est l'une des plus anciennes bourses de l'Amérique. Dès les années 1830, les marchands se réunissent à l'*Exchange Coffee House*, une auberge du marché de la rue Saint-Paul, pour vendre leurs actions. En 1872, l'association *Board of Brokers* modifie son nom. Désormais, elle sera connue sous le vocable «The Montreal Stock Exchange - La Bourse de Montréal». L'organisme est la première bourse canadienne. Sa croissance est rapide. À titre d'exemple, en 1914, la Bourse compte déjà 109 sociétés inscrites. Dix mille actions sont négociées chaque jour. Elle est une plaque tournante des marchés financiers au Canada.

Depuis, la Bourse de Montréal a perdu la première place. Chaque jour, 17 millions d'actions sont échangées sur son parquet ; la valeur moyenne est de 198 millions \$. Elle excelle

1. Annuaire du Canada 1999, p. 458.

2. Idem.

dans les produits dérivés. En 1996, plus de 3,4 millions de contrats à terme et 834 000 options ont été transigés³.

Le principal instrument de mesure de la Bourse de Montréal est l'indice canadien du marché, le XXM. Il est composé de 25 titres de sociétés de différents secteurs. D'autres indices sont aussi utilisés : indice bancaire canadien, produits forestiers, biens d'équipement, mines et métaux, hydrocarbures, services publics.

La part du marché

Le marché boursier est un outil très important dans le financement des entreprises. Quelle est la part de la Bourse de Montréal dans l'activité des bourses canadiennes? Voilà la première question de cet article! Le tableau 1 présente une réponse assez troublante. Il indique la valeur en 1997 et la part de marché des bourses canadiennes.

TABEAU 1

ACTIONS – ACTIVITÉ DES BOURSES CANADIENNES AU 31 DÉCEMBRE 1997

	Valeur \$ 1997	Part de marché
Montréal	61 911 298 182	12,44 %
Toronto	423 169 614 970	85,04 %
Vancouver	8 670 338 121	1,74 %
Alberta	3 872 185 892	0,78 %
Total	497 623 437 165	100,00 %
Source : http://www.bdm.org/fr.fail.html , 11 janvier 1999		

La mesure de notre taille : une grenouille vit un bœuf... et « la chétive pécore s'enfla si bien qu'elle creva ». C'est là une bien triste histoire. Une tragédie. Elle prend racine dans la faiblesse des maisons de courtage québécoises. Elle existe parce que les conseillers en placement sont ensorcelés par

3. <http://www.bdm.org/fr.faqll.html#15>, 11 janvier 1999.

le parquet de Toronto. Elle se perpétue parce que nos hommes d'affaires ne résistent pas à la tentation de visiter Bay Street pour leurs émissions d'actions. « La raison du plus fort est toujours la meilleure ». Elle l'emporte « sans autre forme de procès ».

En 1998, la Bourse de Montréal n'a pas progressé au rythme de la Bourse de Toronto. Même si les transactions sur les contrats à terme ont atteint un niveau record, le parquet de Montréal continue de perdre du terrain sur le marché canadien des actions. Un faible 10 % des transactions d'actions au Canada ont été négociées au « Square » Victoria. C'est 2,4 points de moins que l'année précédente. La part du marché a constamment reculé depuis 1992, alors qu'elle atteignait 21 %. C'est la Bourse de Toronto qui domine. Elle négocie 88,96 % des transactions canadiennes, en termes de valeur, en 1998. Vancouver se contente de 0,68 % et l'Alberta descend aux enfers avec 0,32 % du marché canadien⁴.

Une structure étrangère

La grippe asiatique et le frisson brésilien ne sont pas les responsables du déclin de la Bourse de Montréal. Au-delà des trois fautifs identifiés précédemment (maisons de courtage, conseillers en placement et hommes d'affaires), une situation anormale perdure. La Bourse de Montréal est sous la gouverne de maisons étrangères de courtage. Elle joue son avenir. Mais l'avenir sera déterminé par les sociétés de valeurs mobilières établies en d'autres provinces et pays. Le tableau 2 présente les gouverneurs membres, au 31 décembre 1997.

4. Le *Journal de Montréal*, 7 janvier 1999, p. 35.

TABLEAU 2

BOURSE DE MONTRÉAL, GOUVERNEURS MEMBRES,
DÉCEMBRE 1997¹

Représentant	Maison	Siège social	Filiale de
René-G. Jarry	Lévesque Beaubien	Montréal	Banque Nationale
Luc Bertrand	Corp. Deacon Capital	Toronto	
Luc Bachand	Nesbitt Burns	Toronto	Bank of Montreal
Jean-P. De Montigny	RBC Dominion	Toronto	Royal Bank
Jean-Pierre Galardo	FIMAT Produits	Montréal ²	Société Générale
Pierre Gloutney	Refco, Valeurs mob.	Toronto	
Jean-Luc Graver	Capital Newcrest	Toronto	
James T. Klerman	Goldman Sachs	Toronto	
André Lemire	Valeurs mob. Marleau ³	Toronto	Dundee Bancorp
Gary Little John	Valeurs mob. TD	Toronto	Bank TD Dominion
Jacques-O. Nadeau	Scotia McLeod	Toronto	Scotia Bank
1. Rapport annuel 1997, Bourse de Montréal. 2. Société filiale de la Société Générale de France. 3. La maison de Valeurs mobilières Marleau est devenue Peelbrooke Capital.			

Le président Gérard-A. Lacoste doit négocier l'expansion de la Bourse de Montréal avec neuf gouverneurs membres dont les maisons ont pignon sur rue à Toronto. Il doit aussi tenir compte des intérêts d'une maison de Paris. Une seule société est québécoise : Lévesque Beaubien Geoffrion.

Les représentants de quatre banques torontoises ont-ils intérêt à développer la Bourse de Montréal, alors que leurs sièges sociaux sont les piliers de la Bourse de Toronto? Les *Bank of Montreal* et *Royal Bank* éprouvent-elles une certaine sympathie pour Montréal? Sur 36 milliards \$ d'actifs, leurs fonds mutuels n'avaient pas placé un seul sou, en 1997, dans le gouvernement du Québec et dans Hydro-Québec. Les sociétés torontoises qui dirigent la Bourse de Montréal ont-elles une âme québécoise ou torontoise?

Au Comité exécutif de la Bourse de Montréal, on retrouve les représentants de Corporation Beacon Capital,

RBC Dominion, Refco et Scotia McLeod dont l'âme québécoise est un écran de fumée poussé par le vent. La seule entreprise québécoise qui y siège est Lévesque Beaubien Geoffrion. M. Lacoste et deux représentants du personnel participant sont les autres membres du Comité.

Au Comité d'inscription, cinq entreprises de Toronto et deux de Montréal sont présentes. Au Comité de corbeille, sept maisons torontoises et une maison montréalaise ont voix au chapitre, en compagnie de négociateurs indépendants et de membres du personnel participant de la Bourse. Au Comité de politique du marché – actions et options, neuf sociétés torontoises et deux québécoises établissent les stratégies. Au Comité de politiques du marché – contrat à terme, sept entreprises torontoises et une société montréalaise sont les principaux décideurs.

Les représentants de Toronto ne peuvent s'émouvoir, s'éveiller et s'ouvrir aux exigences et besoins des entreprises québécoises. Leur loyauté travaille pour la promotion de la Bourse de Toronto et le développement de l'économie ontarienne. Il est ici valable de rappeler que les banques ont autorisé 526 milliards \$ de crédit aux entreprises ontariennes et 85 milliards \$ aux entreprises québécoises⁵. Comme les cinq grandes banques torontoises représentent 92,68 % des actifs bancaires canadiens, il est logique de conclure que les gestionnaires torontois n'ont pas une âme québécoise. Leurs décisions comportent le mystère de leurs intérêts.

Les membres de la Bourse

La Bourse de Montréal est un organisme sans but lucratif. Elle appartient à ses membres. Ces membres sont des courtiers en valeurs mobilières.

5. *Revue de la Banque du Canada*, printemps 1998, Crédit consenti aux entreprises du Canada, S38, S39.

Selon leur adresse principale inscrite dans la *Revue boursière*⁶, 43 maisons de courtage sont torontoises dont 20 établies à Bay Street ou à King Street. Neuf maisons originent de Vancouver et une autre est située en Nouvelle-Écosse.

Vingt-six maisons de courtage sont québécoises. Onze d'entre elles sont de langue française, soit 14 % des maisons inscrites à la Bourse de Montréal.

Aucun doute. Les « Français » du Québec sont locataires. Vassaux. Feudataires. Ils ont le plaisir d'être propriétaires de petites maisons. Ils n'ont pas le plaisir de faire. Ils n'en ont pas les ressources. L'écart dans l'avoir entre les banques torontoises et leurs sociétés filiales s'agrandit, s'aggrave. Le peuple québécois est plus jaloux de se choisir des maîtres étrangers que d'acquérir la liberté dans son pays.

Les banques torontoises et les maisons étrangères membres de la Bourse de Montréal favorisent leurs intérêts. Ces sociétés ne peuvent servir deux maîtres. Elles ne peuvent à la fois avantager Montréal et Toronto. Elles vendent aux Québécois des obligations de gouvernements hors Québec. Elles offrent des actions d'entreprises hors Québec. Elles déportent alors l'épargne québécoise. Elles obtiennent des émissions d'actions dont le traitement est réalisé à Toronto. Elles affaiblissent ainsi les maisons de courtage québécoises.

Les entreprises en bourse

Le 31 décembre 1997, la Bourse de Montréal compte 573 sociétés inscrites : 290 du Québec, 163 de l'Ontario, 56 de l'Alberta, 32 de la Colombie-Britannique, 7 de la Nouvelle-Écosse, 4 de Terre-Neuve, 4 du Manitoba, 3 de la Saskatchewan, une société au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard et 12 en d'autres pays.

6. *Revue boursière et répertoire des sociétés 1997*, Bourse de Montréal, pp. 100-103.

Des 290 entreprises québécoises, 89 exercent leurs activités dans les mines et les ressources. La présence de nos industries, commerces et services est faible, déficiente. Une Bourse dynamique doublerait et triplerait le nombre des sociétés inscrites. Les services de financement doivent être offerts à toutes les compagnies qui répondent à des normes correspondant à la réalité québécoise.

Deux cent quatre entreprises utilisent le français comme langue de correspondance. De grandes entreprises québécoises : Air Canada, Alcan, BCE, Bell Canada, Canadien National, Canadien Pacific, Molson, Power et Tembec, demandent une correspondance en langue anglaise. Une seule des 163 entreprises ontariennes demande une correspondance en français. L'exception est si méritoire qu'il convient d'identifier cette société qui respecte la langue de la majorité québécoise ; il s'agit de *Maude Lake Ltd* de Toronto.

To be or not to be ?

Même si elle est utile à celui à qui on la dit, la vérité ne lui est pas agréable. Et les représailles suivent la parole dite... Mais *L'Action nationale* ne se laisse pas impressionnée par les coupures d'annonces et par les poursuites judiciaires. Elle va droit au but avec la rigidité d'une pointe d'acier.

Si la part dévolue à la Bourse de Montréal n'est plus que de 10 %, il y a des responsables, des démissionnaires, des coupables. Où qu'il se cache, il faut les interpeller, les pourchasser et les convier à retrouver le sens de la solidarité, de l'entraide et du bon sens. Ils doivent faire preuve de loyauté à l'égard de leur milieu. Le développement du Québec ne se fera pas en servant les intérêts de Toronto. Un gérant torontois reste un gérant. La construction de l'économie nationale du Québec se fait avec des gens qui aspirent à la liberté. *L'Action nationale* n'a pas les ressources financières pour conduire l'enquête. Mais elle interroge les intermé-

aires financiers qui doivent répondre de leurs actes et de leurs décisions.

La Bourse de Montréal, société filiale torontoise dans sa direction, doit redevenir québécoise. Elle doit réaliser le double des transactions actuellement effectuées. Au rythme actuel de ses activités, elle s'en va à la dérive, comme une épave entraînée par le courant.

Le gouvernement du Québec s'implique-t-il concrètement pour conserver au Québec et à Montréal une activité boursière prometteuse d'avenir? La Caisse de dépôt, le Mouvement Desjardins, la Banque Nationale du Canada, Hydro-Québec, les grandes entreprises et nos 1 200 caisses de retraite se préoccupent-elles du rôle social à promouvoir? Quel est le bilan de ces sociétés québécoises qui monopolisent l'épargne populaire? Consentent-elles à la Bourse de Montréal et aux maisons de courtage québécoises la part du marché qui devrait leur revenir?

L'Action nationale invite les conseillers et les gestionnaires financiers à développer le milieu dans lequel ils vivent. À cueillir les pommes avant qu'elles soient mûres, les Québécois et les « Français » du Québec deviendront des étrangers dans leur propre pays.

II. Les maisons de courtage québécoises

*Hélas ! on voit que de tout temps
les petits ont pâti
des sottises des grands.*

La Fontaine

Il y a trente ans, le Canada comptait 250 maisons de courtage en valeurs mobilières dont 20 étaient vraiment d'importance nationale. Aujourd'hui, il en reste environ 165 dont huit d'envergure nationale.

À la Bourse de Montréal, 79 maisons de courtage siègent sur le parquet. Elles effectuent des transactions en leur nom. Elles conseillent les investisseurs. Elles offrent des analyses de marché et de produits.

Un peu d'histoire

Jadis, une maison de courtage montréalaise dominait la scène canadienne : A.E. Ames & Co. Limited. Elle incarnait la solidité et le savoir-faire. Elle était le chef de file de toutes les émissions importantes de titres.

À cette époque, Montréal est le centre financier du Canada. Entre la Place d'Armes et la Place Victoria, on retrouve les grands courtiers canadiens. La Bourse de Montréal occupe la première place. Dans la métropole, alors québécoise, une deuxième bourse est en activités. La Bourse Canadienne offre ses services à des compagnies à petite capitalisation. La langue d'usage était l'anglais.

En 1941, Jean-Louis Lévesque crée le Crédit Interprovincial Inc. Il se spécialise dans le placement de titres à revenu fixe, auprès des épargnants et des communautés religieuses. En 1962, il achète la maison Beaubien.

Il réunit une équipe de francophones compétents. Il demeure une inspiration. « Il est essentiel, dira-t-il un jour, que nous regroupions nos forces de façon à affronter la concurrence anglo-saxonne et américaine⁷ ».

À la fin des années 60, le Québec compte 75 maisons de courtage dont 28 de langue française. Depuis, les maisons francophones sont passées de 28 à 11. Une dizaine de courtiers étaient établis dans la Ville de Québec.

Le marché des valeurs mobilières présente alors une frontière définie. Il perpétue la réalité des deux solitudes. Les

7. Jules Bélanger, *J.-Louis Lévesque, La montée d'un Gaspésien aux sommets des affaires*, Fides, 1996.

émissions du gouvernement et des grandes entreprises du Québec sont un territoire réservé aux courtiers de langue anglaise, avec l'appui de la Bank of Montreal et de la Royal Bank. Les maisons francophones sont limitées au marché municipal et à la vente au détail au Québec.

La révolution tranquille modifie les mentalités. Elle suscite l'espoir de devenir maître chez soi. Le gouvernement Lesage crée les instruments de la libération économique : Caisse de dépôt et placement, Société générale de financement, Soquem, Soquid, Rexfor... «Vive le Québec libre!» révèle notre existence à toute la planète. L'Exposition de 1867 démontre notre savoir-faire. Les entreprises francophones connaissent une croissance inespérée.

La décennie qui suit est inflationniste. Les gouvernements dépensent sans compter. Les émissions d'obligations deviennent une source d'enrichissement pour les courtiers. Les commissions sont fixes, les montants des émissions croissent et les profits aussi.

Au cours de ces années florissantes, l'exode des courtiers vers Toronto se poursuit. Il s'intensifie. Sans le dire, les Bank of Montreal et Royal Bank établissent à Bay Street le centre de leur gestion et de leurs décisions. Elles entraînent dans le déménagement les plus grandes maisons de courtage. C'était l'occasion pour les courtiers québécois de se regrouper et de se développer. L'absence de vision a conduit à l'immobilisme. Les maisons de Toronto n'ont pas hésité. Elles ont implanté à Montréal des sociétés filiales dont la prospérité appauvrit le Québec. C'est l'une des causes de la déportation massive de l'épargne québécoise.

Seule la maison Lévesque, Beaubien profite de la période. Elle établit des succursales. Elle développe le marché des obligations, des actions, des options, des contrats à terme, etc. Par son dynamisme, elle obtient le poste de chef de file du syndicat des nouvelles émissions d'obligations du gouvernement québécois et d'Hydro-Québec.

La récession de 1981 provoque la fermeture et la fusion de plusieurs maisons. Le regroupement « René-T. Leclerc, Geoffrion, Robert et Gélinas » est le plus grand ralliement des courtiers québécois. Les maisons anglophones observent la même stratégie. Dominion Securities avale A.E. Ames, Harris & Partners, Pemberton, Pitfield MacKay, entre autres. Midland Doherty ingurgite Walwym Stodgel et Cochran Murray.

En 1985, le gouvernement canadien fait frissonner les courtiers de valeurs mobilières. La refonte des lois du secteur financier autorise les institutions financières à élargir le champ de leurs activités. Le premier choc véritable se produit en 1987. Les banques, les sociétés de fiducie et les sociétés d'assurances peuvent acquérir des entreprises de valeurs mobilières. Elles peuvent même fonder leur propre maison de courtage.

Le krach boursier du 19 octobre 1987 est un autre événement qui trouble la sérénité des courtiers. Plusieurs d'entre eux encaissent les profits réalisés avec le programme RÉA. D'autres acceptent l'offre des banquiers. C'est leur planche de salut. Dominion Securities se retrouve à la Royal Bank. Wood Gundy passe à la CIBC. Nesbitt Burns choisit la Bank of Montreal. McLeod, Young & Weir épouse la Bank of Nova Scotia. Lévesque, Beaubien Geoffrion entre dans le giron de la Banque Nationale. L'ère des courtiers banquiers est en place.

Les syndicats bancaires traditionnels disparaissent. Les courtiers perdent les allocations de nouveaux financements. C'est l'ère des prises fermes d'émissions. Les courtiers québécois sont écartés, à l'exception de Lévesque, Beaubien. Jamais la concentration n'a été aussi forte. Cinq courtiers, par hasard associés à des banques, ont un contrôle sur les émetteurs et sur les investisseurs. L'empreinte des banques est renforcée par la législation fédérale. En 1992, le gouvernement permet qu'il en soit ainsi par la révision de la Loi sur les banques et de la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt.

La conjoncture est favorable à l'établissement de grands empires. La période inflationniste est terminée. L'assainissement des finances publiques est devenu une mode. Le taux d'intérêt des banquiers et des caisses est faible. Les particuliers recherchent un rendement de placements plus élevé. C'est le signal de la course au trésor.

On ne parle plus d'alliances stratégiques. Le Canada et le Québec vivent à l'heure de l'oligarchie. Les cinq grandes banques de Toronto possèdent 564 sociétés filiales qui exercent des activités dans le courtage, les fonds mutuels, les assurances, la fiducie, le financement spécial, le prêt hypothécaire, la gestion de portefeuille, le crédit-bail, l'affacturage, les cartes de crédit, etc. Ces sociétés filiales sont ainsi réparties : Royal : 154, Scotia : 145, CIBC : 119, TD : 82 et Montréal : 64. Soixante-et-une de ces sociétés sont établies en des paradis fiscaux.

Les banques soutiennent leurs maisons de courtage. Elles leur fournissent des capitaux et des services auxiliaires pour leurs opérations et la prise ferme d'émissions. Elles étendent leur puissance dans des activités de courtage rentables, telles la distribution de fonds de placement et la négociation de titres d'emprunt. Elles établissent une présence dominante sur le marché des produits dérivés, des devises...

La mesure de notre taille

Sur la liste des 96 courtiers de 1970, 12 seulement ont traversé l'histoire et siègent aujourd'hui sur le parquet de la Bourse de Montréal. Quatre sociétés ont résisté à toutes les tentations de fusion : Casgrain & Cie, MacDougall MacDougall MacTier, Maisons Placements Canada et Tassé & Associés. Soixante-sept nouvelles maisons sont inscrites à la Bourse de Montréal au 31 décembre 1997.

On retrouve en première place les courtiers des banquiers torontois. Ils sont la « libre circulation ». Ils bloquent toutes les routes. Ils ont avalé la plupart des sociétés de

fiducie et des maisons de courtage. À la Bourse de Montréal, leurs sociétés filiales roulent sur l'or.

Banques	Maisons filiales
CIBC	CIBC Wood Gundy Securities
Montreal	Nesbitt Burns Ltd
Royal	RBC Dominion Securities
Scotia	Scotia McLeod Inc.
Toronto-Dominion	TD Securities

Le gouvernement, les sociétés d'État, les grandes entreprises sont envoûtés par leur pouvoir. Le Mouvement Desjardins a même confié à Nesbitt Burns et à Scotia la vente de leurs actions de la Banque Laurentienne du Canada. Une analyse des opérations québécoises de ces filiales de courtage torontoises découvrirait une boîte de pandores où est renfermé le secret de l'exode de l'épargne québécoise.

Trente-huit autres maisons torontoises siègent à la Bourse de Montréal. Neuf maisons de courtage ont pignon sur rue à Vancouver et le siège social d'une autre est dans la Ville de Halifax. Pour plusieurs d'entre eux, l'or est tout et le Québec n'est rien.

Vingt-six maisons ont une inscription avec une adresse principale au Québec. La maison-mère de Brockhouse & Cooper est en Grande-Bretagne. FIMAT est apparenté à la Société Générale de France qui est aussi inscrite à la Bourse. Valeurs Mobilières Crédit Suisse First Boston Canada passe par Boston pour escalader les Alpes. La maison Valeurs mobilières Marleau Lemire a été vendue à Dundee Bancorp et a déménagé son siège social à Toronto. Yamaichi International nous arrive du Pays du Soleil-Levant.

Les grandes maisons québécoises sont affiliées à de grandes entreprises financières. La Banque Nationale du Canada est présente sur le parquet de la Bourse de Montréal par Lévesque Beaubien Geoffrion et par Placements Banque Nationale Inc.

BLC Valeurs Mobilières Inc. est une société de la Banque Laurentienne du Canada. Le Mouvement Desjardins possède les Valeurs Mobilières Desjardins Inc. Dubeau Capital est la seule maison de courtage de la Ville de Québec.

À moyen terme, seule Lévesque Beaubien Geoffrion peut prétendre être le courtier québécois international. Les Casgrain, Maxima Capital, Tassé, Whalen Béliveau et les autres se développeront si la société québécoise retrouve les vertus de la solidarité et de l'entraide. Il faudra toutefois que les maisons investissent dans le capital humain et dans la technologie de pointe pour demeurer concurrentielles.

III.- Être maître de son destin

*Nous ne sommes plus que les locataires
d'un petit Québec
de plus en plus illusoire.*

Pierre Perrault

Les entreprises financières revêtent pour l'économie du Québec une importance stratégique. Elles jouent un rôle capital dans la mobilisation et l'utilisation de l'épargne. Elles doivent investir dans le développement du Québec une plus grande partie des fonds qu'elles gèrent.

La libre circulation

Les perspectives actuelles sont troublantes. La dépendance des marchés américains et torontois ne permet pas d'espérer que les Québécoises et les Québécois seront les maîtres de leur destin. La propriété des entreprises appartient majoritairement à des décideurs qui vivent en d'autres provinces et pays.

L'idéologie de la mondialisation est si puissante et aguerrie que les gestionnaires de l'argent des autres oublient qu'ils

doivent avoir une adresse pour s'adresser au monde. Même la Bourse de Montréal préconise l'ouverture sans frontières⁸.

« Seule une saine concurrence peut rendre possible un marché national vraiment ouvert que nous préconisons depuis longtemps. Aucune barrière ne doit exister dans les marchés et nous en faisons une priorité ».

Cette priorité néglige la force herculéenne de Bay Street et de Wall Street. *L'Action nationale* favorise l'ouverture au monde. Mais pour obtenir des résultats tangibles, il est essentiel que l'entreprise québécoise puisse s'appuyer sur un marché local rentable. Seule une telle base lui permet d'être compétitive et concurrentielle.

La libre circulation imposée au Canada par le Québec est aujourd'hui réclamée par Toronto et appuyée par le gouvernement fédéral. La force d'attraction des entreprises torontoises leur permet d'aspirer et d'avaler toutes les compagnies qui les concurrencent.

Le Groupe de travail MacKay du gouvernement fédéral encourage leur appétit. Le rapport vise à accroître la concurrence dans le secteur financier. Il souhaite que les institutions financières aient un accès plus facile aux marchés canadiens. Il approuve le principe de la fusion des grandes sociétés. Il propose l'harmonisation des règles existantes. Il recommande l'uniformisation de la réglementation pour éviter les chevauchements.

L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières est l'organisme professionnel de l'industrie canadienne des valeurs mobilières. Elle endosse le rapport MacKay. Elle demande au gouvernement d'adopter des mesures énergiques pour éliminer les chevauchements dans la réglementation entre les gouvernements fédéral et provinciaux⁹.

8. Rapport annuel 1997, Bourse de Montréal, p. 3.

9. Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, Bulletin 25, 10 septembre 1998

Cette association est très canadienne. Son Conseil d'administration 1998-1998 comprend 27 membres. Treize membres originent de Toronto, quatre de la Colombie-Britannique, trois de l'Alberta, deux de la Nouvelle-Écosse, un de l'Île-du-Prince-Édouard et quatre de Montréal. Les quatre membres de Montréal représentent Deacon de Toronto, Wood Gundy de Toronto, Merrill Lynch de Toronto et Microcell Telecommunications apparentée avec Northern Telecom de Brampton, Ontario. L'industrie typiquement québécoise est absente.

Le discours fédéral et canadien ne favorise pas le dynamisme québécois. Le gouvernement fédéral exerce une influence uniformisante à travers tout le Canada. La province de l'Ontario est nettement protégée et bardée. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec doit affirmer sa compétence en matière de valeurs mobilières. Il ne doit pas renoncer à exercer son influence pour l'expansion du secteur financier et du marché des valeurs mobilières au Québec. Les conventions et les émissions d'actions et d'obligations revêtent des aspects importants reliés au droit civil.

Les lois d'un pays ne se limitent pas à la législation qui contraint tous ses citoyens. Elles sont aussi l'expression des volontés et des aspirations d'un peuple. Elles traduisent les façons de vivre qui font naître l'existence d'une communauté nationale. C'est pourquoi nos institutions financières ne peuvent être identiques aux sociétés de langue anglaise. Le respect des différences est une condition de l'épanouissement du peuple québécois.

Une stratégie du développement

Le secteur financier et celui des valeurs mobilières sont d'une importance capitale pour l'économie de Montréal et du Québec. Si les actifs des sociétés québécoises sont inférieurs à 10 % dans les banques, les assurances, les fiducies, les fonds mutuels et les valeurs mobilières du Canada, il y a

une déficience évidente. L'organisation et le leadership québécois sont déficients. Il n'y a pas de chefs de file crédibles et influents pour faire la promotion des entreprises et des produits québécois. La stratégie actuelle de développement est insuffisante. Les atouts de Montréal ne sont pas utilisés.

Montréal n'est pas une ville sans ressource. Elle se compare aux grandes métropoles nord-américaines. Elle possède des éléments structuraux favorables. Elle ne les met pas à profit.

Elle dispose d'une main-d'œuvre qualifiée, bilingue et multilingue. Les ressources universitaires sont de haut niveau dans les domaines de la mathématique, de la finance moderne, de l'informatique et de la statistique. L'environnement technologique et la recherche n'ont rien à envier aux autres grandes villes.

Montréal compte plus de 1 000 entreprises dans les technologies avancées. Plus de 400 centres de recherche exercent des activités haut de gamme. Soixante-quinze mille employés travaillent dans le secteur de la haute technologie. L'expertise montréalaise dans les industries électronique, aéronautique, pharmaceutique et dans les télécommunications est supérieure à celle de Toronto. La renommée de Montréal, comme centre scientifique et technologique est reconnue partout, sauf ici.

Sous le plan de la fiscalité, Montréal offre les meilleures incitations fiscales en R&D parmi les grandes villes américaines. Le taux d'imposition des entreprises est l'un des plus bas au Canada. D'autres atouts existent : faible coût de la vie, accès par transport aérien, activités culturelles et sociales variées.

L'une des conditions du relèvement des institutions financières québécoises réside dans le potentiel même de ses entreprises : Caisse de dépôt et placement, Banque Nationale du Canada, Banque Laurentienne du Canada, Mouvement Desjardins et 1 200 caisses de retraite. Si les grands de ce monde apprennent à travailler ensemble, le secteur financier peut redresser rapidement l'échine.

Mais il leur faudra découvrir de nouveaux modèles d'opérations. L'évolution technologique l'exige. Il leur faut aussi s'entendre rapidement sur une stratégie de développement précise et mettre leurs forces en commun pour l'expansion collective de nos institutions financières. À travailler comme Robinson Crusoé, chacun dans son île, nous ne réaliserons pas les actions qui conduisent au progrès.

Les chefs de file de la communauté financière de Montréal sont-ils capables d'analyser les tendances du marché? de choisir les pistes potentielles du développement? d'établir un consensus sur des objectifs réalistes? de créer des liens entre eux pour la réussite? d'utiliser les médias pour promouvoir leur image? et de sensibiliser à leurs objectifs les décideurs québécois?

Il va de soi qu'une attention particulière doit être accordée à l'implantation de centres financiers internationaux, et non torontois. Au début des années 80, le gouvernement du Québec et le milieu des affaires de Montréal convenaient d'accentuer la vocation internationale de Montréal. Des allègements fiscaux importants étaient consentis. De nombreux centres ont été créés depuis. Ils réalisent des activités à caractère international qui se seraient effectuées en d'autres provinces et pays, si nous n'avions pas su les attirer ici.

Au dernier discours du budget, le gouvernement du Québec a annoncé une mesure qui peut relancer les relations financières internationales. Il donne à l'Université du Québec à Montréal le mandat de créer un Institut international de formation et de recherche en finance mathématique et en intermédiation financière. Des crédits annuels de 1,1 million de dollars sont octroyés aux activités de cet Institut. L'UQAM réalisera son mandat en collaboration avec les autres institutions universitaires et organismes ayant des expertises reconnues dans le domaine. C'est là une heureuse initiative.

C'est dans une vision globale du secteur financier qu'il faut concevoir la croissance de la Bourse de Montréal et du marché des valeurs mobilières. *L'Action nationale* n'est pas qualifiée pour dire comment développer ces deux activités essentielles à la bonne marche de l'économie québécoise. Mais elle est certaine qu'une réforme majeure s'impose. Elle est même urgente.

IV.- Conclusion

*L'être dit libre
est celui qui peut réaliser ses projets.*

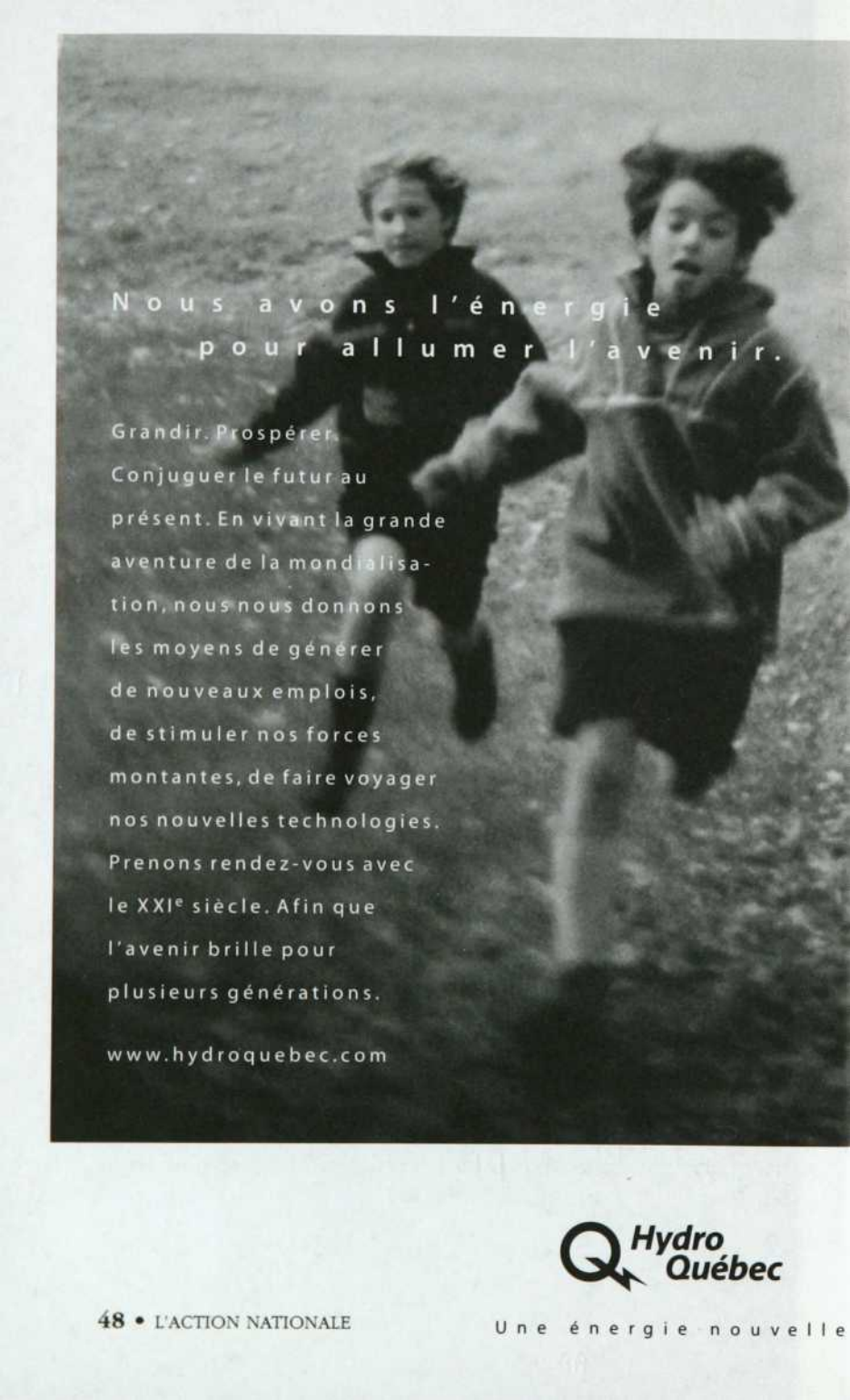
Sartre

Le peuple québécois doit posséder le pouvoir de l'argent. Ce vil métal décide de tout à la longue. Il est une source de la liberté. Privée de la maîtrise de ses institutions financières, une nation ne peut espérer l'épanouissement de sa culture. En une telle hypothèse, son destin serait menacé.

L'argent et le pouvoir ont une puissance incommensurable. *L'Action nationale* en appelle au gouvernement du Québec, notamment au ministre de l'Économie. Elle lui rappelle cette parole de Donnedieu de Vabres :

« Il n'est point, dans la bataille politique, de personnage plus puissant et plus isolé que le ministre des Finances. Chef d'une administration qui domine toutes les autres, responsable de la préparation et de l'exécution du budget, maître des pouvoirs extraordinaires que confère le contrôle du crédit, des investissements et des changes, il doit sans nulle relâche faire face aux sollicitations et aux offensives dont son pouvoir unique est l'objet ».

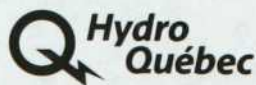
Il doit « faire face aux sollicitations et aux offensives » des entreprises de Toronto. Il doit favoriser la création d'un centre financier montréalais dont les répercussions retomberont sur tout le territoire québécois. ♦

A black and white photograph of two children running through a field. The child in the foreground is a girl with dark, curly hair, wearing a light-colored jacket and dark shorts, running towards the camera with an open mouth. The child in the background is a boy with light-colored hair, wearing a dark jacket, running slightly behind her. The background is a soft-focus field of tall grass or reeds.

Nous avons l'énergie
pour allumer l'avenir.

Grandir. Prospérer.
Conjuguer le futur au
présent. En vivant la grande
aventure de la mondialisa-
tion, nous nous donnons
les moyens de générer
de nouveaux emplois,
de stimuler nos forces
montantes, de faire voyager
nos nouvelles technologies.
Prenons rendez-vous avec
le XXI^e siècle. Afin que
l'avenir brille pour
plusieurs générations.

www.hydroquebec.com



Plaidoyer pour une école culturelle

Roland Arpin*

On attend avant tout de l'école qu'elle soit un lieu éducatif. J'en conviens sans difficulté mais je voudrais que l'école soit de surcroît, ou en même temps, un lieu de culture. D'où ce ***plaidoyer pour une école culturelle***.

Les anciens disaient d'une personne instruite qu'elle possédait « une bonne éducation » mais ils réservaient l'étiquette de personne cultivée aux universitaires et aux artistes. La notion de culture s'est considérablement élargie, ces dernières années, dans la mesure même où la culture a quitté le domaine limité des arts et de l'esthétique pour englober le domaine social et l'univers de la science et de la technologie. On parle couramment de la culture religieuse, de la culture d'entreprise, de la culture rock, de la culture politicienne, de la culture des marginaux.

Cette situation nous impose de dresser une nouvelle carte mentale sur laquelle nous sommes conviés à inscrire

* Directeur général, Musée de la civilisation, Québec

de nouvelles connaissances, des données jusqu'à récemment ignorées et des valeurs que nous suggèrent de nouveaux phénomènes sociaux. Nous entrons dans la modernité sur la base de valeurs qui occupent une place nouvelle comme les droits individuels, la démocratie comme modèle d'organisation de la société, la protection des minorités, l'équité entre les générations.

« Malgré les disparités énormes en matière d'éducation, écrit Pérez de Cuéllar, aucune génération n'a jamais été aussi instruite, aussi consciente de la nature multiculturelle du monde, aussi informée des inégalités qui subsistent. » De la naissance à la mort, la technologie nous accompagne ; au-delà de la mort même, puisque certains cimetières américains offrent maintenant un service automatisé qui diffuse des conversations enregistrées avant le décès, sur simple insertion d'une pièce de monnaie dans le monument funéraire !

La culture est vivante ; elle se modifie, se densifie, se dilue, se transforme au gré du développement des individus. La culture de chaque personne est une véritable construction qui impose continuellement des choix.

Tout n'est pas culture, tout n'appartient pas aux valeurs durables et fondamentales. S'il est une responsabilité importante de l'école, c'est bien celle qui consiste à introduire les jeunes au monde des signes, à les outiller pour qu'ils puissent départager l'ivraie et le bon grain, pour qu'ils puissent discerner entre le débat d'idées et la démagogie, pour qu'ils puissent reconnaître le philosophe rigoureux et l'opportuniste, pour qu'ils puissent s'y retrouver dans les grands débats éthiques, en particulier dans les questions bioéthiques qui nous rejoignent tous, un jour ou l'autre ; enfin, pour que les jeunes soient capables de découper leur propre territoire intellectuel. Transmettre des connaissances est un devoir de l'école ; enseigner aux jeunes comment organiser les connaissances transmises est un devoir tout aussi impérieux. Ces divers attributs de l'école se résument en quatre mots : **développer une compétence durable.**

Un enseignement « transversal » ou « disciplinaire » ?

Philippe Perrenoud dans son livre *Construire des compétences dès l'école*¹, poursuit une réflexion éclairante sur les deux démarches qui s'offrent à l'école entre le « tout disciplinaire » et le « tout transversal ».

- Il rappelle qu'il y a des situations dont la maîtrise puise ses ressources dans une seule discipline (écrire un conte, disséquer une souris, transcrire une mélodie).
- Il y a, par ailleurs, des situations dont la maîtrise puise dans les ressources de plusieurs disciplines (un médecin, un architecte, un ingénieur utilisent plusieurs domaines de la connaissance); en communication, en santé, en éducation, on ne saurait être « monodisciplinaire ».
- Enfin, nombreuses sont les situations dont la maîtrise ne passe par aucune connaissance disciplinaire, sauf la connaissance de la langue maternelle. (Pensons à tous ceux qui s'intéressent à la philatélie, aux animaux, à l'horticulture, au bricolage).

La démarche dite disciplinaire ne saurait être méprisable sous prétexte qu'elle n'est qu'une partie d'un tout plus considérable. Il faut connaître des notions, des dates importantes, des noms de lieux, des règles grammaticales ou éthiques. On ne saurait confondre les dynasties, les grandes époques géologiques, les diverses religions. Avant de discourir sur les questions fondamentales, il faut donc acquérir le vocabulaire et la grammaire propres aux divers domaines de la connaissance. On ne saurait se complaire dans une idée trop répandue à l'effet que nos jeunes ne connaissent pas les structures et le vocabulaire de leur langue maternelle mais qu'en contrepartie, ils sont très créateurs ! Comprenons-nous bien, il ne saurait s'agir de transformer tous les jeunes en génies en herbe ; il s'agit tout simplement de les aider à se construire

1. ESF éditeur, Paris, 1998.

une pensée et asseoir leurs connaissances sur de solides fondements.

On ne tranche véritablement jamais la question, à savoir : l'école doit-elle aménager l'enseignement à partir d'une structure « disciplinaire » ou doit-elle plutôt favoriser une organisation « transversale » pour assurer la diffusion des connaissances ? Il me semble que ce sont là des étapes successives qu'il faut aménager, beaucoup plus que des antagonismes qu'il faut réduire. Le rapport de l'enfant au monde n'est pas le même que celui de l'adolescent ou du jeune adulte. L'enfant conquiert le monde selon une démarche qui le mène du particulier au général, alors que l'adolescent et le jeune adulte établissent graduellement des rapports de complémentarité entre leurs connaissances en même temps qu'ils s'ouvrent l'esprit à la compréhension des grands ensembles. La bonne vieille notion d'induction ou de déduction, sur laquelle repose tout le processus d'acquisition de la connaissance, tient toujours bien le coup. La découverte du monde et la manière d'y parvenir ne sauraient être une question réglée une fois pour toutes. L'enfant procède au cas par cas, sans établir de liens nécessairement entre les connaissances qu'il acquiert. Tout se passe comme s'il participait à l'aventure humaine en appliquant sur son œil l'orifice évasé d'un entonnoir qui lui fait découvrir un monde en pièces détachées.

Pour l'adolescent et l'adulte, la démarche est toute autre. Ceux-ci collent leur œil sur le tuyau étroit de l'entonnoir et le monde leur apparaît comme un macrocosme vaste et grouillant offrant de multiples points de rencontre. Ainsi, passons-nous, tout au cours de notre vie, d'un monde fini à un monde infini.

Ce qu'il importe de comprendre, c'est que des matériaux épars ne sauraient tenir lieu de compétence chez les jeunes qui sont formés dans nos écoles et nos cégeps. Je me permettrai une autre analogie en comparant la démarche d'acquisition des connaissances à la construction d'un casse-tête.

On en construit d'abord la bordure pour circonscrire l'image, puis on fabrique des morceaux de nuages, des morceaux de forêt et des personnages. C'est peu à peu que se dégage une image complète. Ainsi en est-il de l'aventure scolaire de chacun des humains. Établir des rapports entre les connaissances, jeter des ponts entre les deux grands champs que sont les humanités et les sciences, faire comprendre que la technologie est le lieu de passage entre la théorie et la pratique, faire découvrir que certaines valeurs supérieures ou spirituelles sont le lieu de l'homme, voilà autant de responsabilités de l'école. Ce faisant, elle joue toujours sur deux plans : faire acquérir des connaissances et établir des rapports entre elles ; instruire et cultiver et fournir les outils qui permettront aux jeunes de poursuivre seuls la démarche d'acquisition et d'intégration des connaissances.

Distinguons des niveaux

Mais de quoi parlons-nous exactement, lorsque nous parlons d'un environnement éducatif et culturel à l'école ? Il est difficile de répondre brièvement et en toute limpidité à cette question. Toute réflexion sur l'environnement, qu'elle se réfère à la culture ou à la nature, suppose une dimension pluridimensionnelle, donc la convergence de plusieurs facteurs.

Par exemple, deux écoles de même taille, disposant du même nombre de professeurs et de professionnels, situées dans des quartiers semblables, peuvent s'avérer d'une qualité totalement différente. L'une, présentant les caractéristiques qui en font une école réputée pour la qualité éducative de ses services et pour son ouverture au monde et à la culture, et l'autre, reconnue pour sa médiocrité et son laisser-aller généralisé. J'ai maintes fois constaté que l'élément déterminant entre les écoles se trouvait du côté du leadership de la direction de l'école. Lorsque celle-ci établit le difficile équilibre entre ses fonctions gestionnaires et ses fonctions pédagogiques, elle joue un rôle irremplaçable dans la qualité générale de l'école.

Quittons un instant le terrain de l'éducation et de la culture et regardons autour de nous. Qu'en est-il, par exemple, de la culture d'entreprise des grands commerces? Ordre, propreté, accueil chaleureux, qualité des produits offerts, courtoisie dans le service après vente, voilà quelques qualités de ces entreprises marchandes.

Que dire de l'environnement éducatif et culturel, sinon qu'il se vit d'abord à un premier niveau, à travers des qualités de base toutes simples : une école propre et ordonnée, des professeurs dont la tenue reflète une certaine discipline personnelle et le respect envers eux-mêmes, des locaux publics accueillants où les jeunes vivent dans une propreté dont ils sont les premiers artisans, un environnement sonore contrôlé.

Puis, s'imposent des qualités d'un niveau plus élevé, le deuxième niveau de l'environnement éducatif et culturel. Des jeunes qui respectent leurs éducateurs dans leurs relations humaines. Une école qui tolère le port de la casquette dans les classes ne saurait répondre à ce critère qui exige déjà un certain raffinement. Ensuite, le respect de l'autorité professionnelle des enseignants par les étudiants. Les professeurs doivent jouir de la légitimité que leur confèrent leurs connaissances et leur expérience. Une école n'est pas un parc d'amusement, une classe n'est pas une commune. Le tutoiement égalisateur semble installé à demeure ; on ne peut que le regretter car il y a un monde entre le fait de dire au professeur : « Écoute Rodrigue, je ne comprends rien à ta démonstration » et « Excusez-moi, monsieur, mais je ne comprends pas votre démonstration. » Bien sûr, mes observations vont à contre-courant d'une pratique du nivellement qui semble bien enracinée. D'aucuns prétendront qu'on ne saurait revenir à des valeurs qualifiées de « bourgeoises » qui favoriseraient le clivage social ! Est-ce que ces personnes oseraient tutoyer les membres d'un jury qui les recevraient pour une entrevue en vue d'un emploi ? Est-ce qu'elles tutoieraient l'éminent chirurgien qui s'apprête à les opérer ? Un adolescent de quinze ans s'adresse effrontément à son

enseignante de 45 ans, qui a une carrière derrière elle et qui se consacre à lui paver la voie de la connaissance pour sa vie durant, et on trouve cela normal. Tout de même!

L'école est le lieu d'acquisition du savoir et de la connaissance. Elle peut exercer, de plusieurs manières, sa responsabilité de transmettrice, dépendant des divers types d'enseignants et d'enseignantes qui sont à son service, depuis le professeur engagé et passionné jusqu'au professeur ringard qui peine à accomplir une tâche qu'il s'ingénie à réduire de toutes les manières. On ne le dit pas assez et assez fort, tant valent les enseignants d'une école, tant vaut l'école. J'admets que cet aphorisme commande que certaines conditions propices soient réunies : une direction d'école qui définit des règles d'organisation et de discipline et qui s'assure de leur respect, un cadre général d'accompagnement des élèves, l'expression d'attentes claires et élevées, un rapport de connivence entre les parents, la direction et les enseignants, un climat général de convivialité et de bonne santé dans les relations humaines et les relations de travail, des conditions matérielles de bonne qualité. On me dira que c'est beaucoup demander. Et pourtant, ce n'est là que le troisième niveau de l'environnement éducatif et culturel. J'en esquisse un quatrième.

L'école est le lieu même des projets. Chaque jeune qui la fréquente poursuit un grand projet puisqu'il est en marche vers l'âge adulte. Il est parfois difficile de lui faire comprendre qu'il joue déjà les cartes de son avenir dans les toutes premières années de sa longue marche. Il s'agit là des destins individuels que des adultes attentifs et dévoués peuvent soutenir et favoriser sans pouvoir se substituer au jeune contre sa volonté propre.

Chaque enseignant, chaque enseignante poursuit son projet professionnel. Les uns vivent sur le vieux gagné, les autres rechargent sans cesse leurs batteries par du perfectionnement et de la mise à jour. On peut inciter les plus nonchalants à plus d'ardeur. C'est là une tâche difficile. Au-delà

des projets individuels des jeunes et des enseignants, existent les projets d'école qui ont pris diverses formes, ces dernières années, et qui se sont répandus. C'est heureux car l'avènement des *conseils d'établissements* ne saurait connaître le succès escompté si ces derniers ne disposent pas de balises. La loi 180 attribuant de nouveaux pouvoirs aux écoles représente un défi considérable pour les directions, les parents et les professeurs. Plus que jamais, on fait appel au leadership de la direction de l'école, au professionnalisme des éducateurs, à la largeur de vue des parents et à la tolérance des uns et des autres. On peut penser que «des questions comme la religion, la discipline, le costume, l'argent, les sorties, les classes de neige, l'attrait de l'école à vocation particulière deviendront rapidement des enjeux dans plusieurs conseils d'établissement²». Ces conseils connaîtront sans doute une période de rodage. Il serait dommage qu'ils se transforment en champs de bataille, comme ce fut le cas des conseils d'administration des cégeps, durant leurs premières années de fonctionnement.

Le projet d'école, il appartient à la direction et aux enseignants de le définir. Normalement, son contenu présente les stratégies éducatives, les particularités de l'école, les activités extrascolaires, les règles du jeu de l'établissement. L'école est ici au cœur de sa mission qui lui commande d'afficher ses couleurs et de les défendre. Ce projet d'école ne saurait s'épanouir si le dogmatisme, qu'il soit administratif ou syndical, règne dans la place, car il repose sur l'engagement des éducateurs, sur la volonté de se démarquer, sur leur désir de développer une école communautaire et sur la culture de la liberté. Une liberté, comme le souligne Luce Brassard³ dans l'excellente revue *Vie pédagogique*, qui «permet aux élèves d'exposer leurs points de vue sans agressivité, d'écouter celui des autres d'une manière active, de cri-

2. Louis LAFRANCE, «Pour le meilleur et pour le pire. Doit-on s'attendre à une guerre de tranchées entre enseignants et parents dans les futurs Conseils d'établissement?», *Le Devoir*, 5 mai 1998.

3. *Vie pédagogique*, Ministère de l'Éducation, avril-mai 1998.

tiquer sans blesser, de confronter leur pensée à celle des autres, de contribuer à une œuvre commune, de construire du sens avec les autres et de faire l'expérience de la démocratie. » Ainsi, se développent les savoirs et le savoir-vivre qui sont des instruments préalables à l'exercice de la liberté.

Aujourd'hui, on parle de *culture commune*,⁴ au lieu de parler de culture générale ou de culture fondamentale, des notions qui ont alimenté bien des colloques en éducation au cours des années 70. La culture commune est normalement définie dans son contenu, en France, par le Conseil national des programmes, chez nous, par le ministre de l'Éducation. Elle s'exprime en termes d'objectifs de fin d'études secondaires et elle constitue une référence unique pour tous les établissements d'enseignement.

Mais on ne saurait s'en tenir à ce cadre normatif car il va de soi que d'autres compétences font partie de la culture commune. La surabondance des connaissances disponibles qui peuvent être acquises rend obsolète la définition de *l'honnête homme*, vu comme un réceptacle capable d'assimiler en totalité les connaissances disponibles. Au XVII^e siècle, *L'Encyclopédie* de Diderot enseignait comment fabriquer des aiguilles mais également de la poudre à canon. Elle se prétendait l'alpha et l'omega de la connaissance ; impossible d'imaginer cela aujourd'hui. La culture commune doit reposer sur beaucoup de connaissances mais plus encore sur l'esprit de méthode, la capacité d'analyser, de synthétiser et de généraliser. Elle doit proposer aux jeunes une démarche d'instrumentation intellectuelle qui les rend aptes à établir des rapports entre les champs de la connaissance, capables de comprendre les grands ensembles, habiles à jeter des ponts entre les arts, les lettres, les sciences humaines, les sciences pures ou les sciences de la nature. La culture de l'école passe par un itinéraire dont les mots-clés sont l'ouverture de l'intelligence, l'usage intensif de la créativité et le développement d'une pensée critique.

4. « Les principes pour changer les lycées », *Le Monde*, 29 avril 1998.

Un tel projet de développement d'une culture commune exige le partenariat, la transversalité, le décloisonnement des spécialités et une vision généreuse de la définition des tâches. C'est là le quatrième niveau dans les facteurs de définition d'une école éducative et culturelle. Vous me direz que je rêve ami lecteur ! Permettez-moi de souligner que le succès du Musée de la civilisation est largement dû au partage, par tout son personnel, d'une telle philosophie. La gestion y est au service de la création ; la personne est au cœur de ses productions culturelles – expositions, activités éducatives, activités artistiques et intellectuelles – ; l'expérience humaine, celle de nos visiteurs notamment, y est considérée comme une grande richesse ; les employés du Musée jouissent de toute la marge de manœuvre nécessaire à des professionnels et à des techniciens qui pilotent des projets de création. Les équipes sont multidisciplinaires et leurs membres sont forcément flexibles puisqu'ils sont assignés de projet en projet, selon les besoins institutionnels.

Le Musée est jeune et il ne traîne pas le poids des contraintes bureaucratiques et syndicales des réseaux publics, j'en conviens. Mais pourquoi les écoles du Québec ne connaîtraient-elles pas une nouvelle jeunesse, en réponse à l'effort colossal que fait présentement le ministre de l'Éducation pour les densifier et les relancer ?

Favoriser et susciter la vie culturelle

Une école véritablement culturelle ne saurait se contenter d'offrir un cours d'arts plastiques le vendredi après-midi ou une période de flûte à bec, le lundi matin. Une école culturelle est un lieu où on favorise un certain débordement par rapport à l'autre école, qui vit dans la stricte observance des programmes scolaires, des règles administratives et des conventions collectives de travail. Entre le curriculum formel de l'école et le curriculum réel, qu'il appartient aux enseignants de préciser, il y a un espace pour la créativité et l'innovation que beaucoup d'écoles utilisent.

J'en veux comme preuve quelques exemples qui ne sont surtout pas exhaustifs⁵ :

- À la polyvalente de La Pocatière, Gilles Pelletier, professeur d'écologie, crée un environnement vivant et attrayant à l'aide de plantes et d'animaux, en plus d'organiser, durant les fins de semaine, des activités en pleine nature.
- Harold Ouellet, enseignant des métiers du verre au centre Le Chantier, à Laval, se plaît à enrichir le programme en préparant ses élèves au marché du travail par des cours de comportement et de formation de la personne.
- Professeur d'art, à l'école secondaire Albert-Carrier de Thetford Mines, Renée Gilbert entraîne ses élèves dans des mégaprojets d'animation qui dépassent largement sa classe et qui donnent le ton à l'école. Ainsi, l'an dernier, elle a mis en branle un vaste projet sur le thème : « Où sont allées les tortues du monde ? » Cela a notamment donné lieu à la création d'une gigantesque sculpture exposée à la Maison de la culture, visitée par 2 000 personnes.
- Au collège Regina Assumpta, c'est une vaste opération, dite d'enrichissement culturel fondé sur l'intégration de l'histoire, qui a mobilisé les enseignants et les enseignantes. En biologie, en anglais, en français, en géographie, chaque professeur a présenté sa matière en favorisant un angle historique et en faisant ressortir la richesse d'un tel éclairage.
- À l'école St-Luc, de Montréal⁶, c'est par la création d'un spectacle à grand déploiement qu'on favorise l'intégration des nombreuses ethnies qui fréquentent l'école. Cette année, on monte *La Belle et la Bête* qui exige la collaboration d'élèves de trente nationalités. Le spectacle s'auto-finance par la vente de billets, et le spectacle sera présenté à Montréal et en Europe par les jeunes.

5. Ces exemples sont empruntés à la revue du MEQ, *Vie pédagogique*, février-mars 1998.

6. Radio-Canada, Info Culture, semaine du 4 mai 1998.

- Lucie Gailloux, enseignante à Limoilou, s'est servi du Musée de la civilisation comme lieu de création théâtrale. Son projet a pris de l'ampleur et elle entreprend un vaste projet avec le Musée et sa commission scolaire qui plongera les jeunes dans de nombreux projets de création qui seront présentés aux écoles de la région.

Je pourrais en rajouter car très nombreux sont les pédagogues qui ont compris que la classe est le lieu privilégié de l'ouverture sur les dimensions culturelles de la vie. Quel adulte ne se souvient pas d'aventures hors curriculum, artistiques, scientifiques ou de pleine nature? Adolescent, j'ai eu la chance de participer à des camps de sciences naturelles. Un jour, le frère Rolland-Germain, le savant collègue de Marie-Victorin, nous a conduits au mont St-Bruno pour une excursion. Avant l'escalade, il a marqué un temps d'arrêt et nous a donné ce que nous désignerions aujourd'hui comme un cours d'écologie. Il nous a expliqué que les espèces et variétés de minéraux, de plantes, d'insectes, d'oiseaux et d'arbres seraient différents au fur et à mesure que nous allions progresser vers le sommet de la montagne. Par la suite, tout au long de l'excursion, le Frère a illustré sa leçon par des exemples. J'étais émerveillé par cette découverte que je faisais. Je n'ai jamais oublié cette grande leçon sur l'écosystème.

Savoirs aux mains propres et savoirs aux mains sales

Les savoirs scolaires sont diversifiés. Ils peuvent trouver leurs raisons d'être et leurs finalités dans l'usage qu'on en fait dans la poursuite d'études ou d'activités techniques; on parle alors de savoirs fonctionnels ou utilitaires. D'autres savoirs sont le fruit de l'observation, du contact avec la nature et de l'expérience. Ils sont peu valorisés aujourd'hui dans une société toute centrée sur l'université et sur l'accessibilité aux carrières dites libérales. Sauf que nous faisons tous appel dans notre vie courante à ces travailleurs qui viennent à la maison nous dépanner par l'exécution de travaux

domestiques que nous ne savons plus exécuter, faute de savoirs pratiques.

D'autres formes de savoirs n'apparaissent pas immédiatement utiles ; on les qualifie de savoirs théoriques. On ne saurait les sous-estimer car ils trouvent leur sens dans l'intelligence qu'ils donnent du monde, grâce à la curiosité qu'ils assouviennent et nourrissent à la fois. Ce sont des savoirs apparemment spéculatifs, mais apparemment seulement, car ils permettent d'établir des rapports entre les connaissances, les phénomènes sociaux et certaines manifestations de la science. Des disciplines comme la philosophie, l'histoire, la mathématique appartiennent à cette catégorie.

De tout temps, les élèves du secteur technique et ceux qui ont choisi la formation générale prolongée qui conduit ultimement à l'université, ont formé des groupes étanches. Sans le dire clairement, les institutions d'enseignement ont créé des ghettos dans lesquels ne cohabitaient pas les jeunes qui se préparaient à occuper des fonctions de travail qui offraient aux uns des *professions aux mains propres* et aux autres des *métiers aux mains sales*. Il a fallu la réforme des années 60 et la création des écoles polyvalentes et des cégeps pour rompre partiellement avec ces clivages sociaux. Le raffinement des techniques, au cours des dernières années, et le développement des technologies complexes ont fait le reste du chemin et ont contribué à redresser la situation. Aujourd'hui, des entreprises de haute technologie offrent des lieux de travail qui ressemblent davantage à des laboratoires de recherche qu'à des fabriques et des usines. Le haut degré de sophistication des technologies et de l'automatisation fait ressortir la place primordiale accordée au savoir et à l'intelligence des techniciens. D'ailleurs, il n'est qu'à voir les voies privilégiées qui s'offrent aux jeunes diplômés des écoles secondaires et du collégial pour prendre conscience des multiples chemins qui leur sont ouverts. J'en prends à témoins deux magazines récents, *L'actualité* et *Affaires plus*⁷, qui traitent de cette question. Lorsqu'on

regarde la liste des dix secteurs offrant le plus de possibilités d'emploi, on assiste, en quelque sorte, à la revanche de la formation technique. Voyez : la haute technologie, le manufacturier, les services aux entreprises, les communications, l'électronique, le commerce de détail, les services financiers, les produits de consommation, le médical-pharmaceutique, les soins de santé. Sans compter de tout nouveaux débouchés de travail dans des domaines comme l'environnement, la biotechnologie, la métallurgie, la plasturgie, l'aérospatiale et bien d'autres.

« Mais attention, lit-on dans l'article de *l'Actualité* : la compétence technique ne garantit pas un emploi stable. Les employeurs recherchent de plus en plus les compétences indirectes, comme la maîtrise de l'anglais, la capacité de comprendre et d'exprimer des idées, et celle de travailler en équipe. L'environnement devient de plus en plus multidisciplinaire. L'ingénieur qui a une bonne idée doit pouvoir l'expliquer, et pas seulement à d'autres ingénieurs ! »

La leçon de Montaigne

On cite souvent Montaigne bien librement, sans retourner dans *Les essais*⁸ pour en vérifier le contexte. À propos de la fameuse tête bien faite et bien pleine, voici le paragraphe complet des écrits du philosophe :

« Je voudrais aussi qu'on fût soigneux de lui choisir un conducteur (un maître) qui eût plutôt la tête bien faite que bien pleine... Je ne veux pas qu'il invente et parle seul, je veux qu'il écoute son disciple parler à son tour... qu'il ne lui demande pas seulement compte des mots de sa leçon, mais du sens et de la substance, et qu'il juge du profit qu'il aura fait, non par le témoignage de sa mémoire, mais de sa vie. »

7. Juin 1998.

8. Tome I, Gallimard, 1965, pp. 188-189.

On assène généralement ce texte sur la tête des enfants alors que son auteur le destine au «conducteur», donc, au maître. C'est de celui-ci dont parle Montaigne, c'est d'abord le maître qui doit avoir une tête bien faite plutôt que bien pleine.

Au maître, Montaigne demande d'écouter son disciple parler. Ce disciple ne doit pas être un perroquet qui répète les leçons mais il doit en dégager le sens et la substance. Ces mots sont déjà très forts, la contrainte qu'ils imposent est considérable mais ce n'est pas encore suffisant pour Montaigne qui exige du maître qu'il juge son disciple sur le profit qu'il aura fait de sa leçon, non pas par le témoignage de sa mémoire mais par celui de sa vie. Voilà tout un programme pour l'école, ses dirigeants, ses éducateurs et éducatrices, vous en conviendrez.

Est-il abusif de dire que Montaigne ne se contente pas d'une école qui développe, même intensément, les habilités cognitives et qu'il exige de celle-ci qu'elle outille l'enfant en lui faisant acquérir, aussi et de surcroît, des «compétences»? En éducation, on invente peu de choses nouvelles; on reprend sans cesse quelques certitudes de base, des démarches éprouvées au fil des ans, on les colore à l'aide des idées du jour et on les fait progresser quelque peu, avant de passer la main à la génération suivante d'éducateurs et d'éducatrices qui reprennent les mancherons de la charrue pour ouvrir quelques sillons nouveaux avant de passer eux-mêmes la main à la génération suivante. N'utilise-t-on pas l'expression «le métier d'éducateur» pour qualifier ceux qui s'y adonnent?

C'est ainsi, par exemple, que refait surface l'idée de *Construire des compétences dès l'école*. Dès la première page de son livre, Philippe Perrenoud définit la compétence comme *une capacité d'agir efficacement dans un type défini de situation, capacité qui s'appuie sur des connaissances, mais ne s'y réduit pas*. Retenons que les deux auteurs, à des siècles de distance, militent en faveur d'une formation qui s'articule autour de deux grands pôles : la nécessité pour les

jeunes d'acquérir des connaissances mais aussi l'impérieuse obligation d'intégrer leurs connaissances.

Œuvrer dans un monde nouveau

Nous entendons dire que le métier d'enseignant est en voie de disparaître en faveur d'une profession d'*accompagnateur*. Selon cette hypothèse, l'ordinateur serait le véritable leader auprès des élèves et des étudiants. Quelle bêtise ! L'ordinateur est un outil merveilleux mais un outil. Il offre des possibilités illimitées en ce qui a trait au stockage des données, à l'organisation de masses considérables d'informations. Plus encore, l'ordinateur oblige à une démarche intellectuelle ordonnée, faisant appel à la logique ; de surcroît, la machine se transforme par la simple utilisation des logiciels appropriés en un outil d'aide à la création, et quoi encore ? Mais de là à reléguer l'enseignant au rôle d'*accompagnateur*, il y a une limite qu'on ne saurait franchir. La présence de moniteurs cardiaques au pied du lit d'un grand malade est rassurante, mais seule la présence du médecin, le timbre de sa voix, ses encouragements, son intervention professionnelle peuvent être véritablement réconfortants. Pourquoi en serait-il différent pour le jeune qui explore le vaste champ des connaissances ?

« Les problèmes⁹ de l'éducation ne sauraient être résolus par la technologie, déclarait M. Steven Jobs, un des fondateurs de l'entreprise d'informatique Apple, et qui préside de nouveau la société depuis le 16 septembre 1997. On peut mettre sur cédérom l'ensemble des connaissances. On peut installer un site Internet dans chaque classe. Rien de tout cela n'est fondamentalement mauvais, sauf si cela nous berce de l'illusion que l'on s'attaque ainsi aux maux de l'éducation. »

L'apprentissage de la dialectique, le développement du sens critique, l'établissement de rapports entre les domaines

9. *Le Monde diplomatique*, avril 1998.

de la connaissance ne sont que quelques exemples de démarches qui demandent la présence active d'un enseignant ou d'une enseignante. Un logiciel informatique peut servir d'outil pour décomposer un poème de Baudelaire, dans le cadre d'une étude sur les structures linguistiques de l'œuvre, mais aucun ordinateur ne remplacera jamais la découverte intime des *Fleurs du mal* et la démarche de lecture, éclairée par les leçons d'un bon pédagogue. Souvenons-nous de nos premières découvertes des grandes œuvres, *Vol de nuit*, *L'étranger*, *Menaud maître-draveur*. Aucune place pour un ordinateur dans ce plaisir adolescent que seuls de bons enseignants peuvent faire naître. Un ordinateur, si performant soit-il, ne saurait communiquer; il ne fait que transmettre. Confondre la communication et la transmission est une faute grave en éducation!

Il faut attribuer aux nouvelles technologies le mérite qui leur revient, sans plus; il faut surtout les considérer comme des ajouts formidables et des outils qui ne remplacent pas l'enseignant mais qui lui fournissent des moyens nouveaux, comme ce fut le cas pour les développements techniques du XIX^e siècle qui ne remplacèrent pas les ouvriers mais qui allégèrent leurs tâches, en leur permettant de se consacrer à des travaux faisant appel davantage à leur intelligence.

Là où les enseignants sont conviés à évoluer, c'est dans le cloisonnement qui caractérise leur profession depuis toujours.¹⁰ Tout en conservant son rôle premier comme lieu d'éducation et d'instruction, l'école doit être à la fois spongieuse et critique, accueillante et sélective, ouverte et exigeante. Elle doit former à la méthode et offrir tous les codes d'accès possibles. Elle est également le lieu où les connaissances se sédimentent et sont stockées jusqu'au moment où s'opère la synthèse. Le jeune entre dans l'âge adulte sur le plan intellectuel lorsqu'il manie, avec une certaine facilité,

10. Roland ARPIN • Un projet de société ou une société de projets?, Conférence à l'Association québécoise de pédagogie collégiale, Québec, 10 juin 1998.

la comparaison, l'induction et la déduction. Ces réflexions ne sont pas neuves mais elles ont le mérite d'être fondamentales.

Réfléchissant aux rapports entre l'école et la culture, il faut mettre de l'avant une autre réalité très contemporaine qui devient, elle aussi, banale à force d'être rappelée : il s'agit de l'ouverture au monde et de l'éclatement des frontières géographiques et des frontières de la connaissance.

Au cours des dernières décennies, nous avons assisté à la découverte de l'infiniment petit et à l'exploration de l'infiniment grand. Le monde, avec ses grandeurs et ses vicissitudes, se produit en continu sur l'écran de RDI ou de CNN, la guerre du Golfe a laissé le souvenir d'un gigantesque spectacle offert à des centaines de millions de téléspectateurs bien calés dans leur fauteuil. Les dernières générations d'hommes et de femmes ont pu connaître leurs arrière-grands-parents par le truchement de la vidéo qui en a conservé les images et la voix. Dans un autre ordre, le système Internet a doté des millions de foyers de véritables centres d'informations qui offrent des possibilités dont on n'aurait même pas osé rêver, il y a une dizaine d'années.

Ces progrès simplement esquissés ici situent l'école dans un contexte nouveau. Son hégémonie comme lieu d'apprentissage et de diffusion des connaissances est remise en cause ; son efficacité fait l'objet de doutes ; ses méthodes et ses objectifs sont passés au crible car le monde de l'enseignement est perçu comme trop conservateur. Dans un tel contexte, l'école, dont j'ai déjà dit qu'elle était plus indispensable que jamais, devra se remettre en question et sans doute redéfinir les rôles qui lui sont exclusifs. L'école doit toujours persister dans sa volonté de poursuivre des objectifs cognitifs et affectifs mais également d'autres objectifs, mis en valeur ces dernières années, comme les objectifs de maîtrise, les objectifs de transfert, les objectifs de compétence, les objectifs d'expression de la pensée.

La culture est vivante et évolutive

La notion de culture évolue au rythme du développement de valeurs nouvelles et du renouvellement des connaissances. Ainsi, la science et la technologie occupent une place privilégiée dans la société et cette réalité commande une adaptation des programmes scolaires. Dans un récent numéro de la revue *Possibles*, je lis ce très beau passage¹¹ :

« Heureux l'être humain qui, forcé par les événements ou guidé par sa propre réflexion, se rend compte de la rigidité des modèles qui se sont installés en douce dans sa vie, entreprend de critiquer l'étroitesse des perspectives où ces modèles l'ont enfermé et reprend possession de son jugement critique en vue d'élargir sa marge de choix dans de nombreux domaines de l'existence. »

Réfléchissant à l'évolution de la culture et à la nécessité de s'alimenter à de multiples sources de la connaissance et du savoir, je trouve cette observation particulièrement pertinente. Une des consolations que la vie nous apporte dans ce que j'appellerai pudiquement la maturité plutôt que la vieillesse, c'est justement l'enracinement de quelques grandes certitudes sociales, philosophiques ou métaphysiques.

Pour qualifier cette certitude, le philosophe Gustave Thibon¹² utilisait le mot **invariant** : *c'est-à-dire une pensée, une évocation qui peut avoir un sens, une valeur nourricière dans toutes les époques et dans toutes les cultures*. Ce sentiment est propre à l'âge adulte. L'adolescent et le jeune adulte surtout, se comporteront bien différemment, se livrant parfois à une certaine boulimie lorsqu'ils découvrent un domaine de la connaissance qui coïncide avec leurs intérêts, à moins qu'ils ne pratiquent un éclectisme qui les conduit à grignoter de gauche à droite dans les divers domaines de la connaissance sans se donner la peine d'en rechercher les

11. André THIBAUT, volume 22, numéro 1, hiver 1998. Numéro thématique « Générations : des liens à réinventer. »

12. Gustave THIBON, *L'ignorance étoilée*, Montréal, Boréal Express, 1984. p. 9.

rapports. L'enfant, pour sa part, expérimente la pensée magique qui s'entrelace avec le rêve. Il jouit de cette merveilleuse période au cours de laquelle des mots comme rigueur, rationalité, productivité, logique, ne font pas encore partie de son vocabulaire.

Choisir son camp

Pour les Romains, une personne cultivée devait être quelqu'un qui sait choisir ses compagnons, parmi les choses, les pensées, dans le présent comme dans le passé. Ce sont encore les Romains qui disaient *terra educat* : la terre nourrit. Le mot éducation réfère donc à une fonction *nourricière*. Mais il s'en trouve pour donner à ce mot une autre origine étymologique : le verbe *educare* signifierait également : *faire sortir de, tirer de*.

Selon qu'on retient l'une ou l'autre définition de l'éducation, ce sont deux types d'écoles totalement différents qu'on privilégie. L'une se veut protectrice, écologique, dans le sens premier du mot *OIKOS*, qui signifie maison et habitat. Cette école, fidèle à la vision de Platon, place la vie au centre de l'univers ; les valeurs y sont fondatrices. Selon cette vision du monde, l'homme n'est pas en rupture avec le monde qui l'entoure ; il recherche l'harmonie. Cette forme d'humanisme intègre la culture existante et ses multiples manifestations auxquelles elle ajoute sa propre contribution. Elle voit dans la culture *le lieu de l'homme*, selon la belle expression de Fernand Dumont.

L'autre école privilégie l'approche mécaniste. On y valorise les rouages, les systèmes. La raison transcende tout ; les manuels, les programmes, la formation des maîtres s'en ressentent. Pour les mécanistes, le tout, c'est l'ensemble des parties, point à la ligne. Il ne s'agit pas ici de noircir le modèle mais je reprendrai ce qu'écrivait Émile Robichaud,¹³ il y a plusieurs années : « Alors qu'une conception organique de la culture nous invite à considérer le sol comme le support

nourricier de la plante, la conception mécaniste nous réduit à n'y voir qu'un support *physique* qui ne sert qu'à tenir la plante en place, la nourriture ne provenant que de l'apport externe d'engrais chimiques. On connaît le résultat de ce type de culture : un sol durci, séché, qu'il faut labourer à grands frais et dont le vent fait sa proie. »

Dans la vie, il faut sans cesse choisir son camp. Pour moi, une école est un lieu d'affection et d'émerveillement ; une école est un lieu de paix et de sérénité ; une école est un lieu de découverte des connaissances ; une école est le lieu de l'ordre : compréhension de l'organisation sociale, apprentissage de la méthode, construction de sa pensée propre. J'oserai dire qu'il n'y a pas d'école sans la présence de la passion : passion de transmettre, passion de savoir, passion pour l'ouverture sous toutes ses formes.

Les écoles sont comme des chevaux de course que l'on bourre de vitamines et de moulées savamment mélangées. Cela leur donne du muscle mais n'en fait pas pour autant des vainqueurs. C'est le sens du vent, les caresses du soleil, l'encouragement des spectateurs qui les soutiennent. Les architectes peuvent bien construire les meilleures pistes de course, les vétérinaires ont beau s'esquinter à trouver la potion magique, la victoire tient d'abord et avant tout aux rapports étroits, affectueux même, entre le jockey et sa monture. Ainsi en est-il des jeunes et de leurs rapports à l'école.

Conclusion

Il faut être téméraire pour plaider en faveur d'une école culturelle, alors que nous sommes submergés par *l'économisme et le technologisme*, devenus des dogmes au cours des dernières années. Je me souviens du livre bleu intitulé *Bâtir le Québec*, publié en 1970, qui prétendait offrir une

13. Émile ROBICHAUD, « Oikos », *Les Cahiers de l'Agora*, numéro 1, Automne 1987. Les observations concernant les deux types d'écoles sont également empruntées à ce texte de É. Robichaud.

politique économique pour le Québec et qui réussissait, en 523 pages, à ignorer presque totalement le système d'éducation et la culture comme leviers de notre développement. Heureusement, cette époque est déjà lointaine et le discours a considérablement changé comme en témoignent les récents sommets économiques. On comprend mieux que jamais que le défi économique et le défi éducatif sont des frères siamois. Mais l'équilibre ne doit pas être rompu entre une école qui serait un simple appendice à la formation technique et à la préparation à l'emploi et une école qui s'obstine à être un milieu éducatif et culturel, donc un lieu d'approfondissement et de synthèse. Une telle école doit soumettre la technologie et les sciences aux contraintes de la réflexion et de la pensée complexe et aux exigences des besoins de ceux qui la fréquentent.

Une telle conception de l'école commande à ceux qui y travaillent de maintenir le cap avec détermination sur des objectifs de rigueur, tout en faisant preuve d'ouverture et de sens critique en ce qui a trait aux moyens nouveaux qui leur sont offerts pour exercer leur merveilleuse et difficile profession d'éducateurs et d'éducatrices. La qualité culturelle et éducative de l'école est un résultat. Résultat qui est la somme de l'engagement et de la compétence des éducateurs et des éducatrices qui persistent à croire aux grandes valeurs de cet humanisme intégral qui est toujours une référence solide et durable. ♦



Qu'est-ce qu'on ne ferait pas
pour vous !

La modération a bien meilleur goût. **Educ'Alcool**



CHAMP D'ACTION

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans
• *L'index des périodiques canadiens* depuis 1948,
dans *Périodex* depuis 1984,
dans *Repères* publié par SDM Inc.
et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

RÉVISION

Marc Veilleux

CONCEPTION DE LA COUVERTURE

Jean Gladu

MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Méca Mag, Montréal

IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

ABONNEMENT**10 20**
numéros numéros

Étudiant	22 \$	40 \$
Personne à faible revenu	25 \$	45 \$
Personne à revenu moyen	42 \$	78 \$
Personne à revenu élevé	100 \$	175 \$
Abonnement de soutien	500 \$	
France	300 FF	550 FF
Autres pays	70 \$	125 \$

*Un reçu pour impôt est émis
pour toute somme supérieure
à 42 \$.*

Numéro de permis : 0341362-22-08

Club des 100 Associés : 1000 \$

L'Action nationale

Les 80 000 pages publiées par la revue depuis 82 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix François-Albert Angers

Le prix François-Albert-Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

Fondation Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'ACTION NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002

Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Courriel : revue@action-nationale.qc.ca

Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Président honoraire

François-Albert Angers

Président

Robert Laplante

Vice-présidente

Danielle Gagné

Secrétaire

Jean-François Nadeau

Trésorière

Isabelle Le Breton

Conseillers

Jean-Jacques Chagnon

Paul-Émile Roy

Ex-officio

Rosaire Morin

Secrétariat

Claire Caron

Sylvie Chagnon

Yves Fortin

Laurence Lambert

Alain Perron

Fernande Piquette

Relationniste

Monique Michaud

Membres

Pierre Allard

Guy Bouthillier

Claude Duguay

Jean Genest

Colette Lanthier

Alain Laramée

Jean-Marc Léger

Delmas Lévesque

Jacques Martin

Denis Monière

Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau

Gilles Rhéaume

Membres honoraires

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Hélène Chénier

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Georges Meyers

COMITÉ ÉDITORIAL

François Aquin
Louis Balthazar
Claude Bariteau
André Beauchamp

Jules Bélanger
Jean-Guy Bissonnette
Gérard Bouchard
Henri Brun

Claudette Carbonneau
Paul-André Comeau
Marcel Couture
Fernand Daoust

Bernard Descôteaux
Nicole de Sève
Clermont Dugas
Andrée Ferretti

Lucia Ferretti
Danielle Gagné
Alain-G. Gagnon
Pierre Graveline

Jean-Claude Guérard
Roger Guy
André Joyal
Pierre-André Julien

Jacques Lacoursière
Claude Lafleur
Danielle Lafontaine
Guy Laforest

Andrée Lajoie
Pierre Lamonde
Simon Langlois
Colette Lanthier

Robert Laplante
Alain Laramée
Léo-Paul Lauzon
Lise Lebrun

Jean-Marc Léger
Pierre Marois
Yves Martin
Yvon Martineau

Suzanne Messier
Denis Monière
Jacques-Yvan Morin
Pierre Noreau

Ferdinand Ouellet
Michel Paillé
Pierre Paquette
Micheline Paradis

Hélène Pelletier-Baillargeon
Guy Rocher
Bruno Roy
Jean-Claude Tardif

Rodrigue Tremblay
Daniel Turp
Pierre Vadeboncœur
Monique Vézina

Club des 100 associés

Fernand Allard

Gabrielle Allen

François-Albert Angers

Gaston-A. Archambault

Jean-Paul Auclair

Paul Banville

Thérèse Baron

Henri Blanc

Antoinette Brassard

Henri Brun

Jean-Charles Claveau

Roch Cloutier

Robert Côté

Louis-J. Coulombe

Gérard Deguire

Bob Dufour

Yves Duhaime

Nicole Forest

Henri-F. Gautrin

Claude Ghanimé

Paul Grenier

Michel Grimard

Yvon Groulx

Marcel Henry

Lucie Lafortune

Anna Lagacé-Normand

Bernard Lamarre

Jacques-C. Martin

Yvon Martineau

Louis Morache

Rosaire Morin

Arthur Prévost

René Richard

Jacques Rivest

Ivan Roy

Marcel Trottier

Réal Trudel

Cécile Vanier

Claude-P. Vigeant

Madeleine Voora

Soyez notre mécène !

Protégez l'avenir de *L'Action nationale* !

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de *L'Action nationale* et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

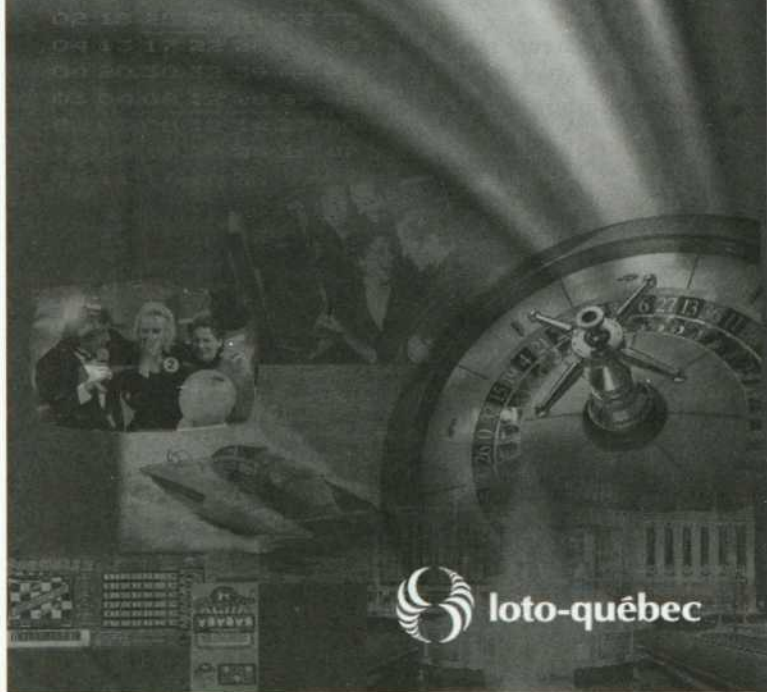
Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen
Monsieur Gaston Beaudry
Monsieur Henri-N. Guilbault
Monsieur Émile Poissant
Monsieur Hector Roy
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au **CLUB DES 100 ASSOCIÉS** en souscrivant 1000 \$ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

UN ATOUT POUR L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC



L'évolution dégénéréscente de notre langue

Richard Weillbrenner¹

*« On ne sait plus parler et
écrire correctement le français
parce qu'on l'enseigne mal ».*

Il y a trente ans, dans un discours d'adieu qu'il adressait à ses étudiants médusés, un professeur de traduction de l'Université de Montréal leur annonçait qu'ils allaient compter parmi les rares personnes au Canada à pouvoir écrire correctement le français... en l'an 2000. Voici un extrait de ce discours, cité de mémoire².

« Vous serez les derniers à connaître votre langue telle que la décrivent les grammaires classiques. Progressivement privé du soutien moral et financier des pouvoirs publics, l'enseignement du français cédera de plus en plus de place à celui de matières plus « modernes », plus « utiles », comme

1. Traducteur.

2. La mémoire étant ce qu'elle est, on pardonnera à l'auteur d'avoir « réécrit » l'allocation de ce professeur. Il ne s'agit donc pas d'un texte intégral, mais d'une citation intégrée.

cette science nouvelle en devenir de religion, Sa Sainteté l'informatique, par laquelle tout devra passer désormais, y compris la malnommée démocratisation du savoir.

« Le français ne sera plus considéré comme une matière essentielle à la formation des étudiants. Ceux-ci pourront donc obtenir un diplôme universitaire même s'ils seront à peu près incapables d'écrire une phrase qui se tienne, même s'ils emploieront à tort et à travers des mots et expressions dont ils ignoreront le sens, et ce, d'autant plus qu'ils auront totalement désappris de lire.

« Ce phénomène ne sera pas limité au Canada, ou au Québec, si vous préférez. Il se produira aussi dans un grand nombre de pays, plus particulièrement dans les pays industrialisés. Privés d'un enseignement approprié des fondements de leur langue maternelle à l'école, les enfants seront privés d'un outil essentiel de perception et de conception du monde.

« C'est ainsi que les sociétés seront plongées dans l'enfer dit de la babélisation des rapports entre les personnes.

« Actuaire, avocat, architecte, chimiste, comptable, économiste, ingénieur, médecin, physicien et autres professionnels utiliseront une langue approximative, hésitante, trébuchante, et qui, alourdie de leurs jargons respectifs, les rendra inaptes à penser juste et, partant, à parler juste.

« Leur incompetence linguistique se répercutera sur leur capacité de comprendre le monde, sur leur jugement et sur leur discernement, et ils auront de la réalité une vision déformée qu'ils seront incapables d'exprimer autrement que de façon déformée.

« La langue ne sera plus le lieu d'une convention selon laquelle les locuteurs s'entendent sur un certain nombre de règles régissant les rapports entre les mots, leur genre, leur nombre et, naturellement, leur signification et leur interprétation.

« La langue sera le lieu du charabialisme et du dialectalisme – elle sera le lieu de l'impérialisme de l'ignorance.

«Soyez donc vigilants dans l'exercice de votre métier, ne tenez rien pour acquis, étudiez sans cesse, gardez votre grammaire à portée de la main, opposez aux assauts de la facilité une résistance farouche, et montrez-vous dignes de cette belle langue à la défense et à l'illustration de laquelle vous consacrerez votre existence professionnelle.

«C'est à vous, futurs écrivains publics, que l'on fera appel non seulement pour traduire des documents, mais aussi pour les rédiger ou les corriger. Vous avez donc l'avenir devant vous, le travail ne vous manquera pas, et vous serez peu nombreux à pouvoir l'abattre.»

Ces prédictions étonnantes, lancées à une époque où la *Terre des hommes* se promettait à elle-même un avenir radieux, où les sociétés modernes se voyaient destinées à accéder à ce qu'il était convenu d'appeler la *civilisation des loisirs*; ces prophéties de malheur, faites quand l'éclosion des techniques de communication allait assurer sur le monde une ouverture telle que l'humanité n'en aurait jamais connue auparavant, n'ont pas manqué d'inspirer un grand étonnement, mêlé d'une fière anticipation, chez les étudiants de ce professeur – et elles ne sont pas tombées dans l'oreille d'un sourd.

Qu'en est-il donc, trente ans plus tard? L'état de la langue française, au Canada (au Québec), est-il aussi pitoyable que le prévoyait le bon professeur? L'univers linguistique qu'il projetait dans l'avenir était-il exagérément sombre?

La civilisation se transforme

Certes, les loisirs abondent, dans nos sociétés occidentales, mais il n'est pas nécessaire de chercher longtemps pour se convaincre qu'ils sont réservés à une minorité que l'on aperçoit tantôt à bicyclette, parsemant de couleurs vives les chemins de nos campagnes, tantôt agglomérée autour d'un guide dans un musée, tantôt ébaubie devant la beauté grandiose d'une cathédrale gothique ou la splendeur d'un château de la Loire, tantôt suant sang et eau pour le plus grand bonheur de la forme physique dans ces temples du

conditionnement que sont devenues les salles d'athlétisme de haute technologie.

Mais pour légitimes et nécessaires qu'ils soient, ces loisirs et autres passe-temps ne suffisent pas à faire une civilisation. Pour qu'il y ait civilisation, il doit y avoir aussi pensée. Et pour qu'il y ait pensée, il doit y avoir réflexion. Et pour qu'il y ait réflexion, il faut des idées. Et pour qu'il y ait des idées, il faut des mots. Et où trouve-t-on les bons mots nécessaires à la formulation de bonnes idées, sinon que dans les bons livres?

Or il existe une autre minorité, encore plus minoritaire celle-là, celle des lecteurs. Les statistiques, à cet égard, sont impitoyables. Les Québécois ne lisent pas; en tout cas, ils lisent peu de bons livres.

Pourquoi? Parce que la lecture d'un bon livre exige un effort. Elle exige aussi une formation poussée. On ne peut pas apprécier les qualités d'un bon livre quand on n'a pas appris à lire. Lire, c'est autre chose que de déchiffrer des caractères d'imprimerie.

Il en va de même pour la musique: il est impossible d'apprécier les qualités d'un concerto de Mozart ou d'une symphonie de Glass, voire de certaines œuvres de Pink Floyd, si on n'a pas appris à écouter.

Pour en revenir à nos moutons, sachons que la majorité des Québécois considèrent que lire n'est pas une activité, mais une perte de temps. Combien de fois n'avons-nous pas entendu l'absurdité suivante – « *Il passe son temps à ne rien faire: il est toujours assis à lire* », en parlant d'un enfant qui montre un goût particulier (quand ce n'est pas un goût jugé singulier) pour la lecture...

Or que font-ils donc tous, ces Québécois qui ne veulent pas perdre leur temps à lire? Eh bien! ils se vautrent devant les deux cent cinquante canaux de télévision qui les avalent un jour entier (vingt-six heures!) par semaine – encore une fois, les statistiques sont implacables.

Ces avalés donnent ainsi à la télévision plus d'une année de leur vie à tous les dix ans... et que croyez-vous que la télévision leur sert en retour? Un grain de beauté pour quatre-vingt-dix-neuf verrues. Il y a quelqu'un qui y perd au change. Il y a quelqu'un qui y perd son temps.

Et pendant ce temps, non seulement les téléspectateurs perdent rapidement l'usage de leur langue écrite, puisqu'ils ne lisent plus, mais ils se font contaminer ce qui leur reste de français correct par des communicateurs (journalistes, reporters, chroniqueurs, animateurs) qui font preuve d'un relâchement de la langue indigne du métier qu'ils font, en se disant, peut-être, que le public ne mérite pas mieux ou que, de toute façon, il ne verra pas la différence.

À la radio, on assiste au même délabrement généralisé de notre pauvre langue française, y compris à la soi-disant chaîne culturelle de Radio-Canada.

La qualité de la langue

Nous avons dans nos tiroirs des *centaines* d'exemples d'erreurs, de bourdes, d'emplois fautifs, de barbarismes et autres horreurs impardonnables de la part de personnes qui font métier de *dire*... et qui ne savent même pas s'exprimer correctement.

Et, comble d'ironie, ceci : après avoir qualifié de «bilinguisme laborieux» les efforts déployés par certains citoyens de langue anglaise pour parler notre langue, un chroniqueur vedette de Radio-Canada poursuit en employant le mot *alternative*³ dans son sens anglais et en éructant la phrase suivante, laborieuse s'il en fut — : «(on ne sait pas si c'est) *une décision qui en est une diplomatique ou de courtoisie*»... mais qu'est-ce donc qui est le plus grave — que des Anglais

3. Nous sommes conscient que l'anglicisme *alternative* est passé dans l'usage et a été consigné au Robert. Cela n'empêche pas cet emprunt d'être superflu, inutile, nuisible au bon entendement des choses. Il existe, en français, plusieurs solutions de rechange à cet *alternative* qui n'en est pas *une*...

parlent un français imparfait, ou qu'un Français-Québécois «de souche», journaliste «chevronné» de la société d'État, soit incapable de s'exprimer autrement qu'en baragouin?

Ce jugement serait peut-être excessivement dur si ce chroniqueur n'avait piqué du nez qu'une fois. On peut, et l'on doit, pardonner une faute occasionnelle. Malheureusement, nous pourrions citer de nombreux autres exemples du «bilinguisme laborieux» (baragouin-français) de ce chroniqueur, qui récidive presque tous les jours, et ce, sans que personne ne songe à lui frotter la langue avec du savon, ne serait-ce que pour lui apprendre à la tenir, au lieu que de dire des âneries insultantes pour des citoyens qui ont au moins le mérite de s'efforcer de parler notre langue.

Si ce chroniqueur était le seul à se casser les dents sur une phrase de plus de dix mots, on pourrait encore en rire, mais tel n'est pas le cas, hélas! On ne peut pas en rire. En tout cas pas longtemps, et jaune s'il vous plaît.

Pour une société qui prétend avoir démocratisé le savoir et la culture, ce constat est gênant. La grille offerte par notre télévision publique invite plutôt à conclure que c'est l'ignorance, la bêtise et la médiocrité qu'on aura démocratisées, et que les «bonnes» émissions ne sont plus regardées que par un public de plus en plus restreint, écœuré par le charcutage auquel se livre impunément une publicité bruyante, vulgaire, brutale, sauvage.

On objectera que la production télévisuelle coûte cher, et que la publicité est un mal nécessaire. En somme, les fonds publics ne suffisant pas, les vendeurs de *freins à disques en trugnésium haut de gamme* et d'*ouvre-boîtes atomiques* seraient justifiés de se livrer à une bastonnade effrénée des téléspectateurs.

Et tandis que se poursuivrait la dégringolade de la qualité générale de la télévision en raison proportionnelle de l'escalade de la réclame, on assisterait à la débandade de la qualité générale du français en raison proportionnelle de la

montée du populisme, cette arme absolue de la conquête des cotes d'écoute.

Cercle plus vicieux serait difficile à concevoir.

Pourtant, il ne semble pas que les pouvoirs publics s'émeuvent outre mesure du fait que les compagnies de publicité ont obsessivement recours à des jeux de mots faciles afin d'attirer l'attention des consommateurs.

En vérité, tout porte à croire que les pouvoirs publics (et Radio-Canada elle-même, avec cette trouvaille à faire rougir les titreurs de films pornos : « *On vous en met plein la vie* ») ont recours aux mêmes compagnies de publicité que les vendeurs de tous acabits qui infestent de leurs criardes annonces la vie quotidienne au temps de *La fureur* et de *La facture*.

On ne semble pas se rendre compte, dans les officines du ministère de la Culture et des Communications, notamment, que la langue biscornue et tarabiscotée que l'on entend sur les ondes et les contorsions langagières des publicitaires ont pour effet de saper encore celle, déjà chancelante, d'une génération désarmée, désorientée.

Des dérapages absurdes

Pour qui a reçu un enseignement rigoureux de sa langue maternelle et a le bonheur d'aimer la lecture avec passion, les entourloupettes des publicitaires et les dérapages des animateurs de la radio et de la télévision sont sans effet. Mais pour une étudiante qui déclare craindre que « *les jeunes on va être décevoir de la vie* », cela risque d'être dramatique, surtout si cette même jeune fille est une adepte de l'inepte Virginie, car elle serait susceptible d'apprendre que la psychologue de l'école répugne à « *stigmatiser* » un étudiant...

Bien sûr, *Virginie* est un cas d'espèce. À cet égard, tous les téléromans sont des cas d'espèce. Leurs personnages évoluent dans des univers créés de manière à reproduire une

certaine réalité. Les niveaux de langue doivent forcément correspondre à cette réalité. Il y a là un effet de style parfaitement légitime et souhaitable, et qui s'apparente à l'effet de couleur sociale dont Molière lui-même sentait le besoin de se prévaloir, encore qu'avec le clin d'œil nécessaire à un public qui comprenait le message.

Il est vrai que Molière, lui, faisait confiance à l'intelligence de son public. Si l'auteur de *Virginie* fait dire des absurdités à ses personnages, c'est sans doute parce qu'elle constate que, *dans la vraie vie*, ses personnages s'expriment effectivement de manière absurde et qu'elle n'a pas à leur mettre dans la bouche d'autres mots que ceux qu'ils emploient eux-mêmes, pratiquant ainsi un art figuratif à tendance hyperréaliste, sans commentaire, sans interprétation, sans avertissement, sans signature. Une telle discrétion est louche. L'auteur peut ainsi écrire n'importe quoi et porter sa propre ignorance et ses erreurs au compte de personnages que le public présumera croqués sur le vif.

Pour ce qui est de l'émission *La facture*, on a droit, trop souvent, à cet exécrationnel parti pris populiste sous l'empire duquel les Tartarin des cotes d'écoute sont tombés, avec pour résultat qu'on y entend des mots et expressions contraires au bon usage, voire au bon sens, et qui sont critiqués et condamnés depuis trente ans par les linguistes et les terminologues qui se sont succédé à Radio-Canada.

C'est ainsi que les téléspectateurs mal avertis vont continuer à croire qu'ils brûlent de l'*huile à chauffage* dans une *fournaise* puisque l'animateur de *La facture* lui-même l'aura dit. On pourrait faire valoir que le but de cette émission n'est pas d'éduquer le public sur le plan linguistique, mais de l'informer quant aux dangers qui le guettent dans ses rapports avec des fournisseurs de biens ou de services de toutes sortes.

On voudrait bien que les choses soient aussi simples, mais ce serait faire abstraction de l'influence qu'exerce la télévision sur les gens. Et, dès lors qu'on exerce une influen-

ce, on se charge d'une responsabilité quant aux conséquences de ce que l'on fait. Or la télévision et la publicité sont des forces d'influence extrêmement puissantes, quoi qu'en disent ces menteurs chroniques que sont les fabricants de produits du tabac, et n'en déplaise aux gouvernements hypocrites qui engrangent des milliards de dollars par année grâce au trafic de la nicotine tout en susurrant du bout des lèvres que *«la fumée du tabac comporte possiblement un risque qui pourrait être potentiellement dangereux pour la santé – éviter d'inhaler. Les voisins du fumeur sont priés de bien vouloir éviter de respirer»*.

Bien sûr, la mise en garde ci-dessus est un pastiche du baragouin (peut-on vraiment appeler ça une langue?) qui sévit dans les milieux de l'information. Cette caricature est-elle exagérée? Nous ne le croyons pas. Nos dossiers crèvent de ces teignes langagières que sont les *par le biais d'une subvention; une cédula époustouflante; gradués à l'École nationale de l'humour; il faut être prudent dans les choix qu'on va opter; ventiler de la frustration; acquérir les qualifications qu'ils n'auraient pas acquéri; c'est tout à fait d'autre chose dont il s'agit; la chaleur qui règne dans le cockpit d'une voiture; c'est pas le technicien qui va m'obstiner là-dessus; ralentir la vitesse; les Forces armées sont assis présentement dans le bureau; il y a des médecins présents sur place; ces gens-là, il se forme un groupe tellement de motivation et de confiance entre eux autres; on se défile de ses responsabilités, moi pour un, de d'autres, ça l'a d'allure, le huissier, etc.*⁴

On aura remarqué que le paragraphe ci-dessus se compose presque exclusivement de «nouvelles» erreurs et qu'il

4. Ce rang de fausses perles n'est pas le seul fait des cultures journalistiques et animatouriennes de Radio-Canada. On en compte bien trois ou quatre (de perles) qui ont été pêchées sur les ondes de Télé-Métropole ou qui nous ont été offertes par des «civils» à la langue mal pendue. Ces fragments, récoltés sur une période de quelques mois seulement, sont tous authentiques. Nous les conservons dans un tiroir, à la disposition de qui voudra bien les consulter. Les références sont complètes. On y trouvera le titre de l'émission, l'heure et la date de diffusion, ainsi que le nom du sujet parlant.

ne comporte qu'un tout petit nombre d'anglicismes lexicaux. Ces erreurs nouveau cru sont le signe d'une évolution *dégénéréscente* de notre langue⁵. Elles sont la preuve que le bon professeur ne s'était pas trompé : l'ignorance des gens instruits s'étale sur la place publique. Comment en est-on arrivé là ? Ou, comme l'écrivait un éditorialiste, « *comment en est-on arrivé à réussir* » à dénaturer à ce point la langue française ?

On ne sait plus parler correctement

La question a été posée tellement souvent qu'on en est venu à ne plus entendre la réponse, laquelle, pourtant, est une évidence : on ne sait plus parler et écrire correctement le français parce qu'on l'enseigne mal, voilà tout.

Certes, on pourra toujours faire intervenir un facteur comme le voisinage d'une autre langue, l'anglais, qui a de nos jours une faveur comparable à celle qu'ont déjà eu le latin et le français en des temps moins ingrats⁶. On pourra toujours arguer, avec raison, qu'une langue s'enrichit au contact d'autres langues, et que le lexique français a une palette assez diversifiée à cet égard, ayant emprunté à plus de langues qu'il n'est nécessaire de compter pour s'en convaincre. Même le mot *mazout*, que nous tenons pour un mot français, nous vient d'une langue slave. Or la langue française ne serait pas la langue française si elle n'avait pas accueilli le mot *mazout*.

Mais il ne faut pas oublier qu'en ces temps moins ingrats le français avait assez de force et d'assurance pour puiser

5. « Oui, toute langue évolue. Eh oui, de même, il existe des évolutions qui tournent à la *dégénérescence*, quand le vocabulaire se brouille et se rétrécit, quand on assiste à un *dérèglement* des significations et des tournures, de la syntaxe. Ce n'est pas du purisme que de s'en inquiéter... À l'origine de cette leucémie du français, on trouve, bien sûr, d'abord, la *décadence* de notre enseignement. » Jean-François Revel, *Le Point*, 30 octobre 1983.

6. Avant de crier haro sur le baudet, voir la remarque, dans le *Bon usage*, sur l'accord du participe passé avec avoir.

dans le vocabulaire universel, assimiler les mots étrangers, puis les régurgiter sous une forme parfaitement française, rigoureusement conforme aux règles de formation des mots nouveaux. Qui se souvient que les mots artichaut, parlement et magasin ont déjà été respectivement des mots italien, anglais et arabe?

Là où le bât blesse, c'est quand des mots d'une langue étrangère sont intégrés massivement sans aucune naturalisation et, dans le cas du Québec, presque sans modification de la prononciation de ces mots dans leurs langues d'origine. Il y a là un autre signe de la faiblesse du français qui devrait inciter à la prudence.

Mais il y a pire : bon nombre des fragments que nous avons utilisés ci-dessus comme exemples des horreurs que l'on entend sur les ondes sont des barbarismes et des anglicismes syntaxiques. On a fait des gorges chaudes, naguère, sur les *la fille que je sors avec* et *le boss que je travaille pour*, et ce, sans trop s'inquiéter, puisqu'aussi bien on se disait que ces anomalies n'étaient le fait que de personnes sans instruction.

Seulement voilà, de nos jours, c'est l'élite des milieux de la communication qui parle comme *Beaujoul* au mépris de la méfiance la plus élémentaire et la plus légitime face à la pénétration pernicieuse et sournoise des structures mêmes du français par des expressions qui appartiennent à une langue qui, dans les deux sens du terme, est en concurrence avec la nôtre.

D'aucuns vont jusqu'à hausser les épaules et ridiculiser qui proteste contre le laxisme et la vulgarité non pas des personnages absurdes de *La petite vie*, ni même des animateurs de jeux questionnaires encore plus absurdes, ou encore, d'émissions humoristiques dépourvues de toute espèce d'esprit digne de ce nom, mais bien d'animateurs d'émissions d'information ou d'affaires publiques et de journalistes et de chroniqueurs qui se permettent de dire n'importe quoi, n'importe comment.

On a même entendu un éditorialiste s'indigner hautement de ce qu'on lui eût reproché l'emploi d'une expression fautive sans égard au « contenu » de son texte. Ce monsieur se disait révolté que l'on fit attention plus à la forme qu'au fond. Eh bien ! nous lui rétorquerions, si nous le tenions devant nous, qu'au lieu de jouer les papesses offensées, il n'avait qu'à employer l'expression juste.

Quand les choses sont dites en français correct, on ne remarque même pas la forme. Si cet éditorialiste avait été aussi prudent dans l'usage qu'il fait de sa langue que l'exige sa charge de *communicateur*, on aurait compris du premier coup ce qu'il voulait dire : on n'aurait pas trébuché sur les mots, comme c'est le cas quand on a affaire à une personne qui balbutie à peu près aussi bien sa langue maternelle qu'un jouvenceau son émoi devant les charmes d'une belle.

Plus ça change, plus c'est pareil

Les protestations du public, les admonestations, les dénunciations et les mises en garde des linguistes, sont inopérantes : *plus ça change, plus c'est pareil*, disait l'alchimiste.

On pourrait être tenté, devant l'ampleur de la tâche, de déposer les armes ou de regarder ailleurs. Mais la vie n'est pas faite pour être facile. Et quand il y a la peste, la lutte est d'autant plus chaude, sinon enthousiaste, que l'adversaire est puissant. *C'est debout, que nous tomberons, ou que nous resterons.*

Alors quoi ?

À la base de tout enseignement, il y a un appétit de savoir. La connaissance ne vient qu'après. Elle n'est que la nourriture fournie aux racines qui ont faim et soif d'apprendre.

Donc, à la source de tout apprentissage, il y a une question.

En voici un exemple. Un professeur de mécanique automobile demandait à ses élèves, au début de la session, ceci :

« *Quelle est la pièce la plus importante du moteur d'une voiture?* ». Et tandis que les élèves s'ingéniaient à débusquer parmi les innombrables pièces dont est constitué un moteur celle qui serait la plus importante, le professeur se frottait les mains en souriant malicieusement et en faisant non de la tête à chacune des réponses de ses élèves.

Au bout de quelques minutes, il leva la main, demandant le silence. Puis vint sa réponse : « *La pièce la plus importante du moteur d'une voiture... c'est celle qui manque!* »

Dans le cas qui nous occupe, ce ne sont pas les rappels à l'ordre, ni les *C'est-à-dire*, les *Maux de notre langue*, les *Au fil des mots* et autres interventions d'observateurs animés des meilleures intentions du monde qui ont manqué, mais un enseignement approprié du français dans les écoles.

Nous n'en voulons pour preuve que ceci : la génération qui a précédé la nôtre était dans l'ensemble peu « instruite ». Pourtant, des personnes ayant pour seul bagage une « *septième année* », comme on disait, sont encore capables d'écrire un français tout à fait convenable, voire sans faute.

Pourquoi des *communicateurs* brandissant un diplôme universitaire ne sont-ils pas en mesure d'en faire autant?

Parce qu'ils auront mal appris le français. Parce qu'il leur aura été mal enseigné. Parce qu'on aura oublié de leur dire que l'élément fondamental d'une bonne communication est son efficacité, et que, sans l'outil privilégié de cette communication, c'est-à-dire une langue maîtrisée, ils sont handicapés, incapables d'une perception juste du monde, incapables, donc, d'en faire une juste description.

À cet égard, point ne sera besoin de commissions d'enquête pour trouver une solution qui s'impose d'elle-même. Il faut jeter à la poubelle les méthodes « modernes » d'enseignement du français, inculquer aux enfants la conviction que l'apprentissage de leur langue maternelle est un élément indispensable de leur formation et que, sans les *assises fon-*

damentales que procurent des connaissances solides de la langue, peu ou prou de ce qu'ils apprendront, dans quelque discipline que ce soit, pourra constituer une véritable compétence.

L'avocat qui écrit : *« Essentiellement, je pense que le problème de ce qui semble être une divergence d'opinion est tout au plus une question d'attitude, le mémo et la lettre de N... étant peut-être plus pessimistes alors que mes premiers commentaires étaient beaucoup plus optimistes, les deux voulant toutefois dire que la poursuite de cette affaire comportait certes de nombreux risques que vous ne deviez payer éventuellement des frais judiciaires et que vous ne perdiez mais que, par contre, il en valait la peine d'aller à la Cour puisque vous aviez une cause sympathique »*... l'avocat qui écrit ça ne peut pas se déclarer compétent, ni sur le plan linguistique, ni sur le plan du droit.

Le politicien auquel on confie la présidence du Conseil privé de la Reine pour le Canada et le ministère des Affaires intergouvernementales, et dont on trouve la signature au bas de lettres où il est écrit : *« Or, le gouvernement fédéral continuera de travailler en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires afin de faire aboutir les progrès réalisés par les neufs premiers ministres et les chefs de gouvernement des territoires réunis à Calgary dans le but d'atteindre la pleine reconnaissance de la diversité de la fédération (...); « (...) Je regrette que l'original de cette lettre ne m'est jamais parvenue (...); (...) pour s'engager à explorer comment renforcer la solidarité au cœur de notre union pan-canadienne (...); (...) je me suis réjoui (...) »* – le politicien qui signe de tels textes est un incompetent, tant sur le plan linguistique que sur le plan politique.

Si ce même politicien affirmait que l'administration de la richesse collective ne se fait pas pour le compte des banques ou des financiers mais au nom des intérêts supérieurs du peuple, il y aurait tout lieu de s'interroger sur le sens qu'il donne aux mots « richesse collective » et « peuple ».

La richesse collective

L'administration de la richesse collective au nom des intérêts supérieurs du peuple?

On aimerait bien, mais ce serait fermer les yeux sur le fait que les spéculateurs, ces grands-prêtres qui officient sur les parquets des bourses, et dont le pouvoir est tel qu'ils sont à même de faire (ou de défaire) les économies nationales, donc la richesse collective, sont les mêmes personnes qui prêchent que la mondialisation des marchés est un phénomène aussi souhaitable, bénéfique et naturel que le lait de coco ou le miel sauvage.

La mondialisation des marchés au service des intérêts supérieurs du peuple?

On voudrait bien, mais ce serait oublier que ces bien-fauteurs de l'humanité que sont les investisseurs sont en même temps les bailleurs de fonds des partis politiques qui se succèdent au pouvoir dans les pays démocratiques.

Il faudrait savoir ce que Monsieur le Ministre entend par richesse collective et par intérêts supérieurs du peuple. Peut-être Monsieur le Ministre n'y entend-il rien... peut-être n'a-t-il pas la même définition que le commun des mortels de ce que le commun des mortels appelle le peuple?

Nous affirmons que Maître L'Avocat et l'Honorable Monsieur le Ministre risquent de ne pas savoir de quoi ils parlent, puisqu'aussi bien ils semblent ignorer le bon usage de la langue qui est la leur, eux dont les propos sont farcis de solécismes et d'anacoluthes, eux dont le discours ne jette pas l'ombre d'une notion de la stylistique ou des niveaux de langue.

Comment voulez-vous penser clairement quand l'outil de votre pensée est une aberration saugrenue?

Le poète, lui, devait savoir ce qu'il disait, quand il écrivait :

*Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement
Et les mots pour le dire arrivent aisément.*

Comme nous sommes loin de ce sabir embrouillé qui exige un décodage minutieux sans lequel il est impossible de saisir l'intelligence du discours...

Nous sommes dans l'antichambre de la tour de Babel. Retenez votre souffle : l'air qu'on y respire est vicié.

L'état déplorable dans lequel nous avons trouvé la langue française dans certains milieux professionnels justifierait à lui seul une intervention de l'autorité responsable de l'enseignement du français dans les écoles. À cet égard, un simple virage ne suffira pas : il faudra un solide coup de barre pour éviter que le navire de la langue ne se brise sur les récifs de la complaisance et ne fasse naufrage sur les écueils de l'incompétence.

Que cela plaise ou non aux *aménagistes* et aux *laissez-fairistes*, le baragouin n'est pas une langue. Il n'est surtout pas une langue universelle.

Effondrement de l'architecture, confusion des prépositions qui font le lien entre les concepts, chambardement de la syntaxe, ruine de l'orthographe, accord des participes en déroute, envahissement de la langue journalistique par à peu près n'importe quoi, les anglicismes, bien sûr (« *ce n'est pas ma tasse de thé* » par exemple), mais aussi, et surtout, par des expressions dénuées de sens (« *la victime a été confiée aux auspices des ambulanciers* »)... le verdict est catastrophique : le baragouin pervers qui infeste les milieux de l'information et de la communication télévisuelles au Québec équivaut à une maladie mortelle.

Impossible, devant un tel saccage, de ne pas songer à ces anciens beaux villages où le développement sauvage a fini par défigurer la rue principale pour en faire une artère lépreuse où se propagent dans l'anarchie la plus totale de vilaines devantures commerciales.

Conclusion

On pourra nous reprocher d'avoir balayé large et englobé dans notre regard aussi bien les « bons » que les « mauvais » communicateurs, et il y aura sans doute du mérite à ce reproche, mais nous avons dès le départ choisi de ne nommer personne et de broser un tableau général de la situation.

Quant à la sévérité de notre jugement, nous déclarons que nous nous sommes refusé toute critique qui n'aurait pas été grandement méritée. Nos conclusions sont le fruit d'observations objectives, impartiales, neutres, ainsi que de réflexions qui s'étendent sur une trentaine d'années.

Qu'il suffise de dire, à notre décharge, que l'un des communicateurs les plus en vue du Québec (qui serait le premier à défendre le principe de la nécessité de disposer d'un bon outil de communication pour communiquer efficacement) – que même ce communicateur, à l'occasion du lancement d'un livre le concernant, aura dit, à propos de sa participation à ce livre : « *C'est un exercice en modestie* ». On voit tout de suite ce qu'une telle déclaration dégage, comme odeur de soufre.

« Ils n'en mouraient pas tous, disait le fabuliste, mais tous en étaient atteints. »

Nous sommes conscients, par ailleurs, que ce tableau ne saurait être complet sans une nécessaire lueur d'espoir.

C'est ainsi que nous aurions scrupule à ne pas saluer bien haut le travail qui s'accomplit dans la presse écrite. En effet, les journaux québécois sont, dans l'ensemble, d'une toute autre venue que leurs contreparties télévisuelles.

La très grande majorité des articles du *Devoir* et du *Voir*, par exemple, sont un véritable plaisir à lire. Leurs auteurs font preuve d'une rigueur intellectuelle et d'une culture générale indispensables pour qui fait profession d'informer, d'analyser, de commenter, de critiquer.

Nous aimerions croire que cela s'explique par le fait que la presse écrite dispose de délais plus raisonnables que les médias électroniques pour se préparer à livrer à ses lecteurs une information précise, sous une forme correcte. Le cas échéant, les artisans de la presse électronique auraient intérêt à méditer sur les vertus de la lenteur. « Patience et longueur de temps, disait encore le fabuliste, font plus que force ni que rage. »

L'apprentissage de la langue française est difficile, nous en convenons. Mais cela est vrai aussi de l'allemand, de l'espagnol ou de l'anglais. Et nous n'avons rien dit des langues asiatiques ou africaines. Or difficile ne veut pas dire impossible. Et si l'on y met le temps qu'il faut, si l'on y consacre les efforts nécessaires, on finira par découvrir que l'acquisition d'une maîtrise raisonnable d'une langue, quelle qu'elle soit, *facilite* l'appréhension du monde tel qu'il existe, *facilite* l'expression de toute la gamme des émotions, *facilite* la formulation des idées, bref, la communication entre les personnes.

Et n'est-ce pas, justement, de cela qu'il s'agit ?

On objectera, bien sûr, réalisme économique oblige, que les budgets du ministère de l'Éducation ne permettent pas de procéder à une refonte en profondeur de l'enseignement du français à l'école, qu'on ne dispose ni des moyens matériels (la sacro-sainte informatique, sans doute), ni des *ressources* intellectuelles pour cela (des enseignants en nombre suffisant et, surtout, compétents).

Nous voulons admettre que la lecture des lettres de certains professeurs de français aux parents de leurs élèves ainsi que des documents pédagogiques rédigés à l'intention des étudiants par certains fonctionnaires de l'enseignement donne froid dans le dos.

Mais, quand on est à ce point dans la débâcle, faut-il attendre que les choses se tassent d'elles-mêmes – ou résister de toutes ses forces ?

Pour notre part, nous protesterons jusqu'à notre dernier souffle. Nous emmerderons jusque dans la tombe les petits emmerdeurs qui occupent l'antenne de Radio-Canada et qui se trouvent bien drôles d'appeler *ayatollah de la langue* qui s'insurge contre leur négligence irresponsable. Si ces *linguicides* portaient à leur outil de travail le même intérêt qu'ils vouent à la couleur des cheveux des pilotes de voitures de course, ils auraient une chance de dire moins de bêtises.

Ils prendraient moins leurs vessies pour des lanternes et sauraient éviter d'appeler un chat autrement que par son nom de chat, une tarte autrement que par son nom de tarte, et ils se remettraient à l'étude de l'arme la plus importante de leur arsenal de communication, celle qui leur fait défaut, la seule qui donne prise sur le réel et permette d'expliquer clairement le réel à d'autres personnes – une langue maîtrisée, une langue châtiée.

Et ce n'est pas faire preuve de rigorisme que d'exiger la rigueur. La rigueur est une qualité ; elle n'est pas un défaut.

L'enseignement du français est déficient ? Les professeurs ne sont plus à la hauteur de la situation ? Ils sont débordés, dépassés par les événements ? Ils manquent de formation ?

Ce n'est pas une raison – et ce n'est surtout pas le moment – de les remplacer par une machine qui assurera « un enseignement personnalisé, même individualisé »⁷, une machine qui donnera aux enfants un accès à Internet, grâce auquel ceux-ci bénéficieront d'une *ouverture sur le monde telle que l'humanité n'en aurait jamais connue auparavant...* tiens donc – n'avons-nous pas entendu ça quelque part ?

Quiconque a un tant soit peu navigué sur la Toile a pu constater que ce n'est pas là que le français est le moins malmené. Mettre dans les mains des enfants une clé qui leur ouvrira les portes de cette jungle sans leur fournir aussi un outil efficace de perception, d'observation, de conceptuali-

7. Cri du cœur de la ministre de l'Éducation du Québec, en campagne électorale.

sation et d'expression du monde, cela équivaut à les jeter dans la fosse aux lions.

Un enseignement du français prodigué par un maître en chair et en os, voilà ce que nous appelons une *approche* qui a fait ses preuves, et ce, bien avant que la notion même d'enseignement, informatisé, *internautisé*, ne se fraie un chemin dans les méandres du cerveau de technocrates qui, ayant désappris de lire, auront désappris de penser.

À bon entendeur, salut! ♦

PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

Passez à l'histoire
et abonnez-vous !

JE M'ABONNE

(Taxes incluses)

Pour 1 an ☐ (4 N^{os} 30\$), pour 2 ans ☐ (8 N^{os} 55\$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROV. _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: () _____

(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE
D'HISTOIRE
DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

POUR VOUS ABONNER

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville

Québec QC G1R 4M8

L'indépendance et les pièges de la complaisance

Robert Laplante

Nous étions si fiers d'avoir franchi quelques pas, de pouvoir nous identifier à quelques réussites, que nous nous sommes laissés griser par ce sentiment nouveau. Collectivement, nous nous sommes assis sur nos lauriers : nous avons gagné quelques batailles, il n'en fallait pas plus pour nous convaincre que l'issue de la guerre était une formalité... Nous étions nés pour un petit pain ; nous pouvions bien nous satisfaire de quelques réussites...

Ceux et celles qui voudraient nous dire que c'est insuffisant, que c'est même en train de devenir dérisoire, se font traiter d'alarmistes comme si, à nouveau, il devenait malséant d'affirmer vouloir posséder la boulangerie. Les succès premiers sont devenus, pour certains, un aboutissement ; pour d'autres, ils fournissent tout bêtement un alibi pour une démission : ces quelques réussites leur servent à justifier des conduites de porteurs d'eau bien payés, satisfaits d'être des gérants, contents de se draper dans quelques attributs clinquants qui leur donnent l'impression d'appartenir au cercle des puissants.

Ces parvenus ne forment certainement pas la majorité de la classe d'affaires, mais ils sont suffisamment nombreux pour avoir un impact sur les perceptions et sur les débats publics concernant les enjeux économiques du Québec. Ils agissent comme des vecteurs de la régression identitaire. On les trouve, en particulier et en trop grand nombre, dans les milieux financiers, le plus souvent aux commandes d'instruments qu'ils n'ont pas eux-mêmes façonnés. Ils gèrent l'argent des autres, notre argent, et beaucoup sont tentés de le gérer avec les yeux et les outils de l'autre. On ne donnera qu'un exemple qui ne cesse d'étonner : la quasi-absence d'instruments originaux pour définir et gérer en fonction de nos intérêts nationaux, et l'acceptation comme d'une vérité d'évangile des conclusions et des choix implicites portés par des indices – le Scotia Mcleod, par exemple – construits selon des perspectives où les intérêts du Québec n'ont aucune existence propre.

Le discours économique dominant fournit un refuge pour des attitudes de minoritaires qui acceptent et se perçoivent toujours, pour ainsi dire, naturellement, à la remorque de décisions qui ne relèvent pas d'eux. Et c'est tantôt la mondialisation, tantôt le marché qui fournissent les prétextes pour accepter un ordre sur lequel il faudrait renoncer à exercer notre maîtrise. C'est ainsi que chez Desjardins on s'est enfargé dans l'affaire Canagex. C'est ainsi que les Américains ont pu faire une percée majeure dans le domaine des services funéraires. C'est ainsi que le sort de Provigo a été réglé... Derrière l'acceptation comme d'une fatalité à devoir se faire absorber, satelliser, il y a une sorte de renoncement à devenir grand, à devenir puissant.

Les pièges de la complaisance

La complaisance ne fait pas seulement naître un faux sentiment de sécurité. Elle détraque le raisonnement : elle amène à sous-estimer l'ampleur des dégâts et à toujours minimiser les pertes. C'est ainsi que de ventes en fusions,

nous avons fini par perdre le sens des proportions au point de ne plus percevoir notre poids réel, notre taille véritable. De transaction banalisée en projet écarté, nous avons lentement glissé sur une pente que nous découvrons maintenant de plus en plus raide : la part de notre économie que nous contrôlons se rétrécit comme une peau de chagrin.

Cette part ne correspond plus qu'à une fraction de notre poids démographique dans notre propre marché ! Dans des secteurs stratégiques, essentiels pour soutenir et développer une culture forte, notre présence est devenue anecdotique. Et tout cela pendant que nous nous sommes donné des outils comme Fondation et le Fonds de solidarité. Tout cela quand notre Assemblée nationale pourrait agir sur les règles de placement des REER. Tout cela pendant qu'un gigantesque effort de lucidité s'impose. Tout cela pendant que dans chaque milieu de vie, les occasions foisonnent de prendre l'initiative.

Durant une campagne électorale où se continuera le débat sur le « modèle québécois », il n'est pas du tout certain que le portrait d'ensemble de notre condition soit pris en compte. Les tenants de la préservation des acquis de la Révolution tranquille aussi bien que les libéraux de Jean Charest vont éviter de mesurer le chemin parcouru depuis quatre décennies. Les arguments, de part et d'autre, risquent bien d'être sans mémoire. C'est pourtant essentiel pour inventer l'avenir : si seulement nous pouvions collectivement réaliser jusqu'à quel point, en dépit de ses succès, cette Révolution tranquille ne nous a pas permis de progresser comme il le faudrait, nous trouverions là une matière riche et abondante pour donner au projet souverainiste et à toute notre collectivité, l'élan de mobilisation requis pour entrer, libres, dans le prochain millénaire. Nous vivons depuis trop longtemps des problèmes chroniques que nous ne percevons même plus comme des anomalies : nous avons fini par croire que plusieurs des états de dépendance qui nous affectent sont des problèmes normaux de société normale.

Nos horizons sont contradictoires : nous connaissons des succès remarquables en même temps que nous tolérons une érosion dangereuse des bases socio-économiques et culturelles sans lesquelles ils ne dureront pas. Nous prenons mal la mesure de notre taille. Les bilans qui commencent à se faire sont inquiétants. Mais le paradoxe reste au cœur même des conclusions qui s'en dégagent : nous avons en main la plupart des instruments qui nous permettraient de changer les choses. Il suffirait de nous réconcilier avec une façon de faire où nous n'aurions plus à nous justifier, à nos propres yeux, d'exister pour nous-mêmes.

Par-delà les enjeux strictement économiques qu'elle soulève, l'enquête sur l'épargne menée par le directeur de *L'Action nationale* ouvre la voie, impose, en fait, la nécessité d'une révision en profondeur de notre cheminement national. Si le projet indépendantiste y découvre de nouvelles urgences et la même nécessité, le projet de société qu'il doit rendre possible trouve dans les résultats de cette enquête son point d'ancrage : la revendication de la pleine et entière responsabilité de son destin. La maîtrise des institutions politiques est illusoire si elle ne s'accompagne partout de la même ambition, de la même volonté d'être aux commandes de tout ce qui permet de réaliser ses espérances. ♦

*Au cœur du Quartier Latin, dans une rue calme,
découvrez un hôtel de charme.*

❖ **HÔTEL DU COLLÈGE DE FRANCE** ❖

★★ NC

7, rue Thénard, 75005 Paris

Tél (33) 1 43 26 78 36

Télécopie (33) 1 46 34 58 29

-15 % aux lecteurs
de *L'Action nationale*

L'égalité des deux langues officielles : une manipulation ?

Jean-Paul Perreault¹

C'est très discrètement cette année que le Président du *Conseil du Trésor* a déposé en octobre dernier son *Rapport annuel sur les langues officielles 1997-1998* au Parlement canadien.

Œuvre de manipulation politicienne, ce rapport annuel cherche à dresser un tableau positif de la situation linguistique au Canada : dès le début de l'introduction, il vante le progrès du bilinguisme au Canada ! Sauf qu'il ne dit pas que le nombre de Canadiens ne connaissant qu'une langue officielle, l'anglais, a augmenté de 1 027 490 entre 1991 et 1996 passant de 18 106 760 à 19 134 250 ; que 91 % des Canadiens anglais pratiquent toujours un unilinguisme sans regret alors que 41 % des francophones sont bilingues ; que l'importance relative des francophones au Canada a diminué de 18,9 % entre 1951 et 1996 ; que la proportion des francophones et des Québécois est tombée, en 1996, sous la barre psychologique des 25 % ; que le taux d'assimilation des fran-

1. Président, *Impératif français*

cophones est de 36,25% au Canada hors Québec ; que, de son côté, la langue anglaise fait du progrès au Québec grâce à l'assimilation des francophones et des allophones ; que la langue officielle majoritaire enregistre au Canada des gains encore inégalés de 2 222 401, soit l'équivalent du tiers de toute la population francophone, à cause des transferts linguistiques, contre des pertes pour le français ; que la langue anglaise est de plus en plus majoritaire ; que la langue française est de plus en plus minoritaire... Bref, il passe sous silence que la langue officielle minoritaire, le français, recule au Canada !

Toutefois, le rapport ne réussit pas à tout cacher. Certains tableaux laissent transpirer des vérités troublantes : le nombre total de postes dans la fonction publique canadienne exigeant la connaissance de la langue française diminue ; le nombre de titulaires satisfaisant les exigences linguistiques des postes bilingues est en baisse ; le nombre d'employés « exemptés » des exigences linguistiques des postes bilingues est à la hausse ; la catégorie professionnelle où l'on retrouve proportionnellement plus de francophones demeure le « soutien administratif ».

Deux poids, deux mesures : en Ontario, dans la région de la capitale fédérale (RCF), 9% des postes de la fonction publique canadienne exigent le bilinguisme pour une population de 500 000 Franco-Ontariens alors qu'au Québec, sans le RCF, ce sont plus de 54% des postes qui exigent la maîtrise de la langue anglaise pour à peine 600 000 Anglo-Québécois. Le Canada anglicise inexorablement !

Utilisant l'article de la *Loi sur les langues officielles* inventant de toutes pièces une minorité de langue anglaise au Canada, le *Conseil du Trésor* affirme vouloir intensifier son œuvre de promotion, au Québec, de la langue vastement majoritaire en Amérique du Nord, l'anglais.

Le rapport du *Conseil du Trésor* présente comme grande réalisation la distribution de l'affiche « symbole » sur la

disponibilité du service dans les deux langues officielles. Sans le savoir, le rapport utilise la bonne expression puisqu'il ne s'agit, après tout, que d'un symbole!

À maintes reprises, les politiciens canadiens ont proclamé que le Canada a deux langues officielles jouissant d'une égalité de statut, de droits et de privilèges. Un constat émerge : la langue anglaise serait plus officielle et plus égale ; elle aurait plus de statuts, plus de droits et beaucoup plus de privilèges!

Dans son message, le président du *Conseil du Trésor* écrit : «Je suis heureux de constater que nos institutions fédérales **respectent plus et mieux que jamais** les droits linguistiques de nos concitoyens». Il voulait sûrement dire «de nos concitoyens...de langue anglaise»! Et, il ajoute : «Le respect des langues officielles du Canada constitue **un élément fondamental** de la cohésion et de l'unité de notre pays». Pas étonnant dès lors que, sur ces deux derniers points, la fédération se porte si mal! ♦



FILIALE D'OPTIMUM GÉNÉRAL INC.

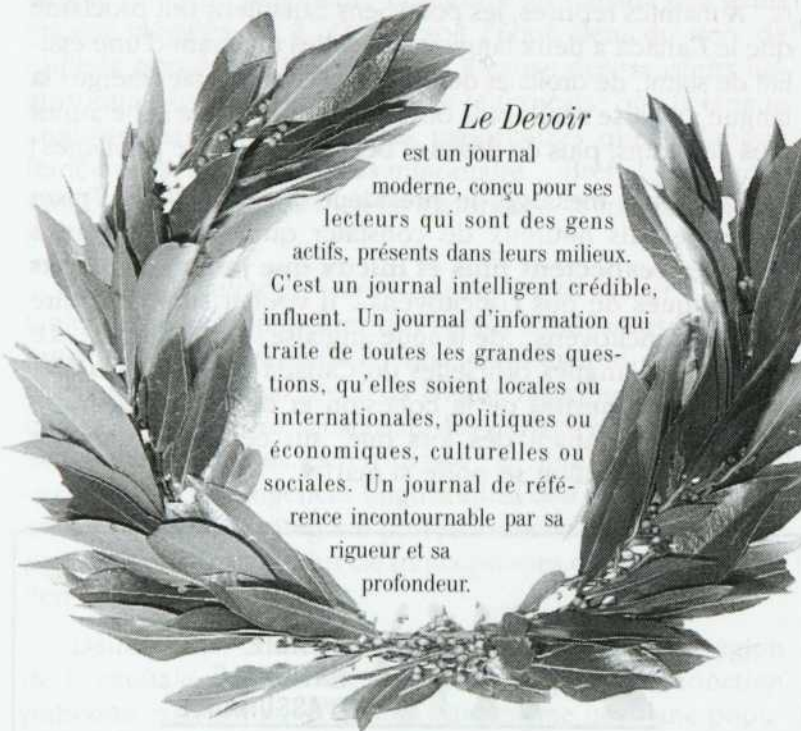
Partenaire Optimum®

**425, boul. de Maisonneuve Ouest,
Bureau 1500,
Montréal H3A 3G5**

(514) 288-8711

LE DEVOIR

*Un journal engagé
pour des gens exigeants*



Le Devoir
est un journal
moderne, conçu pour ses
lecteurs qui sont des gens
actifs, présents dans leurs milieux.
C'est un journal intelligent crédible,
influent. Un journal d'information qui
traite de toutes les grandes ques-
tions, qu'elles soient locales ou
internationales, politiques ou
économiques, culturelles ou
sociales. Un journal de réfé-
rence incontournable par sa
rigueur et sa
profondeur.

Le plus Beau
quotidien
du monde

*The Society of News Papers Designs à l'occasion de son quinzième concours annuel à décerné 14 prix au Devoir

Cent ans de présence québécoise au Japon (1898-1998)

Richard Leclerc*

En Asie, au milieu du XIX^e siècle, les Frères des écoles chrétiennes fondent une mission dans la colonie britannique de Hong Kong. Même si la communauté n'œuvre pas dans l'archipel japonais, le Frère Xavier Gendreau s'y rend en 1887 afin d'être hospitalisé à Yokohama (Kanagawa) pour soigner une dysenterie. Malheureusement, il n'atteint jamais sa destination finale, rendant l'âme à Kobe (Hyogo). Malgré cette tournure dramatique, ce citoyen de Montmagny (Chaudière-Appalaches) peut s'enorgueillir d'être le premier ressortissant du Québec à fouler le sol nippon.

La volonté d'évangéliser

En octobre 1898, c'est la volonté d'évangéliser le Japon qui amène Sœur Hélène Paradis à participer avec des consœurs françaises à la fondation de la mission des Franciscaines missionnaires de Marie. Après un long périple

*Ph.D

sur terre et sur mer, elle est la première Québécoise à s'établir au pays du Soleil-Levant.

Dans le tumulte de la guerre hispano-étatsunienne et de la découverte du radium par Pierre et Marie Curie en 1898, Sœur Hélène Paradis s'installe à Kumamoto (Kumamoto) pour participer à la création d'une mission française en terre japonaise. Cette pionnière y œuvre jusqu'à son décès en avril 1960.

Depuis l'arrivée de Sœur Hélène Paradis, près de mille Québécois se sont disséminés sur le territoire. À l'exception de quelques régions déjà sous la juridiction de communautés catholiques européennes où l'Église du Québec n'a pas étendu son apostolat, elle a jeté des bases solides dans les principales villes de Honshu et de Kyushu. Plus récemment, les laïques affranchis des contraintes territoriales imposées par le clergé, diluent le regroupement traditionnel des ressortissants québécois dans certains pôles de développement missionnaire, modifiant ainsi la géographie de cette présence au Japon.

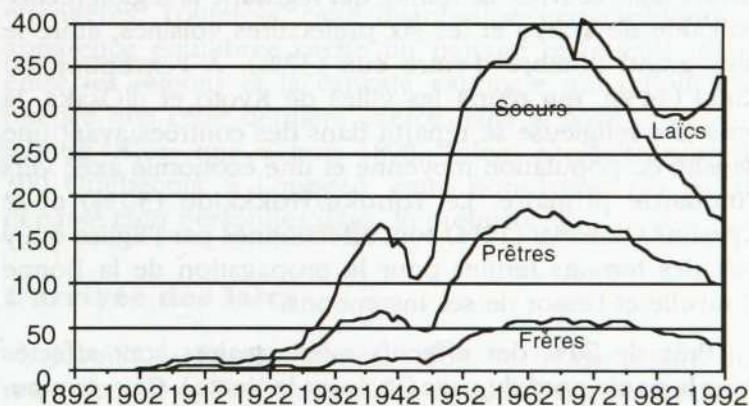
Il est compliqué d'évaluer exactement le nombre de Québécois ayant résidé au Japon depuis 1898, sachant que pour la statistique japonaise, ils sont assimilés aux citoyens canadiens. Grâce aux archives des communautés religieuses, il a été possible de chiffrer cette présence. À partir de 1970, il devient difficile d'obtenir une image exacte de la situation, sachant que le Japon attire de plus en plus de Québécois œuvrant en dehors des cadres de l'Église. Néanmoins, c'est en s'appuyant sur des estimations dérivées de la croissance du nombre de ressortissants canadiens, habitant dans l'archipel pour la période de 1970 à 1992, que la population laïque a pu être estimée (tableau 1).

Depuis 1898, près de mille Québécois se sont disséminés dans 37 des 47 préfectures administratives de l'archipel. À l'exception de quelques régions déjà sous la juridiction de communautés catholiques européennes où l'Église du

Québec n'a pas étendu son apostolat, elle a jeté des bases solides dans les principales villes de Honshu et de Kyushu. Plus récemment, les laïques affranchis des contraintes territoriales imposées par le clergé, diluent le regroupement traditionnel des ressortissants québécois dans certains pôles de développement missionnaire, modifiant ainsi la géographie de cette présence au Japon.

TABEAU 1

LES RESSORTISSANTS QUÉBÉCOIS AU JAPON (1898-1992)



Sources : Archives des communautés religieuses et Estimé de l'auteur

Plus de cent communautés

De tous les pays d'évangélisation, l'archipel est un de ceux qui attirent le plus de Québécois. Plus de cent communautés religieuses catholiques, venues principalement d'Europe et d'Amérique du Nord, sont établies au Japon depuis la fin du XIX^e siècle. Au sein de l'organisation ecclésiastique nipponne, le pays de Jacques Cartier peut se glorifier de la fondation de 24 missions et d'avoir contribué, par l'apport individuel de ses citoyens, au fonctionnement de 7 communautés internationales. En un siècle, seulement deux groupes cessent toutes activités, le plus souvent en rai-

son d'un manque de ressources ou de la Seconde Guerre mondiale qui désorganise leurs activités. Les premiers missionnaires s'installent sur les îles de Kyushu, centre historique de la chrétienté japonaise. Les contraintes imposées dans les années 1930 et 1940 par les problèmes domestiques et internationaux, le climat, ainsi que la volonté de diffuser la foi, contribuent à la dispersion des effectifs vers les territoires plus hospitaliers du nord.

Les missions catholiques privilégient les zones réceptives envers leurs œuvres. Le Kanto, qui regroupe la région métropolitaine de Tokyo et les six préfectures voisines, attire le plus grand nombre d'entre eux (37%). À l'exception du Kinki (14%), qui réunit les villes de Kyoto et d'Osaka, la présence religieuse se répartit dans des contrées ayant une densité de population moyenne et une économie axée vers l'industrie primaire. Le Tohoku/Hokkaido (30%) et le Kyushu/ Okinawa (15%) sont affectionnés par l'Église qui y voit des terrains fertiles pour la propagation de la Bonne Nouvelle et l'essor de ses institutions.

Près de 70% des effectifs missionnaires sont affectés dans la partie nord du pays (incluant le Kanto). Ce regroupement géographique n'est pas l'effet du hasard. Il démontre la volonté du Saint-Siège de les assigner dans des endroits où ils peuvent s'adapter aux conditions du milieu, comme dans le Tohoku/Hokkaido qui dispose d'un climat tempéré ayant des similitudes avec celui du Québec. Au début du XX^e siècle, les étés torrides et humides de Kyushu sont néfastes pour plusieurs qui, après quelques mois, quittent la région pour se refaire une santé plus au nord.

Quant aux laïcs arrivés depuis 1970, ils se réunissent dans la région métropolitaine de Tokyo, mais leur présence est mieux diffusée que celle des religieux, car on les retrouve dans 31 préfectures. Ce phénomène est lié au type d'activités qu'ils exercent.

Plusieurs personnes viennent au pays du Soleil-Levant grâce aux programmes linguistiques, éducatifs ou scientifiques commandités par le gouvernement japonais. En accord avec la volonté gouvernementale de favoriser un développement équilibré du territoire, une visée qui s'appuie sur la décentralisation des activités des grandes villes au profit des régions faiblement densifiées, l'Administration tente de les répartir dans l'archipel. C'est également l'occasion pour les agglomérations situées loin des centres à vocation internationale de profiter de l'apport des cultures étrangères. Toutefois, cette distribution géographique en apparence équilibrée cache un partage quantitatif inégal entre les régions et la capitale nationale qui reflète l'influence que cette dernière exerce dans le pays et dans le monde. Alors que depuis 1898, Tokyo accueille plus de 300 Québécois, à l'opposé, cette population n'a jamais dépassé cinq personnes dans 26 préfectures.

L'arrivée des laïcs

Jusqu'à la fin des années 1960, la quasi-totalité des ressortissants québécois sont des religieux. En raison d'une politique d'immigration sélective qui limite l'accès au Japon à certaines catégories de personnes et du contexte historique, ils ne sont pas portés à y œuvrer en dehors des cadres de l'Église. L'expansion économique, l'ouverture du Japon et du Québec sur le monde changent les choses.

Dans l'imaginaire collectif des Québécois du XX^e siècle, le Japon est un pays énigmatique qui se réduit à quelques vagues clichés souvent folkloriques et déformés par les médias depuis la tendre enfance. Hormis les conférences des missionnaires, l'Exposition universelle de 1967, tenue à Montréal, est leur premier véritable contact avec le pays du Soleil-Levant. Le Pavillon japonais projette l'image d'une nation fière de ses origines qui a su concilier son passé avec les impératifs du progrès technique. Plusieurs personnes fascinées par leur rencontre avec ce morceau d'Extrême-

Orient décident de pousser l'aventure jusqu'au bout en visitant le Japon. D'autres, ne voulant point se borner au tourisme, s'y rendent pour étudier ou pour travailler.

En septembre 1964, la ratification du traité canado-japonais assouplissant la réglementation régissant la circulation des personnes entre les deux pays contribue à l'augmentation des échanges transpacifiques. Cette entente facilite la création, en janvier 1986, du visa *vacances-travail* qui permet aux Canadiens et aux Japonais âgés entre 18 et 25 ans de séjourner durant un an dans le pays co-signataire tout en y travaillant. Aujourd'hui, la majorité des ressortissants non religieux venus du Québec sont admis sous ce statut de résidence. Bon nombre d'entre eux profitent de leur séjour pour y enseigner le français ou l'anglais dans une des nombreuses écoles de langues privées qui pullulent dans les centres urbains. Appuyés par la popularité des voyages à l'étranger, au Japon, c'est une profession exigeante où les offres d'emplois sont multiples dans un pays unilingue et longtemps demeuré imperméable aux contacts extérieurs.

La sécularisation de la société québécoise, la démocratisation des voyages outre-mer et l'accès au rang de puissance du Japon, concourent à modifier le profil des ressortissants québécois. L'impulsion créée par la participation du Québec à l'Exposition universelle de 1970, à Osaka, aide au développement de liens plus étroits entre les deux nations.

Le gouvernement japonais contribue à ce mouvement par différentes initiatives qui visent à accroître les contacts avec les autres nations, tout en contribuant au progrès de l'humanité. Les bourses d'études du ministère de l'Éducation et le programme *Japan Exchange and Teaching*, qui permet à de jeunes étrangers d'enseigner l'anglais ou le français dans les écoles nippones, attirent des Québécois, surtout depuis la décennie 1980.

Malgré ces actions qui ouvrent les portes du Japon aux Québécois, le déclin des effectifs religieux n'est pas renversé

par l'arrivée de laïcs. La barrière linguistique, la distance et l'appréhension de sortir des sentiers traditionnels, expliquent pourquoi le pays du Soleil-Levant n'attire pas la part de Québécois qui lui revient.

De toute l'histoire de cette présence, c'est en 1970 que le plus grand nombre de ressortissants québécois est enregistré avec un total de 405. Malgré la décroissance des effectifs religieux qui s'amorce dans la première moitié des années 1960, l'arrivée de laïcs, motivés par la soif d'apprendre et de commercer avec les Japonais, contribue à ralentir le déclin de la petite communauté québécoise.

Conclusion :

Un Québec ouvert sur le monde

L'esprit d'ouverture du peuple québécois à l'égard du monde qui l'entoure ne date donc pas du mouvement engendré par la Révolution tranquille, mais remonte à plusieurs décennies. Toutefois, cette action était plus étriquée que celle prévalant aujourd'hui. Au sein d'un système sociopolitique qui limitait les interventions du gouvernement et où le pouvoir de l'Église catholique était important, il n'est pas surprenant que les actions à l'étranger étaient menées à des fins d'évangélisation. Au début des années 1960, l'éveil nationaliste allié à la laïcisation de l'État québécois, appuyèrent l'épanouissement des activités internationales du Québec.

L'appel pour les missions marqua profondément l'Église et la société canadienne-française durant plus d'un siècle. En 1853, les Sœurs de la Providence s'établissaient au Chili. Quelques années plus tard, des Canadiens français se retrouvaient dans les contrées lointaines de la planète afin de catéchiser les peuples païens.

Peuple catholique et ardemment dévot jusqu'à la fin des années 1960, des centaines de religieux canadiens-français suivirent les traces de Sr Hélène Paradis. À partir du début

du XX^e siècle, le développement des moyens de transport et de communication favorisa l'accès aux régions exotiques jadis accessibles uniquement au travers du livre de Jules Verne, *Le Tour du monde en 80 jours*.

Redevable à l'Église pour l'avoir protégé de l'assimilation religieuse et culturelle, le Québec est le bassin de recrutement par excellence des catéchistes catholiques. Aux intentions charitables et religieuses qui motivaient une vocation, l'œuvre missionnaire constituait pour les Canadiens français un des seuls moyens d'affirmation qui s'offrait à une population dominée depuis la Conquête anglaise de 1760. Cette activité était un moyen discret qui permettait d'affirmer sur la scène internationale son particularisme et de démontrer ses aptitudes à contribuer au progrès humain. Véritable projet de société, le travail missionnaire justifiait le destin des Canadiens français en Amérique du Nord en leur offrant un moyen de s'épanouir dans un domaine où les anglophones n'étaient pas des rivaux sérieux.

Aujourd'hui, même si le nombre de missionnaires québécois vivant au Japon est en déclin, il est à espérer que les laïques poursuivront le travail amorcé en octobre 1898. Le développement des échanges économiques, académiques, scientifiques et culturels, entre nos deux pays, ne peut que contribuer à la poursuite de cette œuvre. ♦



Pierre Allard
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

980, rue Saint-Antoine Ouest
Bureau 308
Montréal (Québec)
H3C 1A8
Téléphone : (514) 874-0838
Télécopieur : (514) 874-3638

Les armoiries du Québec d'hier à aujourd'hui

Luc Bouvier*

Aujourd'hui les États préfèrent, comme symbole d'identité, le drapeau aux armoiries. Plus anciennes, ces dernières survivent difficilement à la modernisation des systèmes identitaires étatiques. C'est le cas pour le Québec. Ses armes, de quatre-vingts ans plus jeunes que son drapeau (21 janvier 1948) et autrefois symbole identitaire obligé du gouvernement, ont été remplacées par d'autres signatures dont la plus récente (21 décembre 1982) est formée du mot QUÉBEC suivi du fleurdelisé.

1. Les anciennes armes

Les armes des quatre provinces fondatrices de la Confédération canadienne, le Québec et l'Ontario – alors le Canada-Uni –, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, sont adoptées par décret de la reine Victoria (1837-1901) le 26 mai 1868. Celles du Québec sont « D'or, à la fasce de

* Professeur au Collège de l'Outaouais

gueules chargée d'un lion d'or passant regardant et accompagnée en chef de deux fleurs de lis d'azur et en pointe de trois feuilles d'érable de sinople tigées». La fleur de lys, le lion et la feuille d'érable représentent aux plans historique, constitutionnel et identitaire, respectivement l'élément français, l'élément anglais et l'élément canadien.

Que les premières armes du Québec n'aient que deux fleurs de lis bleues sur fond or, s'explique possiblement par le désir de la Couronne britannique du temps de ne pas usurper les armes des Bourbons, trois fleurs de lis or sur fond bleu, qui ont été celles de France jusqu'à la Révolution française de 1789 et pendant la Restauration de 1815 à 1830. C'est Charles V, le Sage, (1337-1380) qui fixa en 1376 le nombre de fleurs de lis à trois en l'honneur de la Sainte-Trinité. De plus, l'octroi de ces armes au Québec par la reine Victoria aurait pu être perçu en 1868 comme une prétention à la Couronne française, – advenant restauration –, comme ses prédécesseurs l'avaient fait à partir de la mort de Charles IV de France en 1328. Édouard III d'Angleterre (1312-1377) revendique alors la Couronne française. Il adopte la devise «Dieu et mon droit» et ajoute à ses armes les trois fleurs de lis françaises. Lors de la conquête de l'Irlande en 1801, l'Angleterre révisé ses armes et délaisse les fleurs de lis françaises. Finalement, lors du traité d'Amiens en 1802, elle laisse tomber ses prétentions sur la couronne française.

2. La devise

À l'origine, les armoiries du Québec n'ont ni cimier, ni support, ni devise. Chargé de la construction de l'Hôtel du Parlement, Eugène-Étienne Taché (1836-1912) les place au-dessus de l'entrée principale de l'édifice. Il y ajoute une couronne de style Tudor, qui rappelle la petite couronne de diamants de la reine Victoria (1870), et un listel avec la devise: «Je me souviens». Les plans, sur lesquels figurent la devise et la couronne, sont annexés au contrat passé le 9 février 1883 sous l'autorité d'un arrêté du Conseil exécutif

du 22 janvier 1883. Officieuses depuis cette date, elles ne deviendront véritablement officielles qu'en 1939 avec l'adoption des nouvelles armes. En 1908, Taché les dessine et ajoute des branches de feuilles d'érable comme supports¹.

Eugène-Étienne Taché n'a laissé aucun document justifiant le choix de la devise et le sens à lui donner. Gaston Deschênes, le spécialiste des symboles d'identité québécoise, affirme que l'interprétation la plus juste est celle d'Ernest Gagnon, alors secrétaire du département des Travaux publics, et qui a bien connu Taché. Dans une annexe au Rapport annuel du département, Gagnon affirme que cette devise résume «la raison d'être du Canada de Champlain et de Maisonneuve comme province distincte dans la Confédération». Pierre-Georges Roy reprend à son compte l'interprétation. Pour lui la devise dit «clairement le passé, le présent et le futur de la seule province française de la Confédération canadienne²».

La façade principale de l'Hôtel du gouvernement au portail central de laquelle Taché a fait sculpter, vers 1885, dans la pierre Deschambault les armes du Québec, est une représentation de l'histoire nationale et confirme l'opinion de Gagnon. La tour centrale est dédiée à Jacques Cartier, la partie gauche de l'avant-corps, à Champlain; la droite, à Maisonneuve. Les deux avant-corps sont surmontés de groupes allégoriques: *La Poésie et l'Histoire* pour le gauche et *La Religion et la Patrie* pour le droit. Les statues de Marie de l'Incarnation et de Marguerite Bourgeois sous l'horloge de l'avancée centrale, celles de Monseigneur de Laval, de Jean de Brébeuf, de Nicolas Viel et de Jacques Olier de gauche à droite du troisième étage, celles de Frontenac, Montcalm, Wolfe et Lévis au deuxième, celles d'Elgin et de Salaberry au rez-de-chaussée sont les personnages du «théâtre de l'histoire nationale³», selon Michel Desgagnés.

1. Fonds Brodeur 654 / 6, Archives nationales du Québec à Québec.

2. Cité par Gaston Deschênes (*Les Symboles d'identité québécoise*, Québec, Publications du Québec, 1990, p. 17).

Plus récemment, Conrad Laforte⁴ pense que Taché s'est inspiré soit du poème « Paroles sur la dune », tiré des *Contemplations* de Victor Hugo :

*J'entendais près de moi rire les jeunes hommes
Et les graves vieillards dire ; je me souviens
Ô patrie ! ô concorde entre les citoyens !*

ou de la chanson « Un Canadien errant », composée en 1842 par Antoine Gérin-Lajoie en souvenir des Patriotes bannis. L'exilé adresse ces mots au « courant fugitif » :

*Va, dis à mes amis
Que je me souviens d'eux*

André Duval affirme, quant à lui, qu'« il n'y a pas de poème mystérieux. La clé de l'énigme est toute simple⁵. ». La devise est la traduction de *Ne obliviscaris*, devise du marquis de Lorne, gouverneur du Canada de 1878 à 1883, à l'époque où Taché élaborait ses plans.

Le Royal 22^e Régiment en a fait sa devise et, depuis 1978, elle a remplacé sur les plaques d'immatriculation l'ancienne « La belle province ». Le 15 février de la même année, Hélène Pâquet, la petite-fille du concepteur, adresse au *Montreal Star* une lettre dans laquelle elle affirme que le « Je me souviens » n'est que le premier vers d'un tercet dont les deux derniers sont

*Que né sous le lys
Je crois sous la rose.*

« Je me garde d'oublier que, même si je suis né sous l'autorité du Roi de France, c'est sous l'autorité du Roi d'Angleterre que je grandis à mon aise », interprète Pierre Champagne qui se fait le porte-voix de Léonce Naud, un

3. Michel Desgagnés, *Les Édifices parlementaires*, Québec, Publications du Québec, 1992, p. 68.

4. *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome I, des origines à 1900, Montréal Fides 1978, p. 715.

5. André Duval, *La Capitale*, Montréal, Boréal Express, 1979.

lecteur⁶. Malgré la demande de Gaston Deschênes, la petite-fille de Taché ne fournit aucune preuve documentaire de sa prétention.

Il s'agit en fait de deux devises. Ernest Gagnon affirme que la seconde devise devait accompagner une œuvre d'art représentant le Canada. L'abandon du projet pousse Taché à la réutiliser pour la médaille commémorative du III^e centenaire de la fondation de Québec, gravée à Paris par le sculpteur Henri Dubois et dont il est le concepteur. « Sur le revers figurent deux femmes assises au pied d'un arbre de haute futaie. L'une, à droite, symbolisant la Nouvelle-France, est adossée à un piédestal orné de trois fleurs de lis; et l'autre, à gauche, personnifiant le Canada, appuyée sur l'écu royal de la Grande-Bretagne, lève la main vers le sommet verdoyant de l'arbre, tandis que la France, la tête penchée, regarde, indiquant du doigt les racines profondes et robustes de l'arbre qu'elle a planté. À travers le feuillage, un large cartouche renaissance se déroule sur lequel est inscrite la devise : « Dieu aidant, l'œuvre de Champlain née sous les lis a grandi sous les roses »⁷ ».

Les deux devises ont été artificiellement réunies : Taché a donné la première au Québec tandis qu'il destinait la seconde au Canada ; l'une se trouve sur la façade du Parlement et l'autre sur la médaille commémorative de la fondation de Québec. Réunies, elles permettent une utilisation éminemment politique tout spécialement dans le contexte politique canado-québécois. Ainsi, dans *The Globe and Mail* du 24 janvier 1991, Stephen Godfrey affirme à propos de cette nouvelle devise québécoise : « Grammatically, the principal clause being where it is, this would seem to place the emphasis on the growth under the rose. Even without getting prickly about it, it seems at the very least a tribute to both French and English ».

6. « Je me souviens », *Le Soleil*, 9 août 1992, p. B11.

7. *Les Fêtes du Troisième Centenaire de Québec 1608-1908*, Québec, 1911, Laflamme & Proulx, p.23

3. Les nouvelles armoiries du Québec

C'est à Maurice Brodeur que le Québec doit la transformation de ses armoiries. Bien qu'il signe « Chef de l'Héraldique », il ne semble pas d'après les documents fournis qu'il l'ait officiellement été à un moment de sa carrière. Pourtant, à cause de ses connaissances en la matière, il était reconnu non seulement au sein du gouvernement, mais aussi à l'extérieur puisqu'on a fait appel à ses services, entre autres, pour la confection d'armoiries municipales dont celles de Hull (15 avril 1959). Entré au gouvernement par le ministère de la Voirie, semble-t-il, il y est commis senior au 1^{er} avril 1941 (Arrêté en conseil 881). Il passe ensuite au Département de l'Instruction publique comme commis en chef le 12 mars 1942 (Arrêté en conseil 575) et termine sa carrière comme commis aux archives du Secrétariat de la province à partir du 29 juin 1949 (Arrêté en conseil 697). Brodeur affirme dans une lettre datée du 6 décembre 1939 que sa campagne en faveur de nouvelles armoiries dure « depuis une quinzaine d'années⁸ ». L'adoption des nouvelles armoiries fédérales le 21 novembre 1921, qui introduisent les trois fleurs de lis d'or sur fond bleu, en est possiblement l'élément déclencheur. Il y affirme aussi avoir « publié une thèse à ce sujet, et que possède l'honorable Secrétaire de la Province », alors Albini Paquette. Il s'agit possiblement des articles, publiés entre 1934 et 1939, dans *Le Terroir* et *La Voirie sportive* entre autres, dans lesquels il défend le remplacement des deux fleurs de lis bleues sur fond or par trois fleurs de lis or sur fond bleu en conformité avec les armes royales françaises de l'Ancien régime. Selon lui, puisque « tous les drapeaux fleurdelisés qui avaient été déployés sur notre continent ne portaient que des lis d'or », que dans « la France ancienne, les fleurs de lis d'or furent consacrées essentiellement comme emblème de la féodalité et de la royauté » et que les fleurs de lis blanches ou bleues « ne figurent nulle part dans les anciennes armes royales », les

8. Fonds Brodeur P574 / 7 / 57, Archives nationales du Québec à Québec.

armoiries du Québec doivent porter les trois fleurs de lis or sur fond bleu. Pour Brodeur, les fleurs de lis bleues des armoiries du Québec de 1868 « n'ont aucune valeur historique » et il souhaite que les fleurs de lis d'or viennent s'y substituer. Le 9 décembre 1939, par décret, le gouvernement acquiesce à son souhait.

« Attendu qu'il y a lieu de modifier les armes de la province de Québec pour les rendre conformes aux données historiques et héraldiques de la province ;

Attendu qu'il est important que les différents ministères et services de l'administration de cette province emploient un seul et unique blason ;

Attendu qu'il est opportun que ce blason soit représenté sur toutes les publications officielles ;

En conséquence, l'honorable secrétaire de la province recommande l'adoption de nouvelles armes telles que décrites « Tiercé en fasce : d'azur, à trois fleurs-de-lis d'or ; de gueules, à un léopard d'or armé et lampassé d'azur ; d'or, à une branche d'érable à sucre à triple feuille de sinople aux nervures du champ. Timbré de la couronne royale. Sous l'écu, un listel d'argent bordé d'azur portant la devise « Je me souviens » du même ».

Ces nouvelles armoiries sont adoptées sans recours à l'autorité royale. Mais il n'est pas sûr que le Québec n'en ait pas fait la demande. En effet, dans le fonds Brodeur, une note stipule que le Royal College of Arms in London « approved three fleurs-de-lis and suggested changes regarding crown but Quebec has taken no action⁹ ».

Le 17 janvier 1940, le lieutenant-gouverneur Fiset sur recommandation du secrétaire de la province, Henri Groulx, depuis le 10 janvier, approuve qu'une « somme de 200 \$ soit mise à la disposition du secrétariat de la province [...] pour étude et préparation des nouvelles armoiries de la province par Monsieur Maurice Brodeur ». Ce dernier dessine les nouvelles armoiries du Québec. Les nouvelles armes rem-

9. Fonds Brodeur P574 / 7 / 45, Archives nationales du Québec à Québec.

placeront les anciennes sur l'Hôtel du Parlement au début des années 1960 lors d'importantes réparations au bas de la tour. Elles seront enregistrées à Ottawa le 12 novembre 1965 en vertu de la Loi sur les marques de commerce.

En plus de l'inversion des couleurs et de l'ajout d'une troisième fleur de lis, Brodeur en profite pour redessiner la couronne afin de la rendre encore plus conforme à l'originale et il remplace la fleur de lis plutôt dix-neuviémiste par une nouvelle qu'il qualifie lui-même «de fleur de lis de la renaissance, époque de François 1^{er}» (article dans *Le Terroir*). Cette dernière n'est pas nouvelle dans le paysage héraldique québécois. Pour le 400^e anniversaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier, Brodeur confectionne un drapeau national Jacques Cartier, blanc marqué d'une croix bleue, dont le centre est frappé d'une fleur de lis or et les quatre cantons, d'une feuille d'érable verte, le tout encadré d'une bordure rouge.

4. Le drapeau du lieutenant-gouverneur du Québec et le sceau du Québec

De 1870 à 1952, le lieutenant-gouverneur du Québec était autorisé à utiliser un *Union Jack* portant en son centre un disque blanc marqué des armoiries du Québec. Depuis 1952, il utilise un drapeau bleu chargé des armoiries du Québec au centre d'un cercle blanc. Il est à noter qu'il s'agit du seul lieutenant-gouverneur dont le drapeau n'a pas été approuvé par le gouverneur général. Il est aussi le seul drapeau dont la couronne n'est pas celle d'Édouard le Confesseur, mais plutôt la petite couronne de la reine Victoria, et qui n'est pas entouré de dix feuilles d'érable. Le cas de la Nouvelle-Écosse est particulier puisque son lieutenant-gouverneur conserve le drapeau octroyé par la reine Victoria le 7 août 1869 : un *Union Jack* dont le centre blanc porte les armes de la province entourées d'une guirlande de feuilles d'érable.

Le grand sceau du Québec s'est lui aussi métamorphosé au rythme des changements d'armes. Du 15 juillet 1867 au 30 novembre 1969, il porte les armes du Royaume-Uni, puis les armoiries octroyées au Québec par la reine Victoria. Ces dernières seront remplacées à partir du 9 décembre 1939 par les nouvelles armoiries qui seront délaissées en 1979 au profit de la fleur de lis. ♦



Plus de
32 000 membres
au cœur
du Québec

SSJB CENTRE DU QUÉBEC

449, rue Notre-Dame, Drummondville

819-478-2519

*Organisme régional d'entraide
et de fierté québécoise*



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3

Tél. : 843-8851

Télécopieur : 844-6369

Mouvement national des Québécoises et Québécois

2207, rue Fullum, Montréal

(Québec) H2K 3P1

Téléphone : 527-9891

Télécopieur : 527-9460



*Avec les hommages
du MNQ et de ses
sociétés affiliées*

BIJOUTERIE EMBLÉMATIQUE

C. Lamond & Fils Ltée
Robert Bourget, Président

125, rue Alfred
St-Gabriel-de-Brandon
(Québec) J0K 2N0
Tél. : 1 800 567-9771

ASSURANCES

**Poitras, Larue &
Rondeau Inc.**

Courtier d'assurances
3925, rue Rachel Est, bur. 200
Montréal H1X 3G8
Tél. : (514) 899-5377

*Avec les employé(e)s de la SAQ,
la vente aux mineurs, c'est non!
Mais la souveraineté, c'est oui!*



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ
1065, rue St-Denis, Montréal H2X 3J3 • Téléphone: (514) 849-7754
extérieur de Montréal 1-800-361-8427 • Télécopieur: (514) 849-7914

Jean-Nicolas Brousseau
Conseiller en placements

Tassé & Associés, Limitée

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200
Montréal (Québec) H3B 1S6 Tél. : (514) 879-3900

TRANSLATEX⁺ Communications

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

Claude Ghanimé

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2
Téléphone : (450) 463-0204 • Télécopieur : (450) 463-0227

Francesco Iacurto aux Jardins du Vatican

Maurice Lebel*

C'est durant la canicule de 1956 que Francesco Iacurto, artiste-peintre québécois, demandait et obtenait l'autorisation de peindre aux Jardins du Vatican. Il s'agissait d'une première dans l'histoire de la peinture canadienne.

Le siècle n'avait point huit ans révolus quand naquit, à Montréal, Francesco Iacurto sous le signe du Zodiaque de la Vierge. Ses parents, originaires de Casacalenda, au sud de Naples, l'avaient précédé dans la métropole à la fin du XIX^e siècle. Fils unique, il fit ses études primaires à l'école Notre-Dame de la Défense. Chez les Iacurto, à la maison, on parlait italien, cela va de soi. Et depuis lors, Francesco Iacurto parle couramment l'anglais, le français et l'italien.

Son père, photographe, contribua à faire jaillir en lui la passion du dessin. Le jeune élève, soumit un jour son premier fusain au peintre J.O. Legault, élève de Brymner qui fréquentait l'atelier de photographie de son père ; il lui dit

* Membre de la Société royale du Canada. Professeur émérite à l'Université Laval.

alors de toujours travailler à l'extérieur, à la lumière. Ce précieux conseil, Iacurto l'a suivi toute sa vie.

Tout en continuant ses études, il suivit au Monument National, pendant un an, les leçons du peintre Edmond Dyonnet, dont il a fait plus tard le portrait. Après quoi, en 1923, il entra à l'École des Beaux-Arts, récemment fondée; (les professeurs de Iacurto ont été Edmond Dyonnet, Emmanuel Fougerat, Charles Maillard, Johnston, Saint-Charles et Robert Mahias), d'où il sortit vainqueur en 1928, avec un diplôme de grande distinction et des livres, des médailles, des prix et une bourse substantielle, laquelle lui permit de préparer, en toute quiétude, le concours de professorat de dessin du 1er degré et du Grand Prix d'Europe. Deux fois boursier de la Province de Québec en 1928 et 1929, il alla se perfectionner à Paris, notamment à l'Académie Colarossi et à la Grande Chaumière.

De retour au pays à la fin de l'été 1929, il enseigna une dizaine d'années dans plusieurs écoles de Montréal. Puis, en 1938, par curiosité ou désir de tenter fortune ailleurs, il descendit à Québec, où il n'avait jamais mis les pieds. Ce fut un véritable coup de foudre. Il tomba amoureux du vieux Quartier latin de la capitale; il venait de découvrir, pour ainsi dire, une âme sœur, un coin de la vieille Europe. Et le coup de foudre de perdurer depuis 60 ans. C'est alors que, le voyant un jour installé devant son chevalet en train de peindre à deux pas de la pharmacie Livernois, je fis sa connaissance et me liai d'amitié avec lui sur-le-champ.

Trois mois à peine après son installation, il reçut ses premières commandes, entre autres, celles du colonel C.L.H. Jones, qui était alors président de la compagnie Price et patron des arts de la Capitale. Pour ce dernier, sa famille et sa société, il multiplia les travaux à Québec, Chicoutimi et Rimouski, Matane et Mont-Joli. Il abattit même tant de besogne en six mois qu'il pouvait, fin de l'automne 1938, tenir sa première exposition à la galerie Morency. J'y étais; l'artiste doit forger son destin et se tailler une place au soleil,

puisqu'il est sans honoraires, sans salaire, sans traitement, et cela, en créant des œuvres qui plaisent à un public inconnu.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, il parcourut le pays d'un océan à l'autre, composant des affiches de couleur et des réclames publicitaires pour la Société Shell, accompagnées de slogans sur notre effort de guerre. Que de croquis de paysages, d'ouvriers, de travailleurs, de portraits de reporters, d'hommes politiques ne brossa-t-il pas durant ces années de guerre !

Riche de ce butin, qui constitue aujourd'hui une rare collection, il multiplia les expositions à l'École des Beaux-Arts de Québec et de Montréal, au Palais Montcalm et au Château Frontenac. Profitant de son séjour à Londres où il assista au couronnement de la reine Elizabeth II, il brossa, entre autres, les portraits de Lord Cromer et de Lord Rothermere, deux barons de la presse anglaise, fit aussi moult fusains des plus beaux sites de la capitale. Il compléta son travail par un long séjour en Italie – c'était le premier, il devait y retourner une dizaine de fois –, où il rendit visite au village natal de ses parents. Comme tous les chemins mènent à Rome, il était mûr pour peindre aux Jardins du Vatican.

Il rêvait d'y travailler depuis plusieurs années. Iacurto doit beaucoup à monsieur Bissonnette, alors recteur du Collège canadien à Rome, car c'est lui qui l'accompagna à la grille d'entrée de la place Saint-Damase. Francesco Iacurto fit connaissance avec Francesco Saverino, directeur du Commissariat de police. Ce dernier sursauta quand le peintre lui avoua qu'il aimerait faire des croquis à l'huile, durant plusieurs semaines, refusa catégoriquement, puis se ravisa peu à peu, M. Bissonnette aidant, et lui remit à la fin l'autorisation officielle. « Venez demain matin à 8 heures précises, mais il faudra quitter les Jardins à midi », déclara Francesco Saverino. Il va sans dire que les deux Francesco se reconnurent le lendemain à l'heure indiquée. Ainsi le premier artiste canadien fut-il admis à y peindre.

Raffaele, son garde du corps, ne le laissa point d'une semelle, trois semaine durant. Iacurto, qui brûlait toujours de peindre la Promenade du pape, prit un jour son courage à deux mains et avoua à « son » garde du corps qu'il serait le peintre le plus heureux du monde s'il pouvait travailler tout près de la célèbre Promenade. Tout en lui exprimant ce souhait, le garde lui indiqua l'endroit précis où il pourrait peindre à loisir, loin des regards indiscrets.

La Promenade du pape est une voûte touffue, une superbe tonnelle. Iacurto commença par en faire un croquis à l'huile, puis une peinture, laquelle appartient aujourd'hui à une collection privée. L'artiste-peintre conserve un souvenir reconnaissant et vivace de son séjour de travail aux Jardins du Vatican. Il en est resté marqué aux points de vue artistique et intellectuel. Il dit à qui veut l'entendre : « avant et depuis 1956 », comme d'autres disent avant et depuis la Seconde Guerre mondiale. N'a-t-il pas réalisé l'un de ses rêves d'âge mur ? Il n'est plus le même, comme on n'est plus le même après avoir lu, par exemple, Homère et Virgile, Dante et Shakespeare, Corneille et Racine, Goethe et Victor Hugo, Balzac et Dickens, Tolstoï et Dostoïevski. Il a contemplé d'autres lieux, d'autres paysages, d'autres monuments, côtoyé d'autres gens et entendu d'autres sons de cloche. L'être humain n'a jamais fini de se façonner comme de façonner son entourage.

Voulez-vous en savoir davantage sur Iacurto et son œuvre ? Lisez les livres qui lui sont consacrés jusqu'ici, par exemple, **Francesco Iacurto, Souvenirs**, par le professeur Maurice Lebel de Montréal, Paris, Stanké, 1978 et **Iacurto**, par Hugues de Jouvencourt, Éditions La Frégate, Montréal, 1988. Plus d'un musée américain, canadien et européen s'honore de ses toiles. Il est comblé de distinctions et d'honneurs. Et, au moment où j'écris ces lignes, il travaille tous les jours dans son atelier ou à l'extérieur, en plein air, le soleil étant le meilleur ami et le frère de l'homme. Non content d'être, cette année, le président d'honneur du Symposium de

peinture à Baie-Comeau, il y prend une part active en faisant le portrait d'une personnalité locale. Bref, Iacurto est vraiment un peintre des quatre saisons et des quatre vents. ♦



LABORATOIRE DR RENAUD

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1



MAXIMA CAPITAL INC.

COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES

Sans frais : 1-800-363-6294
E-mail : maxcap@istar.ca

Gilles Bertrand

Président, Directeur-général

MEMBRE DE LA BOURSE DE MONTRÉAL

321 de la Commune Ouest, Suite 100, Vieux Montréal (Québec) H2Y 2E1

Télécopieur : (514) 843-0418

Téléphone : (514) 843-4000



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Conseillers et administrateurs en avantages sociaux

Michel Taillefer

Président

Téléphone : (514) 355-7869 - (800) 782-5799

Télécopieur : (514) 355-7923

mtaillefer@sta-conseil.com

5125, rue du Trianon, bureau 560, Montréal (QC) H1M 2S5

L'Action NATIONALE

C'est le 82^e anniversaire.

L'Action nationale est une revue d'idées. Depuis 1917, elle brasse des idées. Sans argent, elle accomplit une œuvre dont l'importance n'est pas mesurable.

Le fondateur de la revue, ce fut Omer Héroux, le vaillant journaliste du *Devoir*. Depuis 1917, la revue a obtenu la collaboration de 1 700 auteurs. Six précurseurs ont façonné l'âme de la revue : Joseph-Papin Archambault, Lionel Groulx, Esdras Minville, André Laurendeau, Richard Arès, et François-Albert Angers.

Les 80 000 pages publiées racontent l'histoire du Québec. *L'Action nationale* a exercé une influence sur l'évolution de la société québécoise. Elle a inspiré les regroupements de l'Action libérale nationale, de la Ligue pour la défense du Canada, du Bloc populaire, des États généraux du Canada français et du Mouvement Québec français.

FORCES

Revue de documentation économique et culturelle
500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1270
Montréal (Québec) H3A 3C6

La petite histoire du Québec

Jean-Denis Robillard

FÉVRIER

1630, février

M. de la Dauversière reçoit l'inspiration d'établir à La Flèche une nouvelle congrégation d'Hospitalières. Voilà comment débute l'Histoire de Ville-Marie (1).

1643, 2 février

M. Olier demande et obtient du pape Urbain VIII une indulgence pour tout associé de la Société Notre-Dame-de-Montréal ou tout colon de Ville-Marie qui visiterait ce jour-là une chapelle dédiée à la Sainte-Vierge (2).

1644, 13 février

Anne d'Autriche ratifie, au nom du roi de France, Louis XIV, alors âgé seulement de 5 ans, la concession, la concession, à la Société de Montréal, d'une partie de l'île de Montréal, faite le 17 décembre 1640, à Pierre Chevrier, sieur

de Fancamp et à Jérôme le Royer sieur de la Dauversière (3); elle délivre ainsi la colonie de la tutelle de la Compagnie des Cent Associés et permet alors à ses habitants de se nommer un gouverneur, de poursuivre les fortifications. Enfin la Société de Montréal sera autorisée à recevoir tout legs ou donation qui serait fait en sa faveur (4).

1645, 5 février

L'ancêtre Jean Côté reçoit sa première concession du seigneur Robert Giffard, à Beauport. Cette terre mesure trois arpents de front sur le fleuve et est située entre celle de Zacharie Cloutier et celle de Noël Langlois (5).

1646, 2 février

On retrouve le Père Anne de la Noue, mort, gelé, sur le lac St-Pierre, en face de Sorel. Il s'était perdu en pleine tempête de neige alors qu'il se rendait exercer son ministère auprès des habitants du fort Richelieu (6).

1647, 2 février

Un arrêt du roi établit un règlement qui crée à Québec un Conseil; ce dernier sera composé du Gouverneur, du Supérieur de la Maison des Jésuites « jusqu'à ce qu'il y ait un évêque » et du Gouverneur de Montréal, Conseil qui régleront la traite des fourrures. Le salaire de chacun sera déterminé (7).

1648, 25 février

Les Jésuites concèdent une terre à Robert Drouin au Cap-de-la-Madeleine; mais comme ce dernier n'avait pas encore commencé à l'exploiter dans les délais exigés à l'époque, la propriété de cette terre retourna aux concessionnaires (8).

1649, 10 février

Le gouverneur de la Nouvelle-France, Louis d'Ailleboust, s'approprie un terrain situé dans l'enclos de Québec «contre la chapelle Champlain où ce dernier aurait été enseveli» (9).

1651, 2 février

Blaise Juillet et Anne-Thoinette de Liercourt se rendent chez le notaire Séverin Ameau qui rédigera alors son premier contrat de mariage; Blaise devait se noyer, neuf ans plus tard, près de l'île Saint-Paul lors d'une escarmouche chez les Iroquois, alors qu'il se dirigeait au Long-Sault avec Adam Dollard (10).

1682, 6 février

On ouvre les registres de la paroisse du Cap-Saint-Ignace par le sépulture de Jean-François Bélanger, 34 ans, fils du seigneur François Bélanger.

Notes :

- (1) L'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal. 1942, cf Mes Fiches, 20 juin 1942. 9(714) «16», p. 1673.
- (2) Dupuy, P. Les illustrations canadiennes, p. 38.
- (3) Lanctôt, Gustave. Montréal sous Maisonneuve, p. 50.
- (4) Brumath, Leblond de. Histoire populaire de Montréal, p. 15.
- (5) Bizier, Marie-Hélène et Lacoursière, Jacques. Nos Racines. Vol. 8. Cahier 97, p. 1981.
- (6) Relations des Jésuites. 1646, p. 10.
- (7) Daveluy, Marie-Claire. La Société Notre-Dame-de-Montréal, p. 175.
- (8) Drouin, Roger. Robert Drouin. MSGCF. Décembre 1983, p. 281.
- (9) Roy, Pierre-Georges. La Ville de Québec sous le régime français, p. 148.
- (10) Charbonneau et Légaré. Baptêmes, Mariages et Sépultures du Québec ancien. Vol. 3.

la passion des
ÊTRES



Caisse d'économie des travailleuses
et travailleurs (Québec)

155, boulevard Charest Est
Québec (Québec)

G1K 3G6

(418) 647-1527

Télécopieur (418) 647-2051

1 800 626-5166

UNE FORCE AU TRAVAIL

Regards sur l'actualité

Rosaire Morin

Fernand Daoust

Fernand Daoust vient d'être choisi le Patriote « 1998 » par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Il a été secrétaire général, puis président de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec, pendant plus de trente ans.

M. Daoust a participé à toutes les batailles linguistiques, indépendantistes et syndicales du dernier quart de siècle. Il a sans cesse œuvré à la défense et à la promotion de la langue française. Pionnier du Mouvement Québec français, il est membre de l'Office de la langue française.

Le 1212, rue Panet

Le Centre Saint-Pierre est un carrefour d'éducation populaire et un lieu de débats publics. Il participe aux luttes engagées pour le relèvement des classes sociales démunies. Il offre des services de thérapie aux personnes en détresse psychologique. Il collabore avec les groupes communautaires comme Alerte Centre-Sud et le Regroupement des

cuisines collectives. Il vient en aide aux itinérants et aux personnes atteintes du sida. Il fait sans cesse la promotion du logement social. Il est engagé dans plusieurs coalitions dont la Table de concertation sur la faim du Montréal métropolitain.

Le Québec ne compte pas suffisamment d'organismes qui ont conscience des inégalités sociales et qui travaillent au relèvement des classes populaires. L'appel à la justice sociale et à la dignité humaine est si peu vécu et généralisé que le nombre des pauvres augmente de 3 000 par mois. Le discours néolibéral déferle sans gouvernail. Le 1212, rue Panet travaille à bâtir en terre québécoise une société où la justice sociale et la dignité humaine seront au rendez-vous.

Un Parlement représentatif

Les partis politiques québécois vont s'entendre sur une carte d'identité pour voter. C'est là une réforme nécessaire. Elle mettra fin aux abus des fraudeurs électoraux. Mais, attention, l'obligation de la carte ne doit pas priver des citoyens de leur droit de vote. La carte électorale permanente comporte ses imperfections. Des centaines de milliers de personnes, qui avaient déménagé depuis son établissement, ont dû procéder à leur inscription sur les listes, en un délai record. La radiation des personnes inscrites à une ancienne adresse n'a pas toujours été réalisée...

Mais une question aussi, sinon plus importante, consiste dans l'établissement d'un mode de scrutin qui assurerait aux partis politiques une représentation proportionnelle à l'appui exprimé par le peuple. Au cours des trois dernières décennies, deux gouvernements ont été constitués par des partis qui avaient recueilli moins de suffrages que l'opposition officielle : Daniel Johnson en 1966 et Lucien Bouchard en 1998. L'ADQ n'a qu'un député à l'Assemblée nationale, même si elle a obtenu un demi-million de votes.

Ce déséquilibre dans la représentation garantit la pérennité du bipartisme politique. C'est là un mal chronique à sup-

primer. Près d'un demi-million d'électeurs sont défranchisés. Le système électoral uninominal permet à des députés de se faire élire à la pluralité des voix. Il permet à un parti politique d'exercer le pouvoir avec un appui inférieur à celui accordé à un parti rival.

Plusieurs modèles de scrutin proportionnel existent. Étudions-les rapidement, mais sérieusement. La sous-représentation des tiers partis n'améliore pas la confiance dans l'institution parlementaire. Un système compensatoire peut garantir la stabilité tant recherchée du gouvernement.

Puisqu'on parle de réforme, rendons aux députés la liberté de parler et de voter selon leur conscience...

Le serment de citoyenneté

Le gouvernement fédéral est en guerre. Le gouvernement du Québec vit dans le calme et la sérénité.

La Loi sur la citoyenneté au Canada et le Serment de citoyenneté seront modifiés. Le texte suggéré est :

« Dorénavant, je promets fidélité et allégeance au Canada et à Sa Majesté Elizabeth Deux, Reine du Canada. Je m'engage à respecter les droits et libertés de notre pays, à défendre nos valeurs démocratiques, à observer fidèlement nos lois et à remplir mes devoirs et obligations de citoyen(ne) canadien(ne) ».

Ce « Serment » de fidélité et d'allégeance est un coup de canon contre le droit du Québec à l'autodétermination. La défense des valeurs démocratiques est caricaturée par la fidélité à une reine coloniale non élue. C'est le rappel du Serment du Test et de la fidélité à Sa Majesté le Roi George.

Le gouvernement de monsieur Bouchard doit répondre. La citoyenneté québécoise doit apparaître à l'ordre du jour. Le Serment d'allégeance au Québec est la réponse adéquate. Si les 30 000 Néo-Québécois, qui prêtent annuellement le serment à la Reine de la Grande-Bretagne, étaient invités à

une réception du gouvernement québécois..., l'événement les sensibiliserait à leurs devoirs à l'égard du pays du Québec qui les accueille.

La faim dans le monde

Le fossé des inégalités sociales s'est creusé dans l'écho du discours néo-libéral. «En 1960, les 20 % de la population mondiale vivant dans les pays les plus riches avaient un revenu 30 fois supérieur à celui des 20 % les plus pauvres ; en 1995, leur revenu était 82 fois supérieur» (Rapport mondial sur le développement humain 1998, Programme des Nations unies pour le développement, PNUD, New York, septembre 1998).

La pauvreté s'étend comme une toile d'araignée. Lorsque les riches, pour agrandir leur fortune, se font la guerre, ce sont les pauvres qui meurent. En 1999, trois milliards de femmes, d'hommes et d'enfants, la moitié de la planète, vivent avec moins de 2,50 \$ par jour. Deux milliards d'individus souffrent d'anémie. Un milliard et demi de personnes n'ont pas accès à l'eau potable. Neuf cents millions d'enfants n'absorbent pas assez de calories ou de protéines.

M. Ramonet rappelle un rapport des Nations unies : «Pour donner à toute la population du globe l'accès aux besoins de base (nourriture, eau potable, éducation, santé), il suffirait de prélever, sur les 225 plus grosses fortunes du monde, moins de 4 % de la richesse accumulée. Parvenir à la satisfaction universelle des besoins sanitaires et nutritionnels ne coûterait que 13 milliards de dollars, soit à peine ce que les habitants des États-Unis et de l'Union européenne dépensent, par an, en consommation de parfums» (*Le Monde diplomatique*, novembre 1998).

Ignacio Ramonet introduit ainsi un article sur les «stratégies de la faim» : «Un chiffre vous a peut-être échappé : les 3 personnes les plus riches du monde possèdent une fortune supérieure à la somme des biens intérieurs bruts des 48 pays

les plus pauvres, soit le quart de la totalité des États du monde...

L'argent

Dans notre monde, il y avait des valeurs. Il y en a de moins en moins. L'argent est devenu une valeur. Gary Sheffield des Dodgers de Los Angeles gagne 14 936 667 \$ en 1999. Il reçoit quelque 20 000 \$ pour chaque présence au marbre. Le salaire de John E. Cleghorn de la Royal Bank atteint les trois millions \$ par année. C'est l'argent des autres qui lui donne de grands ressorts.

Mais le Premier ministre du Québec gagne à peine 100 000 \$ annuellement. Il est un bourreau de travail. Il défend des valeurs morales et sociales. Il se fait critiquer sans cesse. L'écart est grand, très grand dans l'évaluation du travail.

La transparence fédérale

Le 14 décembre dernier, Pierre Pettigrew, ministre fédéral du Développement des ressources humaines, était à Québec pour lancer le Fonds du Canada pour la création d'emplois. Il a déclaré qu'il fallait accroître « *la coordination et la concertation* » entre les paliers de gouvernements pour attaquer de front le problème du chômage.

La déclaration est correcte. Le ministre Pettigrew annonce que 41 millions \$ seront attribués au Québec pour créer des emplois dans les régions où le taux de chômage excède les 10%. Or, le gouvernement du Québec devrait contribuer une somme identique.

Mais la « *coordination et la concertation* » avaient été oubliées. Le ministère fédéral n'a pas consulté le ministère québécois sur l'élaboration du programme. L'annonce de la création du Fonds et la lettre explicative du ministre Pettigrew n'ont fait leur apparition sur le télécopieur de la

ministre madame Louise Harel que quelques heures avant l'annonce officielle.

Voilà un exemple de la « *coordination et de la concertation* » fédérales! Pettigrew impose un programme et des normes. Le gouvernement québécois n'a pas la capacité de Duplessis qui refusait les subsides fédéraux pour conserver son « butin ».

L'invasion fédérale

Ottawa a conclu une entente avec Québec dans le domaine de la main-d'œuvre. Certains programmes ont été rapatriés. Mais plusieurs programmes fédéraux subsistent dans le domaine du travail. Le ministre Pettigrew invente le Fonds du Canada pour la création de l'emploi. Jean Chrétien entreprend une lutte contre le chômage des jeunes. Sans consultation avec les provinces, il lance l'opération Stratégie emploi jeunesse. Ce programme est une invasion dans une juridiction provinciale exclusive. Néanmoins, le fédéral investira 465 millions \$ pour favoriser la création de l'emploi. Le programme s'étend sur une période de trois ans.

Les normes sont fédérales. La feuille d'érable est visible. Les programmes chevauchent les programmes du Québec. Le pouvoir exclusif du Québec en matière de main-d'œuvre est envahi. Personne ne parle.

L'équité salariale

En 1970, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada dénonce la discrimination à l'égard des femmes. En 1978, le Canada adopte la Loi canadienne sur les droits de la personne. En 1979, il signe la convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En 1984, l'Alliance de la fonction publique du Canada dépose une plainte auprès

de la Commission des droits de la personne. Depuis, le gouvernement fédéral renvoie le syndicat de Caïphe à Pilate.

En juillet 1998, le Tribunal canadien des droits de la personne constate un écart salarial « important et illégal » entre les employés masculins et féminins. Il ordonne au gouvernement fédéral de payer l'équivalent de la différence salariale avec effet rétroactif à mars 1985. En 1987, le gouvernement fédéral et les syndicats conviennent de la méthode d'évaluation des différences de salaires. En août 1998, le gouvernement fédéral décide de porter en appel la décision du Tribunal. C'est la dernière d'une série de manœuvres dilatoires pratiquées par le gouvernement Chrétien.

Le non-respect des droits de la personne mine la crédibilité du gouvernement du Canada sur son engagement dans les conventions internationales. Ottawa doit donner l'exemple. Il doit mettre fin à l'appel qu'il a interjeté contre la décision du Tribunal. Il doit payer le prix, puisqu'il accepte le principe de l'inégalité des sexes. La discrimination est l'une des causes principales de la pauvreté au Canada.

Des projets rentables

« Il n'y a pas de projets rentables au Québec » disait un jour l'économiste en chef de Desjardins, Gilles Soucy. Mais les Américains achètent quotidiennement des entreprises québécoises qu'ils jugent **rentables** ».

La cimenterie de **Cimbec**, à Port-Daniel, attend un investisseur. L'usine emploierait 100 personnes et 3 000 au moment de la construction. Mais les financiers québécois hésitent.

La rénovation du Mont-Sainte-Anne retarde. Le Club Resorts ne trouve pas de partenaires. Les Québécois laisseront une société étrangère relancer ce projet touristique. Sommes-nous incapables de réaliser une telle réussite? Si

oui, embauchons les compétences nécessaires. Allons chercher l'expertise, l'expert!

Ce sont là deux exemples. Les innovateurs sont rares. Les gestionnaires de l'argent des autres ne font pas confiance au Québec. Les industriels sont incapables de produire pour satisfaire à la demande du marché québécois. Les commerçants distribuent les produits de l'Ontario et d'ailleurs.

L'absence de savoir-faire et l'indifférence à la maîtrise de l'économie québécoise aboutissent irrémédiablement à l'appauvrissement des masses collectives... Plus d'un million de travailleuses et de travailleurs sont sans emploi...

La pauvreté

Un récent bulletin d'information du ministère fédéral du Développement des ressources humaines vient de découvrir la trouvaille du siècle. Il révèle que les gouvernements fédéral et provinciaux élaborent un truc pour réduire le taux de la pauvreté au Canada, de 17 à 12 %, sans devoir verser un seul sou. Il s'agissait d'y penser. Il suffit de redéfinir autrement la pauvreté.

Les nouveaux critères stipuleraient, par exemple, que toute famille constituée de deux adultes et de deux enfants ne serait pas jugée pauvre si elle pouvait se permettre de

- manger des repas nourrissants tels que définis par le ministère de la Santé;
- acheter des vêtements pour les travail et les occasions sociales;
- louer un appartement de trois chambres à coucher, à loyer moyen, au sein de sa communauté;
- consacrer à d'autres nécessités telles que les meubles, le transport et les loisirs l'équivalent de 60 % des sommes déjà attribuées aux vêtements et à la nourriture.

Et voilà! la magie a opéré! Le gouvernement fédéral sauverait des milliards de dollars et les provinces utiliseraient

la formule pour établir les prestations sociales. Mais, dans la vraie vie, ce jeu ignoble de sorcier doit demeurer une fiction. Il est inadmissible qu'on trompe ainsi le quart de la population canadienne et québécoise.

Sur la petite colline

La protection des renseignements personnels

« Hier, le ministre de l'Industrie s'est encore contredit en confirmant que le projet de loi C-54 s'appliquera bel et bien au Québec. Pourtant, depuis 1994, le Québec a une loi qui sert de modèle à travers le monde en matière de protection des renseignements personnels. Avec son projet de loi, le ministre impose un recul net aux Québécoises et aux Québécois. Qu'attend le ministre pour reconnaître la valeur de l'expérience québécoise et offrir aux Canadiens une législation fédérale qui soit aussi complète et aussi bonne que celle du Québec? » (Francine Lalonde, *Débats des communes*, 25 novembre 1998, page 10428).

Invraisemblable, mais vrai. Le ministre Manley introduit pour le Québec une loi sur la protection des renseignements personnels. Le projet affaiblit la loi québécoise dans les champs de juridiction fédérale. Et les Canadiens demeurent sans protection...

Le paradis

« Si la sottise se vendait au mètre, nul doute que la ministre du Patrimoine serait depuis longtemps milliardaire ». Ainsi s'exprimait le journaliste Jean-Simon Gagné dans *Le Soleil* de dimanche dernier. Ce verdict est venu après que le journaliste eut pris connaissance de l'anecdote suivante : la Ministre s'est rendue en visite dans une école primaire d'un quartier pauvre de la ville d'Ottawa. Comme d'habitude, elle y a vanté son pays et je cite :

« Le Canada est le plus beau pays du monde. Un pays riche où règnent le bonheur et la prospérité. On y trouve de tout en quantité : du blé, du pétrole, de l'or, de l'uranium, du sirop d'érable, de la potasse et même le quart des réserves mondiales d'eau douce. Le Canada, c'est le paradis ».

Dans le fond de la classe, une jeune résidente d'Ottawa se lève et demande alors à la ministre : « Comment on fait pour y aller au Canada ? » (Suzanne Tremblay, *Débats de la Chambre des communes*, 24 novembre 1998, page 10379).

Sans commentaire.

La santé

« Lorsqu'un gouvernement libéral a présenté la Loi canadienne sur la santé et a mis en place le programme d'assurance-maladie, il y a 30 ans, il était entendu que le gouvernement fédéral allait financer ce programme à 50 p. 100. Depuis l'élection du présent gouvernement libéral, cet engagement est tombé à 11,5 p. 100 et pourtant, le gouvernement soutient que les soins de santé constituent sa principale priorité. Le gouvernement consacre des millions de dollars par année à financer des terrains de golf, des pentes de ski et des banques canadiennes étrangères. Et pourtant, il soutient que les soins de santé constituent sa principale priorité. Les premiers ministres provinciaux s'entendent pour demander que le présent gouvernement libéral réinjecte dans les soins de santé les milliards de dollars qu'il a sabrés, mais on leur répond que ce serait téméraire. Ce qui est téméraire, c'est de croire que les soins de santé constituent la principale priorité du présent gouvernement ». (Val Meredith, *Débats de la Chambre des communes*, 23 novembre 1998, page 10288).

Et monsieur Chrétien a refusé de rencontrer en janvier les premiers ministres des provinces anglaises et du Québec pour discuter de l'investissement dans la santé au Canada.

Saddam-Clinton

Depuis huit ans, les États-Unis et la Grande-Bretagne, entre autres pays, ont pratiqué des frappes aériennes contre l'Irak. Ils ont appliqué des sanctions pour chasser Saddam Hussein du pouvoir. Le dictateur est toujours en place. Il en est même sorti renforcé. Il gouverne d'une main de fer. Il concentre le pouvoir. Il sème la terreur.

L'embargo décrété n'affecte que la population irakienne. Il crée de la misère dans le peuple. Le régime de Saddam n'a pas réduit son train de vie. Il multiplie les palais présidentiels. Il bâtit la plus grande mosquée du monde.

En décembre, le représentant des Nations unies présente un rapport sur l'arsenal irakien. Sur la foi de ce rapport qui relève cinq ou six incidents sur 130 inspections, le président Clinton alimente par frappes aériennes la crise avec l'Irak. Il met en péril la stabilité du Proche-Orient, tout autant que Saddam. Une vague de bombardements intensifs s'abat sur l'Irak. Les explosions secouent le centre de Bagdad et des quartiers peuplés. «Il n'y a rien qui reste sauf des débris» déclarait Henry Shelton, chef d'état-major interarmes. Des femmes et des enfants ont été tués. L'opération a-t-elle été lancée pour faire oublier le Monicagate?

Les réactions ont été spontanées. Par crainte de représailles, les États-Unis ont fermé temporairement 40 ambassades en Afrique subsaharienne. Le Canada, l'Allemagne, l'Australie, la Corée, l'Espagne, le Japon, la Pologne, le Portugal... ont approuvé l'action militaire américaine.

Le Vatican, l'Autriche, la Chine, la Grèce, la Russie, la Suède... et la quasi-totalité des pays arabes désapprouvent l'attaque contre l'Irak. Ils exigent que l'intervention militaire cesse immédiatement. La France entend «tout faire pour faciliter la sortie de cette crise» (Jacques Chirac).

Pauvre Jean Chrétien! Il a appuyé sans réserve, sans réfléchir, les gestes guerriers de Bill Clinton. Il ne se préoc-

cupe pas de l'arsenal américain. Il n'exige pas l'inspection de l'ONU pour surveiller la production militaire et nucléaire des États-Unis.

La dette du gouvernement québécois

Le gouvernement du Québec doit 80 milliards \$. Cette somme comprend la dette directe et les obligations envers les régimes de retraite. Mais le gouvernement est aussi responsable des 70 milliards \$ de dettes contractées par Hydro-Québec, les universités, les commissions scolaires, les hôpitaux et les municipalités. Le service de la dette publique coûte aux contribuables québécois plus de 12 milliards \$ par année. Et 49 % des emprunts proviennent de pays étrangers. Si nos caisses de retraite investissaient davantage dans les obligations du secteur public québécois, notre dépendance en serait diminuée d'autant.

Québec à vendre

Air Alliance

La fusion d'Air Alliance avec Air Nova se transforme en une prise de possession. Le siège social est transféré de Montréal à Halifax. Seulement six des 50 employés de bureau conservent leur emploi et trois des ces six chanceux devront déménager en Nouvelle-Écosse. Montréal deviendra un simple bureau régional. Le mariage des deux «Air» aura été de courte durée. Il n'y avait pas de conjoint québécois pour poursuivre au Québec les activités d'Air Alliance. Ce qui est profitable pour Air Nova n'apparaissait pas un projet rentable pour les entrepreneurs québécois.

W.H. Perron

Cette entreprise était florissante lorsqu'elle a été vendue à la société ontarienne White Rose Crafts and Nursery Sale.

En janvier 1999, les huit magasins québécois connaissent un avenir sombre. La maison mère est sous le coup de la Loi sur les arrangements avec les créanciers. Les actions valaient 15¢ à la Bourse de Toronto le 16 décembre dernier, alors qu'elles avaient atteint 1,75 \$ à leur plus haut niveau des 52 dernières semaines. Les magasins W.H. Perron ne seraient pas en plus mauvaise condition si des intérêts québécois les avaient acquis. Mais nous avons plus confiance dans les autres qu'en nous-mêmes.

Après l'investissement massif et les pertes colossales dans les gouvernements du Tiers Monde, nous avons connu l'époque de l'immobilier international avec les frères Reichman et Campeau. Nous voilà revenus au point de départ, avec des placements à travers la planète, en des marchés émergents volatiles et frileux. ♦

MARC VEILLEUX IMPRIMEUR INC.

- **Livres (200 à 10 000 exemplaires)*
- **Manuels techniques*
- **Listes de prix*
- **Rapports internes*
- **Catalogues*
- **Listes de membres et répertoires*
- **Rapports annuels et agendas*
- **Dépliants*
- **Brochures*



1340, rue Gay-Lussac, section 4, Boucherville, Qc J4B 7G4

Tél. : (450) 449-5818

Fax : (450) 449-2140

Chronique francophone

L'Asie du Sud-Est (2)
Le Cambodge

par

Michel Tétu

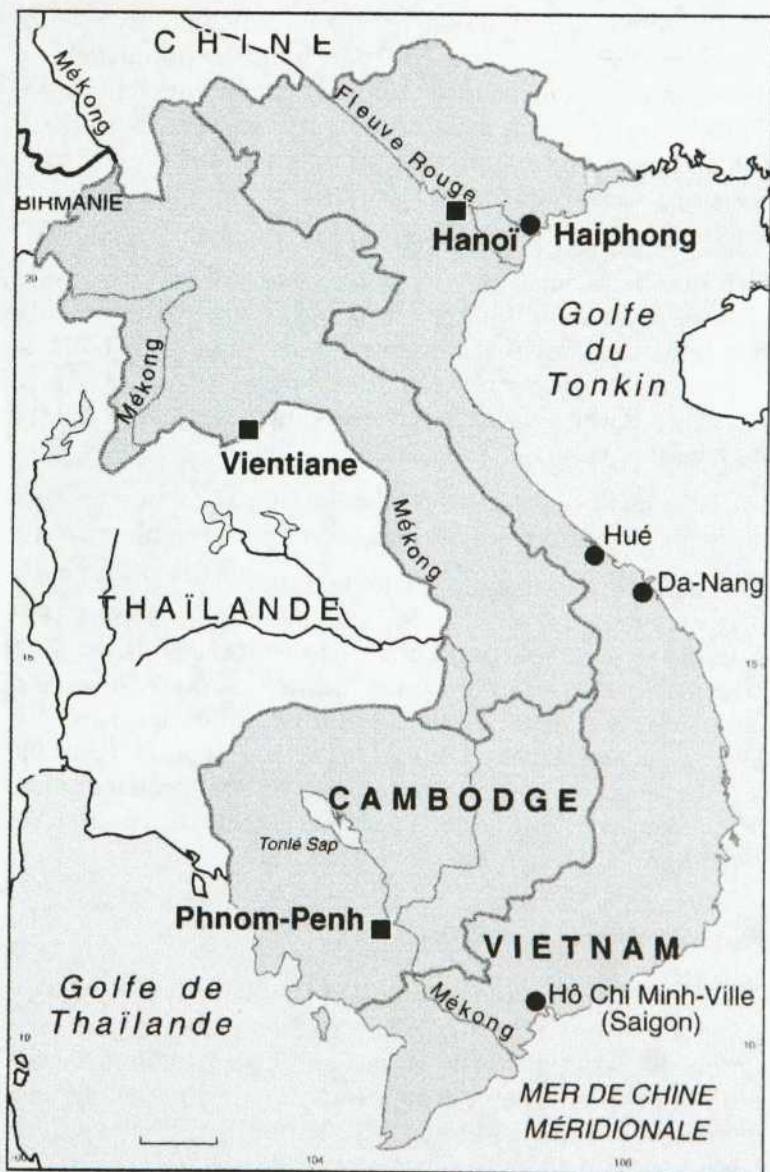
Professeur à l'Université Laval,
Directeur de *L'Année francophone internationale*

et

Réjean Beaudin

Documentaliste à *L'Année francophone internationale*

Le Cambodge



Géographie

Le Cambodge est le plus petit pays de la péninsule indo-chinoise. D'une superficie de 181 035 km², sa population est de 10,9 millions d'habitants. Occupant la partie septentrionale du delta du Mékong, il est limité à l'ouest et au nord-ouest par la Thaïlande, au nord par le Laos et à l'est par le Viêtnam. Ses côtes sont baignées au sud-ouest par le golfe de Siam.

Au nord, des plateaux de faible altitude, recouverts de forêts ou de savanes où l'on trouve des éléphants, des tigres et des serpents, entourent un bassin sédimentaire traversé par le Mékong et ses affluents. Leurs eaux alimentent le Tonlé Sap, déversoir régulateur de la crue annuelle, d'avril à octobre. Au sud-ouest, des massifs anciens séparent la côte de la plaine centrale.

Le climat tropical est chaud et humide. La mousson dure de mai à novembre et la saison sèche, de décembre à avril.

Monarchie constitutionnelle, le Cambodge est membre à part entière des Sommets de la Francophonie depuis 1993 mais il ne participe pas à toutes les instances. Il est ainsi absent des Conférences des ministres de l'Éducation nationale (CONFEMEN), de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES). Le chef d'État est le roi Norodom Sihanouk, réinstallé le 24 septembre 1993. Il n'y a plus qu'un seul premier ministre, le khmer Hun Sen ayant chassé le prince monarchiste Norodom Ranariddh, fils de N. Sihanouk.

Population

La population, concentrée dans les plaines et les vallées, comprend des Khmers (90 %), des Vietnamiens (5 %), des Chinois (1 %) et diverses ethnies (4 %). La langue nationale est le khmer mais deux groupes minoritaires parlent le vietnamien et le chinois. Cependant, le français, héritage de la période coloniale, et l'anglais enseigné dans les écoles, sont utilisés fréquemment.

Les agglomérations les plus importantes sont **Phnom Penh**, la capitale, (près d'un million d'habitants), **Kompong Cham** (35 000 habitants), **Battambang** (7 000 habitants) ainsi que la ville portuaire de **Kompong Som** (ex-Sihanoukville).

Économie

Dans ce pays décapité par la folie des Khmers rouges, la vie économique a repris. Le niveau de vie est toutefois faible. L'agriculture dépend des inondations qui ont parfois ravagé le pays (1995). Elle constitue cependant la principale ressource avec 51 % du secteur économique. La plaine centrale et les rives fréquemment submergées du Tonlé Sap sont extrêmement favorables à la culture du riz ainsi qu'à celle de nombreuses autres céréales et des légumes.

Le secteur industriel représente 14 % de l'économie et comprend le traitement du riz, la pêche (pratiquée dans le Tonlé Sap et le Mékong), le bois et les produits du bois, le caoutchouc, le ciment, les mines de gemme et les textiles.

Les services, quant à eux, représentent 35 % de l'économie. Le gouvernement investit dans le tourisme, avec la perspective d'exploitation de l'or et du pétrole.

Le pays exporte du caoutchouc, du soya, du sésame tandis qu'il importe des cigarettes, des matériaux de construction, des produits pétroliers, de la machinerie et des véhicules à moteur. Ses principaux partenaires commerciaux sont Singapour, le Japon, l'Indonésie, l'Australie, Hong Kong, la Malaisie. L'unité monétaire est le riel, qui est très faible comparé au franc ou au dollar.

Communications

Le réseau routier (4 177 km) et les voies ferrées (552 km) sont dans un état déplorable. Le système téléphonique est à peine convenable pour les besoins gouvernementaux ; il était quasi inexistant pour la population en 1997. Pour ce qui con-

cerne les appareils de télévision, on évaluait le nombre à une centaine de mille, ce qui équivaut à un appareil pour plus de 100 personnes. Le pays compte 14 aéroports dont 6 ont une piste pavée. Le principal cours d'eau, le Mékong, est difficilement navigable à cause des rapides et des cataractes, sauf dans quelques secteurs, pour des bateaux de faible jaugeage.

Histoire

Les Khmers ont occupé le bas de la rivière Mékong plusieurs siècles avant la formation de l'empire Funan (prononciation chinoise du terme khmer *phnom*, « montagne »). C'est le premier territoire organisé, par des émigrants indiens, au sud du Cambodge et du Viêtnam, au début de l'ère chrétienne.

Le Funan est alors un État maritime florissant qui fait partie d'un grand réseau commercial s'étendant de la mer Méditerranée jusqu'à la côte chinoise.

Du I^{er} au V^e siècle, le royaume du Funan s'étend vers la péninsule malaise et jusqu'au Zhenla, vers le bas Laos, territoire des Kambujas, ancêtres des Khmers. Le Zhenla entreprend, vers 550, la conquête du Funan. Au VII^e siècle, une dynastie de Java, dont les dirigeants disent descendre de la maison royale de Funan, conquiert le Zhenla qui est réuni à la région du delta du Mékong pour former le territoire du Cambodge.

Les Javanais sont chassés au début du IX^e siècle par un nouvel État dynamique, Angkor, qui contrôlera bientôt la moitié de la péninsule chinoise, tout en développant une admirable civilisation.

L'Empire d'Angkor 802-1431

Le début du IX^e siècle marque la fondation de la dynastie d'Angkor. Nommé d'après sa capitale, Angkor devient la civilisation la plus avancée du Sud-Est asiatique. On y maîtrise les techniques sophistiquées d'irrigation pour l'agri-

culture et le concept de la puissance de force centralisatrice de la politique indienne. Les vestiges du temple d'Angkor, au nord du Tonlé Sap, témoignent de la gloire de sa réussite culturelle.

Vers le second quart du XIV^e siècle, l'empire d'Angkor subit un rapide déclin. Les armées thaïlandaises saccagent la capitale. Les Khmers quittent le nord du grand lac et se retirent au sud-ouest, non loin de l'actuel Phnom Penh. Le royaume est désormais connu comme Kampuja (en anglais, «Cambodia»), nommé d'après l'hermite Kampu, fondateur légendaire de la première dynastie khmer.

Au XV^e siècle, la capitale est transférée vers l'est, soit à Phnom Penh, à Lovêk ou à Udong, mais demeure sous la menace siamoise. Le roi du Siam, qui domine le pays de 1590 à 1605, prend la capitale du Cambodge, Lovêk, en 1594.

Domination étrangère

Du XVII^e au XIX^e siècle, le royaume, déchiré par les rivalités des princes et des dignitaires, perd de nombreuses provinces au profit de ses voisins siamois et vietnamiens. Vers 1840, il est dominé d'abord par les Thaïlandais et ensuite par les Vietnamiens, qui font du Cambodge un protectorat en 1846.

Protectorat français 1863-1954

Le roi du Cambodge, Ang Duong, demande alors la protection française contre ses voisins et, en 1863, le Cambodge devient un protectorat en vertu de l'occupation française au Sud Viêtnam. Vers la fin du siècle, le Cambodge est incorporé, avec le Laos et un Viêtnam divisé, à une union indochinoise sous commandement français. Le Cambodge connaît par la suite, malgré quelques incidents, une longue période de paix et de développement (mise en valeur du sol, enseignement moderne, extension du territoire).

À Paris, le Cambodge est considéré alors comme une zone tampon contre de possibles forces ennemies de l'Ouest. Une politique officielle laissant intactes la plupart des institutions cambodgiennes semble avoir ralenti le développement du nationalisme cambodgien. Il n'apparaît qu'à la Seconde Guerre mondiale, quand l'occupation japonaise ébranle l'autorité française et aiguise les aspirations des patriotes dans toute l'Indochine.

Après les règnes de Sisovath (1904-1927), qui soutient la politique du protectorat français, et Monivong (1927-1941), Norodom Sihanouk est couronné, à 19 ans, en 1941. Après 1945, le Cambodge tente une expérience infructueuse de monarchie constitutionnelle et de vie politique démocratique qui échoue à cause des rivalités de clans et de la forte personnalité du jeune roi. Mais le pays reconquiert peu à peu son indépendance, d'abord partielle le 9 novembre 1949, puis totale, à la demande des nationalistes, conduits par Sihanouk, en 1953.

L'habileté du roi permet au pays de bien se tirer d'affaire dans les problèmes qui affectent les autres pays de la région. La France accorde alors un statut formel au royaume du Cambodge. Comme le Viêtnam et le Laos, il est déclaré État neutre et on lui défend de joindre les alliances militaires. Des accords franco-khmers, signés le 16 février 1954, lui garantissent une plus grande indépendance au sein de l'Union française.

Le roi Norodom Sihanouk abdique en 1955 en faveur de son père Norodom Suramarit, mais conserve la direction des affaires de l'État.

L'ère de Sihanouk

Sous le régime de Sihanouk, le royaume nouvellement indépendant du Cambodge a tenté de construire un État moderne sur le modèle parlementaire de l'Ouest. Sihanouk domine la scène politique, maintient sa popularité et réprime les forces potentielles d'opposition.

Aidé à la fois par l'Est et par l'Ouest, il entreprend le développement du commerce et la modernisation des moyens de communication. En affaires mondiales, il suit une politique de neutralité. Il tente de protéger le Cambodge en courtisant la Chine et le Nord Viêtnam. Il permet tacitement l'occupation communiste dans les provinces de l'Est du Cambodge pour les opérations dans le Sud Viêtnam, en retour d'une garantie vietnamienne de l'intégrité territoriale cambodgienne.

Le petit Parti communiste khmer (KCP, populairement connu comme les Khmers rouges) avait pendant longtemps assez peu d'appui déclaré. Il était trop faible pour déranger la tranquillité sociale. Mais peu à peu d'importantes parties de la société s'insurgent contre le gouvernement.

République khmère 1970 - 1976

Pendant que Norodom Sihanouk est à l'étranger pour traitement médical, il est renversé par le régime proaméricain du général Lon Nol en mars 1970. Le Cambodge est plongé dans une guerre civile où interviennent Américains et Vietnamiens. Le général Lon Nol, devenu maréchal et président de la République, élu à vie en juin 1972, gouverne dans un climat de corruption et d'incompétence.

Le Nord-Viêtnam, qui a limité son appui au KCP afin d'éviter de provoquer Sihanouk, décide de renforcer le mouvement d'insurrection au Cambodge pour renverser le régime de Lon Nol. Plusieurs milliers de Cambodgiens qui s'étaient établis au Nord Viêtnam après la Conférence de Genève de 1954 retournent au Cambodge pour l'entraînement des KCP inexpérimentés. À Beijing, le Front national uni du Kampuchea est établi sous la tutelle chinoise et nord-vietnamienne. Sihanouk est son chef nominal, mais le contrôle est entre les mains du KCP et son secrétaire général, Pol Pot.

En dépit de l'aide substantielle américaine, le régime Lon Nol s'affaiblit et, le 17 avril 1975, les Khmers rouges s'em-

parent de Phnom Penh. Lon Nol abandonne le Cambodge ; il mourra en exil. Exilé à Pékin, Sihanouk forme un gouvernement avec les Khmers rouges. Il revient à Phnom Penh en septembre 1975 mais il démissionne en avril 1976 lors de la création de la République du Kampuchea démocratique. La démocratie populaire, présidée par Khieu Samphan, avec Pol Pot pour premier ministre, dirige une politique collectiviste marquée par une répression sanglante.

Le Régime de Pol Pot impose un régime totalitaire visant l'abolition de toute influence culturelle, séculière et religieuse, de la période prérévolutionnaire et de tous les symboles du monde occidental. Il exécute les intellectuels. Le bouddhisme est vu comme contraire à l'esprit de la révolution et prohibé. Les moines sont emprisonnés ou tués, les temples sont détruits ou utilisés comme entrepôts. Toute cérémonie traditionnelle est défendue et le système familial est aboli. La langue khmer est purifiée pour éliminer toutes références au rang et au privilège. Les semences de la nouvelle culture, basées sur l'égalitarisme et la pureté révolutionnaire, doivent remplacer la culture « décadente » du passé.

Pour suppléer à la pénurie alimentaire, le gouvernement évacue les villes surpeuplées, ferme les commerces et les manufactures, nationalise les rizières. Il envoie les résidents urbains en zone rurale pour effectuer la reconstruction économique et industrielle.

Sous la direction impitoyable de jeunes soldats, les réfugiés travaillent dans des conditions inhumaines, subissent des traitements cruels, des exécutions massives, souvent pour des infractions mineures ou par simple manque de sympathie envers le Régime. Le pays devient un immense camp d'esclaves et un charnier. On estime que deux millions de Cambodgiens ont péri sous le régime khmer.

Le régime adopte une politique d'hostilité envers le Viêtnam (réunifié en 1976 sous le Régime communiste). Phnom Penh et Hanoi se querellent au sujet de la terre

frontalière et la propriété de petites îles dans le golfe de Thaïlande. Quand les négociations se détériorent, les forces vietnamiennes, accompagnées des guérillas cambodgiennes opposées au régime de Pol Pot, envahissent le Cambodge et occupent la capitale le 7 janvier 1979. Les chefs du régime renversé se réfugient le long de la frontière thaïlandaise.

Présence vietnamienne 1979-1989

Le nouveau régime, sous la direction des éléments du KCP favorables au Viêtnam, adopte une politique plus modérée et permet de restaurer une certaine stabilité après la situation chaotique. Il renverse immédiatement plusieurs mesures radicales du précédent régime. Les citoyens déportés à la campagne peuvent retourner dans leurs foyers. Les activités commerciales et industrielles reprennent. Les moines sont libérés de prison, les temples bouddhistes rouvrent et la liberté de religion est garantie par la loi. L'aide d'agences humanitaires étrangères et internationales atténue le danger de famine et la vie se réorganise tandis que le nouveau régime tente de bâtir une société socialiste au Kampuchea.

De nombreux Cambodgiens quittent le pays pour se réfugier en Thaïlande et des maquis s'organisent. Poussé par la Chine, Sihanouk forme un gouvernement rassemblant les trois tendances de la résistance antivietnamienne, unies en 1982 au sein d'une coalition, puis se rapproche de Hun Sen, premier ministre provietnamien.

République du peuple

Le nouveau gouvernement du premier ministre Heng Samrin tente avec un certain succès de gagner l'allégeance du peuple en contremandant les politiques radicales de ses prédécesseurs. Mais le régime rencontre des obstacles pour obtenir la reconnaissance de sa légitimité dans la communauté internationale. L'Assemblée générale des Nations unies refuse de donner le siège occupé par le Kampuchea démo-

cratique au gouvernement Heng Samrin ; elle demande des élections libres et le retrait des forces vietnamiennes, d'environ 180 000 hommes. Cependant, ni les pays de l'ASEAN ni les États-Unis ne désirent une restauration du régime brutal de Pol Pot.

Afin de donner une certaine aura à la légitimité du gouvernement de Phnom Penh, des élections nationales sont tenues en 1981. Il en résulte une nouvelle Assemblée nationale et un Conseil d'État. La première action majeure de l'Assemblée est de promulguer une nouvelle constitution.

L'État du Cambodge

Après de nombreuses réunions internationales infructueuses, la République populaire du Kampuchea redevient l'État du Cambodge en avril 1989. On renonce au marxisme. Les Vietnamiens retirent leurs troupes en septembre 1989.

Les quatre factions rivales (FUNCINPEC¹, FNLPK, Khmers rouges et l'État du Cambodge) acceptent un cessez-le-feu. Un Conseil national suprême (CNS) est présidé par Sihanouk en juillet 1991. L'accord de Paris, le 23 octobre suivant, institue la supervision administrative et la pacification du pays par l'autorité provisoire des Nations unies (APRONUC) et favorise les investissements étrangers. Un Conseil national suprême, comprenant les quatre factions cambodgiennes et conduit par Sihanouk, commence à gouverner le pays.

Des élections législatives, à l'initiative des Nations unies, sont tenues en mai 1993. Un gouvernement provisoire d'union nationale est constitué, le pouvoir étant partagé entre les partisans de Norodom Ranariddh, fils de Sihanouk, et ceux de Hun Sen.

La monarchie est rétablie en septembre 1993. Norodom Sihanouk est proclamé roi par l'Assemblée nationale. L'Assemblée constituante ratifie, le 21 septembre 1993, une nouvelle constitution qui rétablit la monarchie. Sihanouk

reprend donc la couronne après un règne de quinze ans auquel il avait mis fin en 1955 par son abdication en faveur de son père, Norodom Suramarit.

Le roi est chef de l'État. Il assigne le premier ministre, avec la recommandation du président de l'Assemblée nationale. Le Gouvernement royal détient le pouvoir exécutif et est composé du premier ministre et du cabinet législatif. Le pouvoir législatif réside dans l'Assemblée nationale, une législature unicamérale de 120 membres élus au suffrage universel. L'Assemblée peut destituer les membres du cabinet individuel, et peut démettre le Gouvernement royal avec une motion de censure appuyée par une majorité des deux tiers de ses membres.

La lutte de pouvoir, en 1997, entre les deux copremiers ministres cause de nombreux troubles. Hun Sen chasse le prince Ranariddh qui est remplacé par Ung Huot. En 1998, les premières élections démocratiques sont remportées largement par Hun Sen qui devient le seul premier ministre.

CAMBODGE - EN BREF

Vers 550	Arrivée des Khmers.
802-1431	Empire d'Angkor.
1863-1953	Protectorat français.
1970	Norodom Sihanouk, au pouvoir depuis 1941, est renversé par le régime proaméricain de Lon Nol.
1975-1979	Dictature meurtrière de Pol Pot et Khieu Samphan.
1979-1989	Présence vietnamienne. République proclamée du Kampuchéa.
1991	Intervention de l'ONU (APRONUC).
1993 (24 sept.)	Norodom Sihanouk proclamé roi par l'Assemblée nationale. Monarchie constitutionnelle.
1997	Lutte de pouvoir entre les deux copremiers ministres. Hun Sen chasse le prince Ranariddh remplacé par Ung Huot.
1998	Après les élections, Hun Sen, seul premier ministre.

La culture cambodgienne

Tous les Occidentaux qui ont connu des intellectuels cambodgiens avant la guerre civile ont été séduits par leur finesse, leur sens de la diplomatie et leur culture très étendue. Ces derniers s'inscrivaient dans une tradition remontant à une période très ancienne où l'art khmer dominait l'Asie du Sud-Est.

De cet art khmer, florissant du VI^e au XIII^e siècle, seuls les monuments religieux ont survécu. Les réalisations architecturales, d'abord en brique, puis en grès et en pierre révèlent un souci de symétrie et d'équilibre, un sens décoratif parfaitement maîtrisé. Des sculptures décoratives telles que le nâga, génie de la mythologie hindoue, au corps de serpent à plusieurs têtes dressées, de même que des arabesques végétales, des animaux et de petits personnages ornent certaines parties des temples. La statuaire, inspirée par l'hindouisme et le bouddhisme, inspire la sérénité par le hiératisme et l'aspect conventionnel des attitudes.

Les rois khmers ont rivalisé de projets et de réalisations pour élever des temples par centaines. On a compté près de 1000 temples sur une superficie de 1000 kilomètres dans la région d'Angkor qui connut ses belles réalisations du IX^e au XII^e siècle. L'apogée fut sans doute atteinte autour de 1150 avec la construction du plus célèbre de tous les temples, celui d'Angkor Vat, considéré comme l'une des merveilles du monde.

Toutes les constructions sont différentes. Toutefois, on peut retenir quelques caractères généraux comme le fait que ce sont des «temples de montagnes», correspondant à l'idée que les khmers se faisaient du monde, avec les dieux au sommet de la pyramide. Les constructions sont en général entourées de réservoirs qui permettent à l'eau de remplir sans cesse les douves et les fossés entourant les fortifications. Pour franchir les derniers, les chaussées sont presque toujours bordées de statues.

La végétation est luxuriante, ce qui ajoute à la beauté des lieux, mais qui n'est pas sans problème si on la laisse à elle-même. Elle a tôt fait de s'en prendre aux constructions, de les recouvrir et d'entraîner leur destruction à plus ou moins long terme. En ce sens, la guerre civile n'a pas épargné les monuments qui, laissés à l'abandon plusieurs années, ont passablement souffert. La lutte pour la restauration des anciennes œuvres architecturales commence par la lutte contre la végétation trop envahissante.

Après le XIII^e siècle, le déclin s'est accentué jusqu'au XVII^e siècle alors que l'influence siamoise fait perdre l'originalité de cette architecture. Mais, il en reste de grandes fresques historiques inscrites dans la pierre ainsi qu'un hommage sans égal à Bouddha et à tous les rois qui se succédèrent pendant une dizaine de siècles.

Un hommage tout spécial doit être rendu à l'École française d'Extrême-Orient dont les chercheurs ont commencé dès le XIX^e siècle à faire resurgir la beauté de la pierre, à conserver les sites et en faciliter l'explication par leurs travaux multidisciplinaires. La relève a partiellement été prise par les spécialistes de l'UNESCO, qui ne font que prolonger les laborieux efforts des équipes à qui l'on doit la plupart des connaissances actuelles de cet art.

Littérature et cinéma

Une littérature en vieux khmer issu du sanscrit remonte à cette période glorieuse. Longs textes en vers et contes populaires marquent l'identité de ce peuple qui a toujours lutté contre ses voisins pour préserver son originalité. La tradition littéraire, orale et écrite, s'est prolongée jusqu'à nos jours alors que l'Occident a peu à peu fait sa marque. Un écrivain moderne est célèbre : Rim Kin (1911-1952). La période récente a été trop troublée pour donner naissance à une œuvre conséquente.

C'est par le cinéma que le Cambodge a réinvesti la culture. Le film de Rithy Panh, « Les gens de la rizièrre » a fait sensation en 1994. Il est une belle œuvre de notre temps, qui narre avec émotion et sensibilité la vie d'une famille paysanne. ♦

Avis aux Internauts !

***L'Action nationale* est maintenant sur le Web !**



<http://www.action-nationale.qc.ca>

Vous y retrouvez :

- l'éditorial
- des articles : social – culture – politique
- des faits saillants sur l'épargne
- des billets hebdomadaires
- des textes majeurs parus dans la revue
- l'abonnement en ligne

Venez naviguer et donnez-nous vos commentaires ou suggestions !

Notre courriel : revue@action-nationale.qc.ca

Lectures

NOUS AVONS REÇU :



Elizabeth H. Armstrong

Le Québec et la crise de la conscription, 1917-1918, VLB, 1998, 298 p.



Roland Arpin

Le Musée de la Civilisation, Une histoire d'amour, Fides, 1998, 175 p.



Claude Beauregard,

Guerre et censure au Canada, 1939-1945, Septentrion, 1998, 196 p.



Émile Boudreau

Un enfant de la grande dépression, Lanctôt Éditeur, 1998, 390 p.



Georges Dor

Les qui qui et les que que ou le français torturé à la télé, Lanctôt Éditeur, 1998, 147 p.



Martin Doré et Jean-Pierre Duquette

Jean-Ethier Blais, Dictionnaire de lui-même, Essais sur l'œuvre, Fides, 1998, 324 p.

-  **Gregory Baum,**
Le nationalisme, perspectives éthiques et religieuses,
Bellarmin, 1998, 196 p.
-  **Raymond Beaudry, Hugues Dionne**
En quête d'une communauté locale, Éditions Trois-Pistoles,
1998, 244 p.
-  **Yves Bélanger,**
Québec Inc., l'entreprise québécoise à la croisée des chemins,
HMH, 1998, 202 p.
-  **Gérard Bouchard, John A. Dickinson, Joseph Goy (sous la direction de,)**
Les exclus de la terre en France et au Québec XVII^e-XX^e siècles,
Septentrion, 1998, 336 p.
-  **Gaston Cholette,**
La coopération économique franco-québécoise, de 1961 à 1997, Presses de l'Université Laval, 1998, 375 p.
-  **Robert Comeau, Bernard Dionne,**
A propos de l'Histoire nationale, Éditions du Septentrion,
1998, 160 p.
-  **Roch Côté,**
Québec 1999, Fides-Le Devoir, 1998, 399 p.
-  **André d'Allemagne**
Le presque pays, Lancôt Éditeur, 1998, 99 p.
-  **Léon Dion,**
La révolution déroutée, 1960-1976, Boréal, 1998, 324 p.
-  **Jean Forest**
Chronologie du Québécois, Triptyque, 1998, 376 p.
-  **Louis Fournier**
FLQ, Histoire d'un mouvement clandestin, Lancôt Éditeur,
1998, 533 p.
-  **Aimé Gagné,**
Le français au-delà des mots, Un cheminement linguistique,
Éditions Varia, 1998, 342 p.
-  **Jacques Genest**
Un idéal, une vie, Presses de l'Université Laval, 1998, 221 p.

-  **Jacques Grand'Maison**
Au nom de la conscience, une volée de bois vert, Fides, 1998, 57 p.
-  **Daniel Jacoby**
Le Protecteur du citoyen, Éditions Trois-Pistoles, 1998, 368 p.
-  **Daniel Jacques**
Nationalisme et modernité, Boréal, 1998, 268 p.
-  **Jacques Keable**
Le monde selon Marcel Pepin, Lanctôt Éditeur, 1998, 340 p.
-  **Serge Lambert et Eugen Kedi**
Le Cœur-du-Québec, La Mauricie et le Centre-du-Québec, Éditions GID/Les publications du Québec, 1998, 271 p.
-  **Robert Larin**
Brève histoire des protestants en Nouvelle-France et au Québec (XVI^e – XIX^e siècles), Éditions de la Paix, 1998, 206 p.
-  **Victor Lévy-Beaulieu,**
Québec Ostinato, Éditions Trois-Pistoles, 1998, 130 p.
Les contes québécois, Éditions Trois-Pistoles, 1998, 149 p.
-  **Jean-Paul Marchand,**
Conspiration ? Les anglophones veulent-ils éliminer le français du Canada ?, Stanké, 1997, 235 p.
-  **Denis Monière,**
Votez pour moi, Une histoire politique du Québec moderne à travers la publicité électorale, Fides, 1998, 246 p.
-  **Claude Morin,**
La dérive d'Ottawa, Catalogue commenté des stratégies, tactiques et manœuvres fédérales, Boréal, 1998, 120 p.
-  **Lucie K. Morisset**
Arvida, Cité industrielle, Une épopée urbaine en Amérique, Septentrion, 1998, 251 p.
-  **Jacques Parizeau**
Le Québec et la mondialisation. Une bouteille à la mer ?, VLB Éditeur, 1998, 48 p.

-  **Marc-Urbain Proulx, (sous la direction de)**
Une région dans la turbulence, Presses de l'Université du Québec, 1998, 239 p.
-  **Ronald Rudin,**
Faire de l'histoire au Québec, Septentrion, 1998, 278 p.
-  **John Saul**
Réflexions d'un frère siamois, Le Canada à l'aube du XX^e siècle, Boréal, 1998, 528 p.
-  **Michel Sarra-Bournet,**
Le pays de tous les Québécois, Diversité culturelle et souveraineté, VLB éditeur, 1998, 254 p.
-  **Daniel St-Arnaud**
Pierre Millet en Iroquoisie au XVII^e siècle – Le sachem portait une soutane, Septentrion, 1998, 203 p.
-  **Carolle Simard**
La place de l'autre, Fonctionnaires et immigrés au Québec, Fides, 1998, 171 p.
-  **Marcel Trudel,**
Le terrier du Saint-Laurent en 1674, Tomes 1 et 2, Éditions du Méridien, 1998, 912 p.
-  **Pierre Vadeboncœur,**
Qui est le chevalier?, Léméac, 1998, 89 p.
-  **Pierre Vennat,**
Les héros oubliés, L'histoire inédite des militaires canadiens-français de la Deuxième Guerre mondiale, Tomes 1, 2 et 3, Éditions du Méridien, 1997.

Comptes rendus de lecture



Jacques Parizeau

Une bouteille à la mer ? Le Québec et la mondialisation, vlb éditeur, Montréal, 1998

En confiant à Jacques Parizeau l'inauguration de la collection *Balises* consacrée aux grands enjeux de notre époque, **vlb éditeur** ne pouvait mieux faire. L'idée de la collection est excellente : de courts ouvrages campant l'essentiel du questionnement sur un problème majeur sont toujours utiles ; le choix de l'auteur fixe de hauts standards d'excellence. C'est avec une remarquable hauteur de vue et une égale clarté d'expression que Jacques Parizeau, traitant des enjeux de la mondialisation pour l'avenir du Québec, situe les principaux défis, présente les choix stratégiques et souligne les dilemmes qui confrontent d'ores et déjà le devenir de notre société.

Pour Parizeau l'économiste, la réflexion doit se faire en commençant par prendre la mesure de ce qui est, pour lui, « la plus grande idée de la seconde moitié du siècle qui se

termine, à savoir, qu'un petit pays peut prospérer, se développer, s'épanouir, à la condition d'appartenir à un ou plusieurs grands marchés.» (p.13). Dressant à grands traits l'évolution de la libéralisation des échanges depuis la fin des empires jusqu'à l'ALENA en passant par le GATT et le marché commun européen, Parizeau estime inéluctable l'expansion du commerce international et une de ses conséquences les plus positives : l'extension des possibilités de développement qu'elle procure aux petits pays qui savent en profiter.

Présentant le débat sur le libre-échange comme le plus important à avoir structuré nos débats publics après celui de la souveraineté, Parizeau soutient que nous n'avons pas encore pleinement pris la mesure de toutes les implications du consensus libre-échangiste qui s'est exprimé à l'occasion de l'acceptation de l'Aléna. La base argumentaire est connue : la convergence des intérêts économiques et des intérêts politiques a redonné au projet souverainiste un espace sans précédent en mettant éventuellement le Québec à l'abri des représailles commerciales *canadian* et, d'autre part, en facilitant les accès au marché pour une structure manufacturière naturellement tournée vers les USA.

Les impacts de ce libre-échange nord-américain, combinés aux effets plus globaux de l'ouverture des marchés à l'échelle du monde, travaillent profondément l'économie du Québec – et pour le mieux. Des craintes subsistent néanmoins quant aux risques réels qu'une petite économie comme la nôtre ne se dissolve dans de grands marchés. Nous n'avons pas de lignes de conduite très claires en ce domaine. Nous ne savons pas, en particulier, comment faire pour éviter que nous échappent les centres de décisions stratégiques, ceux-là qui nous permettent de conserver les leviers essentiels pour définir nous-mêmes notre avenir et notre intérêt national.

Ce problème ne nous est pas particulier. Le Québec devra, comme les autres, inventer. L'objectif est clair : il faut préserver les éléments essentiels à la structure économique

mise en place depuis la Révolution tranquille. Parizeau estime que les ressources publiques (Hydro, Caisse de dépôt, SGF, etc) aussi bien que les acteurs privés (Desjardins, Banque nationale, Québécoir, Cascades, etc.) sont suffisamment dynamiques pour nous permettre d'élaborer un modèle adéquat de positionnement dans les grands ensembles. À condition toutefois que chacun comprenne bien son rôle et le joue convenablement. Et il faut se montrer beau joueur et accepter les règles du marché; en conséquence il faut accepter que certains actifs passent à d'autres: l'important est de garder la main sur les leviers stratégiques. Et de le faire avec habileté, en variant les diverses formules de partenariat, en élaborant des solutions subtiles, qui ne donneront pas prises aux accusations d'entrave au marché.

C'est exigeant, mais il faut accepter de revoir nos façons de faire. Et il faut changer d'autant plus rapidement que l'espace économique s'élargit à une vitesse vertigineuse avec l'expansion foudroyante des technologies de l'information qui s'ajoutent à la libéralisation commerciale pour rendre caducs plusieurs des moyens conventionnels d'intervention des États.

C'est particulièrement vrai dans le domaine culturel où les nouvelles technologies ont fait exploser les frontières et offert de nombreux moyens de neutraliser les efforts protectionnistes des États. Certes, il reste les clauses dites de «l'exception culturelle» dans le domaine des échanges commerciaux, mais cela ne devrait suffire. Et, de toute manière, les Américains ne les acceptent pas et n'auront de cesse de les attaquer. Pragmatique, Parizeau soutient qu'il faut s'en servir au maximum pendant qu'elles tiennent encore, mais il pointe la nécessité impérieuse devant laquelle nous nous trouvons, comme société, de ne pas nous enfermer dans les solutions exclusivement défensives et de prendre l'initiative.

Il faut reconnaître pour cela que la culture est devenue un véritable centre névralgique de notre économie et pas seulement une caractéristique de l'héritage de notre présence

en Amérique. Il faut donc modifier le rapport que nous entretenons avec elle. Pour Parizeau, deux écueils majeurs menacent : le repli provincialiste et l'enfermement dans le patois (le joual), deux manifestations de l'esprit d'assiégé qui pourraient nous empêcher de prendre notre place dans le nouvel ordre des nations en cours d'élaboration. Il faut aborder les enjeux culturels avec la même attitude d'ouverture et d'audace imaginative.

Force est cependant de reconnaître que les chemins sont loin d'être tracés d'avance et qu'en ces matières, notre modèle n'est pas encore inventé. Il nous faudra combattre vigoureusement les dangers de dualisation de la société – et de la jeunesse en particulier – que le décrochage scolaire et l'analphabétisme technologique font peser sur notre société. Et, de même, il faudra, dans le domaine des nouvelles technologies comme dans l'ensemble des autres secteurs de l'économie, nous assurer que nous pourrons garder le contrôle des principaux leviers stratégiques, que nous pourrons capitaliser sur les succès actuels que connaissent les entrepreneurs québécois de ces domaines.

Sans donner de recette, Parizeau pointe au moins trois conditions qui permettront de garder ouvert l'avenir : le maintien et le développement d'une grande vitalité du milieu culturel, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et, finalement, le maintien des centres de décision des entreprises. Des actions combinées sur ces trois axes, conjuguées à une ouverture confiante sur l'apprentissage des langues (le débat sur le bilinguisme est dépassé : il faut encourager l'apprentissage d'au moins trois langues) devraient permettre au Québec de bien tirer son épingle du jeu.

Il reste néanmoins de grandes batailles à mener sur le plan des relations commerciales, celle de l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement) n'étant pas la moindre. Parizeau est un adversaire acharné de cet accord qu'il présente comme « la tentative d'une bande de sociétés financières et industrielles pour déterminer le genre de vie et le bien-être

de quelque milliards d'habitants au nom d'une mode : celle de l'évanescence de l'État. » (P.45-46) Notant le rôle d'internet dans la mobilisation contre cet accord, Parizeau ne peut s'empêcher d'y voir une vertu de la mondialisation : « Une tentative de mondialisation fort discutable s'est échoué sur la forme la plus avancée de la mondialisation des communications. » (P.45)

Fidèle à lui-même, Parizeau nous offre ici une synthèse résolument optimiste et une perspective très confiante sur la mondialisation et ses défis. « La mondialisation est une réalité mouvante, dangereuse, souvent difficile à saisir. Dans cette sorte d'océan, le Québec n'est pas une bouteille jetée à la mer, mais un petit navire qui avance assez bien et assez rapidement. L'hélice s'empêtre encore de temps à autres dans les filets constitutionnels, mais cela finira bien par finir. » (p.46)

Les plus critiques lui reprocheront avec raison de sous-estimer les difficultés, en particulier en ce qui a trait à la capacité des milieux d'affaires québécois de réagir avec la cohérence et le niveau de cohésion requis pour faire face aux pressions des géants qui convoiteront les plus beaux fleurons. À cet égard les événements entourant la transaction Provigo/Loblaw ne manqueront pas de leur donner quelques motifs d'inquiétude. Ce n'est là qu'une des questions que soulève la synthèse que Parizeau présente ici. On ne saurait trop lui en faire reproche cependant puisque le but d'un ouvrage comme celui-là n'est pas de faire la discussion, mais bien plutôt de susciter le débat. C'est chose faite.

Robert Laplante



Aimé Gagné

Le français au-delà des mots. Un cheminement linguistique, Éditions Varia, 1998, 341 p. ISBN 2-922245-09-08

Ça devait n'être qu'un simple récit destiné à rappeler aux enfants et aux petits-enfants d'Aimé Gagné son cheminement

linguistique au cours des cinquante dernières années. « *Le français au-delà des mots* » est plutôt devenu un fort intéressant ouvrage, une rétrospective de l'évolution du français comme langue d'usage au Québec vue et interprétée par un homme passionné de sa langue, par un acteur discret mais constant de la prise de conscience des Québécois à cet égard. C'est en même temps un aide-mémoire relatant, dans un style clair et dépouillé d'artifices, les faits saillants qui ont marqué cette prise de conscience collective ; et le rôle qu'y a joué l'auteur, vice-président aux relations publiques d'Alcan au moment de sa retraite.

Depuis ses premières expériences de travail à Shawinigan, où les contremaîtres canadiens-français bilingues faisaient le pont entre l'administration et le personnel, jusqu'à la réalisation au moins partielle de son leitmotiv, à savoir la reconnaissance du français comme langue officielle et comme langue commune, Aimé Gagné nous fait connaître :

- comment se sont réalisées la francisation et la francophonisation des usines de l'Alcan au pays du Saguenay ;
- la chronique d'événements, inconnus du public, qui ont entouré la naissance, les travaux et les conclusions de la Commission d'enquête sur la situation du français dont il était membre (1968-1972), enquête qui devait aboutir en 1974 à l'adoption de la Loi sur la langue officielle (loi 22) qui, malgré ses lacunes au plan de l'enseignement en particulier, donnait enfin sa vraie place à la langue française au Québec ;
- les interventions de toutes sortes qu'il a menées à titre personnel, auprès d'hommes politiques surtout, pour tenter d'influencer dans le sens de ses préoccupations des lois ou les projets d'amendements aux lois linguistiques entre 1974 et 1994 ;
- sa participation, à titre de président, de la Commission d'appel de la francisation des entreprises (1979-1984) et, à titre de membre, à l'Office de la langue française (1988-

1994) et les luttes qu'il a menées pour accélérer la francisation des sociétés soumises à la loi 101;

- les plus que nombreuses interventions qu'il a faites en faveur du français, depuis surtout le début des années 1960, à travers le Canada; optimiste, l'auteur demeure persuadé que «le bon sens l'emportera» et que le rapprochement qu'il a toujours prêché entre «les deux peuples fondateurs» se réalisera.

Aimé Gagné s'attache plus à la forme qu'au fond dans son analyse de l'évolution du français au Québec; mais il est toujours constant dans sa quête pour en faire la «lingua franca». Il s'étonnait en 1974 de la hargne des Anglo-Saxons contre la loi 22 (reconnaissance du français comme langue officielle) et lance aujourd'hui un message non écrit mais clair à ceux qui n'acceptent toujours pas que le français soit la langue commune des Québécois. Arrêtez de prétendre que votre langue est en danger au Québec. Heureux hasard, Aimé Gagné raconte (au moment où Alliance Québec lançait sa campagne contre Eaton), en pages 281 et 282 de son ouvrage, comment les grands magasins du centre ville de Montréal en sont venus à maintenir l'affichage unilingue malgré l'adoption de la loi 86 qui leur permettait une forme de bilinguisme.

Appelé tour à tour par les gouvernements de l'Union nationale, libéral et péquiste à œuvrer officiellement dans l'un ou l'autre des organismes mis en place pour assurer sa place au français, Aimé Gagné lance un avertissement: «...La promotion du français comme langue socio-économique et culturelle sera toujours notre lot. Qu'on se le dise et qu'on en prenne bonne note, car qui que nous soyons, où que nous vous trouvions et quel que soit notre rôle dans la société, nous sommes tous, individuellement et collectivement, responsables de la pérennité de la langue française au Québec».

Gaston Dugas

Courrier des lecteurs

La langue française

Certains postes dans la santé et les services sociaux sont réservés «aux anglophones ayant une maîtrise parfaite de l'anglais et connaissant bien la culture anglaise.» (Cadre de référence pp. 26 et 27, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1994). L'on précise que cette politique s'applique notamment dans les services psychosociaux. Donc disqualification, au Québec, de tout francophone parce qu'il est francophone, peu importe sa compétence. Cette directive cogitée par le comité semi-clandestin d'anglicisation de la Régie de l'Estrie (RRSSSE), et adoptée par le gouvernement sortant de 1994 s'applique à tout le Québec.

Il serait intéressant que les ligues et comités des droits de la personne, parfois si volubiles, examinent la question. En période de restrictions budgétaires, avons-nous réellement besoin de 16 comités d'anglicisation (un par régie) plus un comité national formé par *Alliance Quebec*?

Jacques Poisson, Sherbrooke



Le risque

Il y a urgence. On doit convaincre : convaincre les Québécois « mous et indécis », convaincre les francophones de la Beauce, de Sillery et de Sainte-Foy de l'importance de se doter d'un pays ; sinon, ce sera l'assimilation à plus ou moins brève échéance. La machine assimilatrice du Canada anglais mise en place par Lord Durham est toujours programmée d'une manière plus substantielle encore.

N'en déplaise à Lucien Bouchard, les conditions gagnantes ne tomberont pas du ciel. Tous les membres du Bloc et du Parti québécois et tous les indépendantistes de la première heure doivent parler ouvertement de souveraineté politique. Il faut cesser de mettre l'option en veilleuse, pire encore, de tenter de modifier l'article numéro 1 et la Loi 101 et ce qui en reste.

Denis Biron, Montréal



L'histoire du Québec

Dans la foulée du contexte de la mondialisation, on veut transformer l'enseignement de l'histoire au Québec pour répondre à de « nouvelles réalités ». Nous formons un des peuples qui connaît le moins son histoire et on veut nous l'enlever. La Conquête, les Patriotes, cela n'existe plus. Il faut être au goût du temps. Il faut faire de l'histoire « World Wild Web », lavée, propre, innocente.

Je m'oppose à cela, non pas par conservatisme comme certains se plaisent à dire, mais bien par souci de dignité, pour ne pas que le monde devienne une vaste entreprise d'assimilation et d'américanisation, par respect des peuples

et des langues. Qu'on le veuille ou non, le Québec existe et il nous rattrapera bien vite, si on l'oublie. L'histoire le prouve.

Charles Bonenfant, Laval.



Sony Music Canada

Des Européens nous ont informés avoir été choqués de découvrir que le site Web <http://celineonline.com>, mis sur pied par Sony Music Canada, sur la chanteuse québécoise et canadienne, madame Céline Dion, n'était pas disponible en français. Il va sans dire que nous trouvons déplorable et inacceptable qu'une compagnie « canadienne » ait ainsi créé un site Web unilingue anglais pour présenter une grande vedette canadienne, de surcroît québécoise et francophone, bien connue internationalement.

Jean-Paul Perreault, président, *L'Impératif français*

**Le partenaire Optimum
de la retraite des Québécois.**



FONDS OPTIMUM

Les FONDS OPTIMUM sont gérés ici même et n'ont rien à envier aux grands noms de l'industrie !

Voyez vous-même :

Fonds Optimum	Rendements annualisés nets*			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions	-6,2 %	16,3 %	-	-
<i>Moyenne de l'industrie</i>	-10,7 %	11,6 %		
International	19,3 %	15,2 %	-	-
<i>Moyenne de l'industrie</i>	8,7 %	13,1 %		
Obligations	5,0 %	10,6 %	8,7 %	10,6 %
<i>Moyenne de l'industrie</i>	4,9 %	9,1 %	7,6 %	9,6 %

Un nombre grandissant de Québécois nous confient leurs épargnes ... Pourquoi pas vous ?

**Sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)
Internet : fondsoptimum.com**

* Rendements annualisés moyens nets et moyennes de l'industrie en date du 31 octobre 1998 selon la société indépendante BellCharts. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs. Il est important de lire le prospectus simplifié des FONDS OPTIMUM avant d'y investir. Les FONDS OPTIMUM sont distribués par Optimum Placements Inc., une société membre du Groupe Optimum, groupe financier québécois fondé en 1969.

« Le Fonds de solidarité nous a apporté bien plus que de l'argent à investir. Sa vision des affaires a contribué à enrichir notre propre façon de voir les choses. Aujourd'hui, il suffit de regarder les résultats: de nouveaux emplois, des profits, et le meilleur reste à venir. »

Allen Poiré
Président, Métallurgie Castech inc.



LE
FONDS
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)



9,95 \$
le numéro

1 800 361-5017 www.fondsftq.com

Vous êtes en bonne compagnie